



**GIP des forêts
de Champagne et Bourgogne**

Rapport de prise en considération du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

Rapport 1 : Rapport de prise en considération

Rapport validé par l'Assemblée générale du GIP du 11 février 2015



Sommaire

Introduction.....	4
1. L'esquisse du caractère du territoire	5
a) Géomorphologie et eau	5
b) Forêt, ses activités et ses usages.....	6
c) Histoire – Culture	6
d) Villages et savoir-faire.....	7
e) Paysage	7
2. L'intérêt spécial du Parc national	8
a) Un parc au potentiel en devenir, fruit d'une volonté politique de constituer un territoire forestier de plaine de référence	8
b) Une dense matrice forestière, riche et emblématique	9
c) Un territoire aux nombreuses sources et zones humides en milieu calcaire.....	15
d) Un patrimoine naturel et paysager riche, diversifié et encore globalement préservé	18
e) Un patrimoine culturel de qualité, hérité du riche passé du territoire	21
f) Un territoire de recherche et d'application scientifique, notamment sur les changements globaux	22
3. Les solidarités du territoire : écologique, culturelle, économique et sociale	26
3.1 Les solidarités à l'échelle du territoire du futur Parc national	26
a) La solidarité écologique	26
b) La solidarité culturelle	34
c) La solidarité économique et sociale	35
3.2 Les solidarités avec les territoires voisins	36
a) La solidarité écologique	36
b) La solidarité culturelle	37
c) La solidarité économique et sociale	38
3.3 Les solidarités nationales et internationales	38
4. Les axes stratégiques du projet de préservation et de développement durable du Parc national	39
4.1 Le projet de préservation des patrimoines naturel, géologique et paysager.....	39
a) Les cibles patrimoniales.....	39
b) Le projet de préservation des patrimoines naturel, géologique et paysager.....	42
4.2 Le projet scientifique	42
4.3 Le projet pour la forêt et la filière bois	43
4.4 Le projet pour l'agriculture	44
4.5 Le projet pour le patrimoine culturel	46
4.6 Le projet pour l'eau et les milieux aquatiques	47
4.7 Le projet pour le tourisme	48
4.8 Le projet pour la grande faune sauvage.....	48
4.9 Le projet pour l'éducation à l'environnement.....	49
4.10 Le projet pour la culture	50
4.11 Le projet pour la filière pierre	50
4.12 Le projet pour répondre à des axes stratégiques transversaux	51
5. Les questions encore à traiter	52
6. La concertation au cœur du projet	54
6.1 Une gouvernance issue de la Loi de 2006 sur les Parcs nationaux	54



a) Les instances délibératives.....	54
b) Les instances consultatives	54
6.2 Une large concertation.....	54
a) La rédaction du Socle du projet – 1 ^{er} semestre 2013.....	55
b) L'élaboration du Diagnostic territorial – septembre 2013 à juin 2014	55
c) La construction d'un projet de préservation et de développement dans le ou les cœurs – avril à août 2014	55
d) Le résultat de ces trois étapes de concertation	55
6.3 Informer le plus grand nombre.....	56
ANNEXES	57

Introduction

Le présent rapport a été établi par le Groupement d'intérêt Public (GIP) en charge de la préfiguration du Parc national créé le 5 juillet 2010. Il a pour objet de permettre d'apprécier l'intérêt de la création, en Champagne-Ardenne et en Bourgogne, d'un parc national consacré à la forêt feuillue de plaine, et de justifier sa future prise en considération par arrêté du Premier ministre, conformément aux articles R331-2, R331-5 et L331-1¹ du Code de l'Environnement. Ce sera le seul parc national spécifiquement axé sur l'écosystème forestier qui a vocation à s'inscrire dans un réseau européen.

Ce rapport de prise en considération (rapport 1) constitue la pierre angulaire du dossier de prise en considération, également composé d'une note de synthèse (synthèse), d'un rapport sur les zonages d'étude (rapport 2) en lien avec le régime transitoire d'autorisation spéciale (rapport 3) devant s'appliquer au périmètre d'étude, et d'un rapport sur le projet de réserve intégrale (rapport 4).

Il s'appuie par ailleurs sur un Diagnostic territorial, document composé d'un état des lieux, d'un diagnostic et d'enjeux thématiques, validé par étape en Conseil d'administration du 18 février 2014 et du 26 juin 2014. Pour fluidifier sa lecture, ce rapport fait des renvois vers ce Diagnostic territorial sous la forme : cf. DT – chapitre XXX.

Toutes les pièces du dossier de prise en considération sont à la disposition des lecteurs sur le site internet du GIP (www.forets-champagne-bourgogne.fr) ou auprès de ses services.

Ce rapport présente :

- Une esquisse du caractère du territoire ;
- l'intérêt spécial des patrimoines du territoire justifiant la création du Parc national, avec une mise en perspective des ambitions afin d'assurer la préservation, la gestion et la mise en valeur de ces patrimoines ;
- les solidarités écologique, économique, sociale et culturelle qui apparaissent à l'échelle du territoire ;
- les axes stratégiques du projet de préservation des patrimoines et de développement durable du Parc national ;
- les sujets qui restent à approfondir dans le cadre de l'élaboration de la charte en vue de la création du futur Parc national.

Pour conduire la rédaction de ce rapport d'évaluation, le GIP a animé diverses phases de consultation et de concertation présentées en dernière partie. En application de l'esprit et des dispositions de la loi de 2006, ces séquences ont mobilisé un large éventail d'acteurs, généré des débats, des prises de conscience et des productions.

¹ Selon l'article L331-1 du code de l'environnement, un parc national peut être créé à partir d'espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution.

1. L'esquisse du caractère du territoire

Le travail sur l'esquisse de caractère est issu d'un questionnement posé aux acteurs du GIP sur les éléments de patrimoine matériel et immatériel qui fondent, selon eux, l'identité de leur territoire et qu'ils souhaiteraient transmettre aux générations futures.

« Depuis longtemps, j'avais pourtant jeté mon dévolu sur ce bout de terre oublié du temps, où l'on sent sous les pieds, la ligne de partage des eaux, où les forêts sont si vastes qu'on prétend pouvoir marcher jusqu'à la frontière suisse sans sortir des bois et sans rencontrer âme qui vive ». C'est ainsi que Claude LEVI STRAUSS voyait en 1984 ce territoire, où il a passé les dernières années de sa vie.

André THEURIET, romancier et académicien, un siècle plus tôt, en fit la description suivante « Après avoir couru pendant trois lieues sur cette plaine monotone et pierreuse, la route tout à coup dévala le long d'une rampe boisée, et je vis se dérouler devant moi dans la pénombre, plusieurs pans de forêts onduleuses coupées de gorges humides et profondes. Je venais de plonger brusquement en plein pays forestier, et les bois ne cessèrent plus... L'odeur des feuilles tombées, particulière aux taillis à l'arrière-saison, la nature mouvementée du sol, l'imposante majesté des grands massifs, me rassérénèrent peu à peu. »

Ces descriptions de deux grands témoins du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle révèlent les principaux éléments du caractère de ce territoire : la forêt à perte de vue, marqueur fort des paysages; des lieux, sources d'inspiration, de ressourcement; la présence de l'eau à la fois discrète et omniprésente; une faible pression humaine. Ce territoire facilement accessible a pourtant été à plusieurs reprises dans l'Histoire, un lieu de passage incontournable : de la Route de l'étain, pendant la Haute-Antiquité, à l'essor de la métallurgie aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Ces périodes de fort dynamisme avaient pour base les ressources naturelles locales : le bois, le minerai de fer, le calcaire, la terre et l'eau que l'Homme a exploités pour répondre à ses besoins et commercer.

Ce territoire, a perdu de son dynamisme et de son attractivité à partir de 1860 avec le déclin de la métallurgie. Le XX^{ème} siècle, ailleurs particulièrement consommateur d'espaces et de ressources naturelles, a eu peu d'emprise ici, sur ce qui représente aujourd'hui un capital naturel et culturel.

a) Géomorphologie et eau

Calcaires, tuf, lapiaz, marnes, marais tufeux, espèces continentales et montagnardes, influences méditerranéennes, pays de sources, ruisseaux et rivières, ligne de partage des eaux, exsurgences, doux...

Ce territoire est caractérisé par une alternance de plateaux calcaires et de vallées. Il se situe à la frontière des zones biogéographiques océanique et continentale, tout en connaissant localement des influences à la fois montagnardes et méditerranéennes sur les expositions les plus contrastées. Cette situation très particulière, associée à une relative rigueur climatique et à des affleurements rocheux assez fréquents, permet d'avoir une biodiversité particulièrement riche avec des espèces très rares en plaine comme le Sabot de Vénus.

La présence de l'eau marque le territoire : en sous-sol, elle sculpte en continu un relief karstique ; en surface, on la trouve sous forme de sources, de résurgences, de « bouts du monde », de ruisseaux, puis de rivières en quittant le territoire ; enfin elle est présente dans l'atmosphère avec la pluie, la neige, la grêle... Son abondance varie en fonction des saisons.

Le lien entre la forêt et l'eau est très fort, les grands massifs boisés jouant des rôles d'épuration et de régulation. Les cours d'eau et milieux aquatiques constituent un important patrimoine naturel. Les zones humides et notamment les formations tufeuses (marais, vasques, tufières...) sont présentes en grande quantité, alors qu'elles sont rares en France. Elles accroissent fortement la valeur écologique de ce territoire.

Le territoire est en tête de bassin versant pour la Seine et le Rhône. L'eau est par ailleurs un marqueur paysager fort à travers un réseau hydrographique qui dessine six grandes vallées (Seine, Ource, Aube, Aujon, Suize et Tille), dans lesquelles l'Homme est principalement venu s'installer pour ses usages et activités. Il en résulte un dense patrimoine lié à l'eau : fontaines, lavoirs, moulins, forges...

L'eau est enfin un élément important dans l'imaginaire collectif, que ce soit avec la présence de lieux de cultes ou à travers les légendes.

b) Forêt, ses activités et ses usages

Forêt feuillue, ancienne, vivante, préservée, gérée, omniprésente, accessible, hêtre, ressource économique, domaine d'excellence, chasse, biodiversité, écosystème, traditions, interaction, ressourcement...

Les forêts sont composées de vastes massifs dont les plus grands dépassent 10 000 hectares. Il s'agit de Châtillon, Arc-Châteauvillain et Auberive. Elles sont principalement peuplées de feuillus avec une dominance du hêtre. D'autres espèces abondent néanmoins comme le chêne, le charme, au côté d'une grande diversité d'essences (frênes, érables, tilleuls, alisiers...). La géomorphologie du secteur, l'ancienneté des forêts, leur histoire et leur gestion sont à la source de leur grande diversité. Leur continuité historique et spatiale représente un potentiel formidable pour la restauration rapide d'une plus grande naturalité.

La forêt est un espace façonné par l'Homme, vécu, ancré dans les usages locaux (cueillette, chasse, affouage) et les activités économiques depuis des siècles. Elle reste traditionnellement un lieu de vie accessible à tous. Sans oublier historiquement, l'importance des bâtis précaires liés au charbonnage du bois et le pacage en forêt.

La filière bois occupe une place majeure dans le tissu économique. Toutes les activités, de l'amont à l'aval, sont représentées avec des savoir-faire maîtrisés de longue date. Les petites et moyennes structures côtoient quelques acteurs de niveau national. Les entreprises sont relativement nombreuses, pourvoyeuses d'emplois et sources d'immigration à différentes époques.

La chasse est à la fois un usage traditionnel local et une activité qui bénéficie d'une renommée nationale générant des retombées économiques importantes, notamment avec le tourisme cynégétique en hiver.

La forêt est marquée par la présence d'espèces communes, dont certaines ont des populations très importantes, comme des grands ongulés sauvages (cerf, chevreuil, sanglier) et des carnivores (chat forestier...). Elle accueille également une faune beaucoup plus rare en France (cigogne noire...). Ces espèces emblématiques ne doivent toutefois pas cacher la présence d'espèces animales et végétales beaucoup plus discrètes, constituant une biodiversité à découvrir et à redécouvrir comme le monde des insectes ou celui des champignons.

La beauté et le charme des forêts – vastes et harmonieuses – font de ce territoire une « source d'émotions » pour ceux qui y vivent ou ceux qui le découvrent. Un rapport privilégié au temps et aux saisons contribue à la sensation de calme et de sérénité propice au retour sur soi.

c) Histoire – Culture

Héritages, carrefour d'échanges, archéologie, moines, culture vivante, culture immatérielle, inspiration, spiritualité...

Le caractère historique et culturel du territoire est marqué par la notion d'héritages (au pluriel). L'empreinte de l'Homme y est visible depuis la protohistoire (1000 ans avant J.C). Son attractivité a reposé en grande partie sur ses richesses naturelles. L'exploitation du fer, liée à celle du bois, peut être le fil conducteur de cette évolution historique, depuis son usage protohistorique à celui des maîtres de forge au début de l'époque moderne, en passant par les gallo-romains ou les moines au Moyen-Age. Les vastes surfaces forestières ont « fossilisé » un riche patrimoine archéologique, dont la présence marque toujours le paysage et influence sa biodiversité. La transformation locale de ses ressources et sa position dans une zone de convergence européenne ont longtemps permis de faire du territoire un centre de commerce entre Europe du nord et Europe du sud. S'il a perdu sa grandeur commerciale, il n'en a pas moins hérité d'un important patrimoine historique et culturel. Parmi les éléments les plus remarquables, sa richesse archéologique (dont le vase de Vix est un emblème) et l'héritage monacal issu de plusieurs ordres (cisterciens, templiers, chartreux, ...) ont tout particulièrement marqué le territoire tant au niveau de son bâti que de son organisation.

Il est aussi riche d'une importante culture immatérielle, fondée sur l'inspiration et l'apaisement qu'il suscite. Il a également engendré une certaine forme de spiritualité culturelle, en particulier auprès des cisterciens avec Robert de Molesmes et Bernard de Clairvaux.

Cette présence culturelle se maintient aujourd'hui dans un réseau valorisant les vestiges du passé (Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix, Abbaye d'Auberive, Abbaye du Val des Choux...). Elle est également foisonnante grâce à un dynamisme associatif important, notamment en matière d'art contemporain (Manifestation « D'abord les forêts »...).

d) Villages et savoir-faire

Villages, bâti traditionnel, matériaux locaux, pierre calcaire, savoir-faire artisanaux, patrimoine architectural, petit patrimoine vernaculaire, bâti fortifié, religieux et industriel...

L'habitat est majoritairement groupé dans des villages intégrés dans leur environnement grâce à l'usage de matériaux locaux. Cette structuration s'explique en particulier par l'accessibilité à des points d'eau, leur positionnement sur des axes de communication et par des raisons défensives. Les villages concentrent un bâti traditionnel de qualité, dont la valeur patrimoniale d'ensemble est parfois altérée par l'abandon ou par des constructions modernes mal intégrées.

La qualité du patrimoine bâti du territoire repose beaucoup sur des formes architecturales et des matériaux d'origine locale. Au-delà de l'omniprésence de la pierre calcaire sous toutes ses formes (pierre taillée, pierre sèche, pierre plate (lave)), le bâti témoigne aussi d'un emploi répandu de chaux et de sables ocrés pour les enduits ou encore d'argile pour les tuiles. Sont couplés à ces matériaux, des savoir-faire permettant leur usage : tailleurs de pierre, charpentiers, enduiseurs, faïenciers, tuiliers, verriers...

Ainsi, le territoire dispose-t-il d'un riche patrimoine architectural identitaire qui s'exprime, au-delà des villages, dans son bâti fortifié (remparts, fermes fortifiées, maisons fortes et châteaux), religieux (abbayes, commanderies, églises) et industriel (forges, moulins notamment). Le petit patrimoine dit vernaculaire est présent en abondance (ponts, fontaines, lavoirs, calvaires, cabottes...).

La filière pierre est aujourd'hui reconnue internationalement, en particulier grâce à la Pierre de Bourgogne, filière moderne et d'excellence.

e) Paysage

Forestier, ample, sans limite, vallonné, harmonieux, préservé, saisons, murées d'épierrement (meurgers), point de vue, agriculture, intégration, ambiances sonore et olfactive...

Vue depuis les espaces ouverts, la forêt à 360°, à perte de vue, est un marqueur du paysage pour ceux qui aiment les déplacements doux. Elle donne le sentiment d'une forte naturalité : « une douce sauvagerie ». Néanmoins, ce territoire est également caractérisé par une alternance de plateaux, entrecoupés de vallons, de paysages ouverts et fermés, lorsque le déplacement est plus rapide.

Ce paysage possède de nombreuses histoires à raconter ainsi qu'une richesse patrimoniale généralement façonnée par l'Homme. L'aspect des immenses massifs forestiers de feuillus varie en fonction de la gestion qui leur est appliquée. Les forêts succèdent aux espaces ouverts agricoles. L'agriculture est présente sous forme de cultures ou d'élevages. Elle contribue au maintien de sites présentant une importante diversité biologique comme des prairies humides le long des cours d'eau et des pelouses sèches sur les coteaux. Cette alternance d'espaces agricoles et forestiers génère souvent sur les plateaux des transitions abruptes dans le paysage. Par ailleurs, dans les espaces ouverts, l'arbre en tant qu'individu isolé trouve une place encore plus forte. Enfin, le patrimoine bâti des villages s'intègre de par les matériaux, sur des promontoires ou en fond de vallée, le long des cours d'eau sinueux.

Ces paysages si caractéristiques divertissent l'œil au cours des saisons par leurs couleurs. Dans cette atmosphère calme, l'oreille perçoit la nature à travers le bruissement des feuilles et le brame du cerf à l'automne, le crissement de la neige en hiver sous les pas ou le ruissellement de l'eau et le chant des oiseaux au printemps. Enfin, la luminosité du jour permet d'aboutir à une large gamme d'ambiances, de la douceur d'un lever du jour qui filtre en sous-bois, à l'oppression et la gifle d'une tempête de neige sur les plateaux nus. La qualité de la nuit permet la découverte de ciels étoilés.

Cette vision subjective, empirique est l'expression vivante et sensible de la façon dont les membres du GIP perçoivent, ressentent et vivent leur territoire. Elle est complémentaire de l'intérêt spécial qui met en lumière des spécificités qui distinguent ce territoire à l'échelle régionale, nationale voire internationale.

2. L'intérêt spécial du Parc national

L'intérêt spécial vise à mettre en évidence les spécificités en matière de patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire qui vont justifier la création d'un parc national. Elles démontrent la plus-value du territoire apportée au réseau des parcs nationaux français et par conséquent, la responsabilité du futur parc en matière de préservation.

Rapport Homme-Nature, forêt, eau, patrimoine naturel et géologique, histoire et patrimoine bâti ou encore changements globaux et recherche scientifique sont des thématiques qui font l'objet d'interrogations nationales, voire internationales. Compte tenu de ses spécificités, le futur parc national possède le potentiel pour y apporter des réponses.

Chaque élément constitutif de l'intérêt spécial est exposé en mettant en regard les ambitions issues du Socle du projet. Ce chapitre se veut synthétique et s'appuie sur des données clés. Les plus caractéristiques de l'intérêt spécial sont présentées en en-tête de chaque chapitre. Le détail est donné en annexe 1. Pour plus d'informations, il est donc conseillé de se reporter au Socle du projet et au diagnostic territorial, disponibles sur le site internet du GIP (www.forets-champagne-bourgogne.fr) ou dans les locaux de ce dernier.

a) Un parc au potentiel en devenir, fruit d'une volonté politique de constituer un territoire forestier de plaine de référence

Une volonté politique

En application de l'engagement n°74 du Grenelle Environnement (2007) et pour répondre à l'enjeu mondial de conservation de la biodiversité, le Gouvernement français s'est engagé à accroître ses efforts dans ce domaine, en s'appuyant notamment sur une Stratégie de Création d'Aires Protégées. Celle-ci vise à couvrir, d'ici 2019, 2% du territoire terrestre national par des espaces bénéficiant d'un statut de protection renforcé.

Dans cet objectif, il a été proposé la création de trois nouveaux parcs nationaux complémentaires aux neuf alors existants, dont l'un serait consacré à la forêt feuillue de plaine (les deux autres sont les calanques et zones humides). Les parcs nationaux ont en effet vocation à constituer un réseau représentatif de protection des grands écosystèmes emblématiques du territoire français. Le Grenelle a constaté, sur la base des données de l'Union internationale pour la conservation de la nature - UICN, une très nette sous-représentation des forêts tempérées dans les aires protégées au niveau mondial. Au niveau européen, bien que figurant parmi les pays les plus boisés et même si les habitats forestiers y représentent une part significative du réseau Natura 2000, la France est un des seuls Etats à ne pas disposer d'un parc national dédié aux forêts de plaine.

Par ailleurs, la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux a considérablement renforcé la gouvernance locale afin d'améliorer leur insertion au sein des territoires. La charte du parc national a vocation à assurer la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager, et à promouvoir un développement qui réponde aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ce développement s'appuie sur les trois « piliers » économique, écologique et sociétal du développement durable.

Intégrant ces évolutions, le processus de sélection des sites susceptibles d'accueillir le futur parc national consacré à la forêt feuillue s'est appuyé sur trois critères principaux, définis par le Ministère de l'Environnement, assisté du Muséum national d'Histoire naturelle et de l'Office national des forêts :

- l'existence d'un patrimoine naturel, culturel et paysager d'une grande richesse, et déjà reconnu notamment dans le réseau Natura 2000 ou les inventaires Znieff²,
- des territoires ruraux susceptibles de bénéficier d'une dynamique de développement durable autour d'un projet de parc national,
- des massifs forestiers organisés autour d'un ou plusieurs noyaux importants de forêt domaniale.

² Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique – voir détail dans liste acronymes en fin de document

Au début de l'année 2009, trois sites potentiels ont été identifiés, parmi lesquels un périmètre centré autour des forêts domaniales de Châtillon, en Côte-d'Or et d'Arc-Châteauvillain, en Haute-Marne. En plus de la richesse de ses patrimoines, ce territoire s'est démarqué par l'intérêt fort et largement partagé qu'ont manifesté des acteurs locaux.

C'est pourquoi le Premier ministre a annoncé le 27 juillet 2009, le choix du Gouvernement de lancer l'étude pour la préfiguration d'un parc national, sur les forêts « entre Champagne et Bourgogne », en y incluant la forêt domaniale d'Auberive.

Un Parc national, future vitrine de la prise en compte des patrimoines dans la gestion courante d'un espace forestier de plaine

La forte composante forestière du territoire du futur parc national lui confère une valeur démonstrative de l'état de conservation des écosystèmes forestiers feuillus de plaine. A l'échelle nationale, celui-ci peut être très variable selon les régions, les modes de traitement ou les usages.

L'essence forestière dominante sur le territoire du futur Parc national étant le hêtre, elle confère à cet espace une valeur particulière au regard de sa sensibilité aux évolutions climatiques. Ce territoire qui se distingue aujourd'hui par son histoire ou ses paysages (voir ci-après), constitue un espace de référence pour l'avenir. C'est un espace en devenir qui dispose d'un long passé forestier, agricole et industriel. La diversité des modes de gestion forestière mise en œuvre sur ce territoire est remarquable. Les nombreuses archives documentées permettent de comprendre sa trajectoire jusqu'à ce jour. Les connaissances scientifiques acquises sur ce territoire constituent un état zéro pour observer et analyser les dynamiques à venir. L'ambition à partager est à la fois de préserver voire d'améliorer la conservation des patrimoines en mobilisant tous les outils disponibles dans les parcs nationaux. La création d'une réserve intégrale de 3000 hectares, la plus grande de France, affirmera la vocation du futur parc d'espace de référence pour observer et étudier la naturalité forestière.

Ce Parc national prend en effet une valeur d'illustration de la loi 2006, car il traduit la volonté de patrimonialiser un espace qui a pris une valeur productive, au cours du XXème siècle. A ce titre, il constitue un laboratoire unique pour suivre l'acceptabilité de mesures de protection dans un espace engagé dans un processus de modernisation post époque industrielle. Le Parc national s'inscrit donc dans plusieurs domaines comme un espace de référence et un observatoire.

b) Une dense matrice forestière, riche et emblématique

Quelques données clés du territoire

- 120 000 hectares de forêt sur le territoire, pour un taux de boisement de 54% (30 % au niveau national).
- 65% de la surface forestière sont publiques (25 % en France métropolitaine), dont 26 % de forêts domaniales (10 % en France), 39 % de forêts communales et 35 % de forêts privées.
- Plus de 80% de forêts anciennes, forêts qui étaient déjà boisées il y a deux siècles au moment du dernier minimum forestier (30 % en France).
- Plus de 15 espèces d'arbres par hectare, une des forêts les plus diversifiées de plaine en France métropolitaine. Près de 90 % des essences sont des feuillus.
- 19 associations végétales forestières et 8 associations d'ourlets et de lisières ont un caractère typique, voire emblématique du territoire (comme la hêtraie sèche à Laïche blanche), dont la moitié présente un caractère de milieu froid (submontagnard, montagnard ou médioeuropéen) rare dans la plaine française.
- 245 espèces de mousses recensées à ce jour, plus d'une cinquantaine est directement liée au bois dont une espèce protégée au niveau national et européen (*Dicranum viride*).
- 70 entreprises de la filière bois représentant tous les secteurs d'activités, près de 400 emplois.

Intérêt spécial

Couvrant plus de la moitié de la surface du territoire, le boisement est pratiquement continu entre les trois grands massifs boisés structurants que sont Châtillon, Arc-en-Barrois et Auberive (voir Carte de la couverture forestière p.13). Cette immensité forestière permet d'offrir une importante variété de conditions de vie aux espèces forestières (faune, flore, fonge), contribuant à la biodiversité du territoire. Elle est d'autant plus favorable que ces espèces peuvent circuler relativement aisément d'un massif forestier à l'autre, en particulier dans la zone d'étude du cœur. Elle confère une forme de pérennité à l'ensemble des écosystèmes forestiers présents face à des événements climatiques de grande ampleur comme la tempête « du siècle » de 1999 et la canicule de 2003. (cf. DT. Patrimoine naturel – l'importance des milieux naturels et semi-naturels).

Le couvert forestier est très majoritairement ancien et présente une structuration en grands massifs bénéficiant souvent d'un statut public aujourd'hui (voir cartes sur l'ancienneté des forêts du périmètre, p. 14). Cela est dû à la présence de puissants propriétaires forestiers au Moyen-Age. Le territoire a ainsi abrité de nombreuses forêts monastiques, seigneuriales, duciales et même royales, leur conférant souvent une riche histoire bien documentée (cf. DT Forêt – histoire des forêts et leurs usages).

La permanence de cet important couvert forestier a constitué un refuge à des espèces sauvages à grand territoire comme le cerf. Elle a aussi permis la préservation d'une biodiversité singulière, strictement inféodée à la forêt, et particulièrement sensible au défrichement du fait de sa faible capacité de colonisation (ex. : muguet), ce qui confère un important potentiel de renaturation aux forêts exploitées. (cf. DT Forêt – biodiversité des milieux forestiers).

La forêt du territoire combine une importante diversité naturelle et une représentativité des forêts feuillues des plateaux calcaires du nord-est de la France, et de façon plus large, des forêts médio-européennes sous influence continentale. Elle abrite ainsi une grande proportion de hêtraies sur sols superficiels et compte aussi un important panel d'habitats forestiers parmi lesquels des milieux très contrastés dont beaucoup à caractère montagnard. De fait, elle héberge à la fois le cortège typique des forêts sur sols calcaires et des espèces remarquables dont certaines très rares dans le reste des forêts de plaine à l'image du Sabot de Vénus. (cf. DT Forêt – biodiversité des milieux forestiers).

Le territoire offre également aujourd'hui une large gamme de gestion forestière à l'image de ses trois plus grandes forêts domaniales avec la forêt d'Arc encore très marquée par le taillis-sous-futaie, la forêt de Châtillon qui offre de belles parcelles de futaies régulières et la forêt d'Auberive qui expérimente la futaie irrégulière sur des versants à enjeux paysagers depuis une vingtaine d'années. De nombreuses forêts privées mettent en œuvre une grande diversité de traitements sylvicoles.

Cette diversité de gestion passée et actuelle s'est ajoutée à la variété des sols, expositions et altitudes du territoire, pour faire de cette forêt l'une des plus riches en espèces ligneuses de la plaine française, qu'il s'agisse d'arbres ou d'arbustes (voir cartes page suivante du nombre moyen en France d'espèces arborées et arbustives par placette). La faible part des résineux (épicéa commun, pins sylvestre et noir, douglas et marginalement mélèze et sapin pectiné ou sapin de Nordmann), ne porte pas atteinte à l'équilibre local des écosystèmes forestiers. Elle contribue même à enrichir la diversité forestière, certaines espèces comme le Pin sylvestre étant d'ailleurs pratiquement naturalisées (cf. DT Forêt – gestion actuelle).



GIP du futur Parc national
des forêts de Champagne et Bourgogne

Diversité des espèces forestières en France entre 2009 et 2013



Localisation du projet de
Parc national

Nombre d'espèces d'arbres observées par placette



1 à 2 espèces



3 à 5 espèces

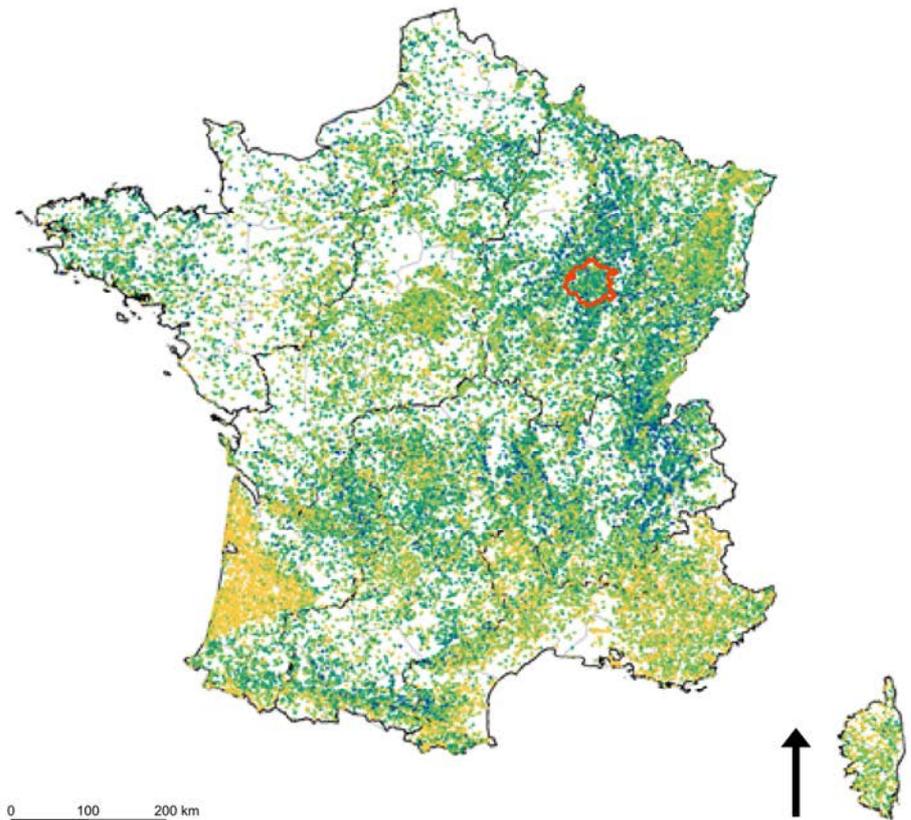


6 à 9 espèces



10 espèces et plus

Source : inventaire forestier de l'IGN - <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?rubrique78> consulté le 25/11/2014
Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, 25/11/2014



GIP du futur Parc national
des forêts de Champagne et Bourgogne

Diversité des espèces forestières en France entre 2009 et 2013



Localisation du projet de
Parc national

Nombre d'espèces arbustives observées par placette



0 à 2 espèces



3 à 5 espèces

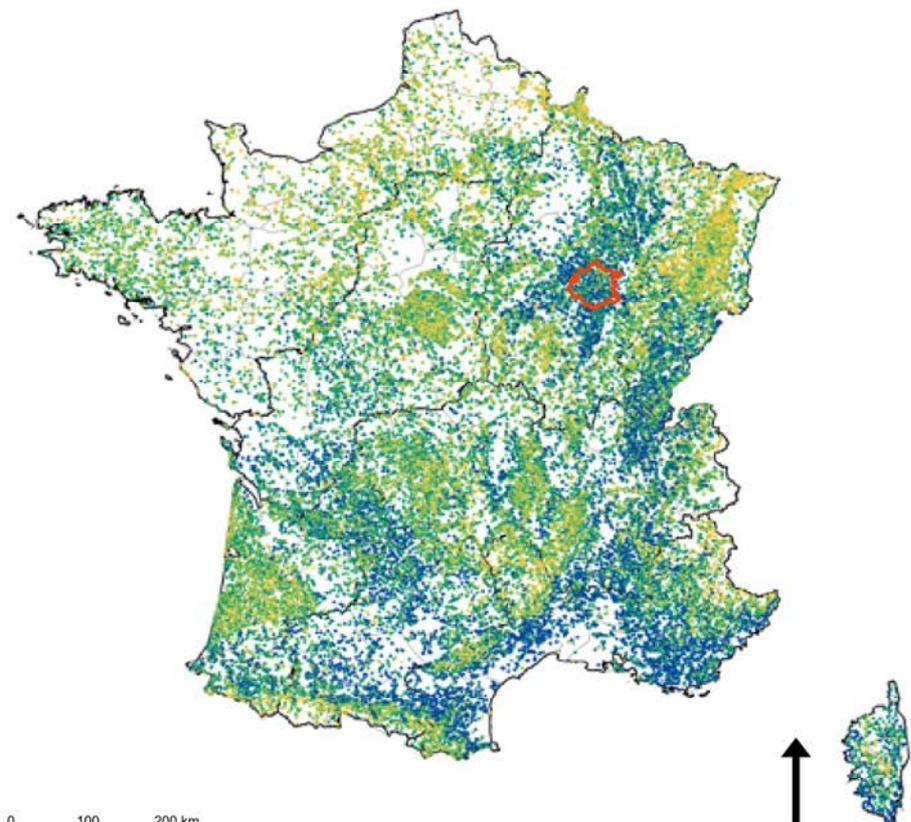


6 à 9 espèces



10 espèces et plus

Source : inventaire forestier de l'IGN - <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?rubrique78> consulté le 25/11/2014
Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, 25/11/2014



Espace forestier vitrine de la forêt française de feuillus de plaine, le futur parc national a vocation à s'inscrire dans un réseau d'espaces protégés forestiers allant du nord-est de la France jusqu'à l'Europe centrale. Dans la perspective de la création de la réserve intégrale et d'un réseau de naturalité, les forêts de l'espace-parc constitueront un site de référence d'espaces en libre évolution et de vieux peuplements qui font ponctuellement défaut aujourd'hui localement et nationalement.

Sur un plan culturel, l'absence de retournement du sol due à la permanence du couvert forestier a également permis la préservation de nombreux vestiges archéologiques témoignant d'une variété d'impacts et d'usages humains à travers de multiples époques de la riche histoire de l'occupation humaine locale. Cette concentration de vestiges diversifiés exceptionnelle à l'échelle française fait du territoire un important site d'archéologie forestière pour comprendre les usages passés des milieux. (cf. DT Forêt – histoire des forêts et de leurs usages).

La continuité forestière, tant dans l'espace que dans le temps, a pu et continue à fortement influencer le rapport culturel local de l'Homme avec la forêt. Il en résulte de nombreux métiers et savoir-faire, ainsi que des traditions d'usage séculaires à mêler avec la modernité représentée par les quatre entreprises de la filière-bois présentes sur le territoire et leaders nationales dans leur domaine (exploitation, carbonisation, déroulage, pépinière). Elle génère également des approches sensibles, poétiques, scientifiques et artistiques du fait de sa force évocatrice, inspirant des personnalités majeures, tels les artistes André THEURIET et Robert HAINARD, et contribuant au bien-être de ceux qui la côtoie (cf. DT forêt – production ligneuse ; usages anciens de la forêt ; patrimoine immatériel de la forêt ; cueillette et ramassage en forêt).

Cette continuité forestière du territoire et sa structuration en grands massifs sont enfin particulièrement favorables à la présence de populations de grands ongulés (cerf, chevreuil, sanglier). La plupart des forêts sont depuis longtemps gérées pour valoriser leur potentiel cynégétique. La chasse constitue en effet, à la fois un des moteurs de la vie sociale locale et un enjeu économique. La renommée des territoires attire des chasseurs extérieurs. L'intérêt porté à la grande faune sauvage dépasse le cercle de la chasse et se diffuse vers un public plus large, curieux de pouvoir observer et de mieux connaître ces animaux, tout particulièrement le cerf (cf DT. chasse – la gestion du grand gibier ; l'économie de la chasse ; culture et patrimoine).

Cette présence faunistique ne va cependant pas sans poser de problèmes de gestion avec les productions agricole et forestière. La prévention des dégâts incite au développement de dispositifs artificiels. La gestion de la faune sauvage peut aussi avoir des conséquences sanitaires, lorsque les contacts entre animaux sauvages et animaux d'élevage sont vecteurs d'épizooties (maladie touchant une espace animale). (cf. DT chasse – l'équilibre agro-sylvo-cynégétique).

La combinaison de ces facteurs positionne ce territoire comme un espace d'expérimentation pour rechercher un équilibre entre les activités forestières, agricoles, et touristiques, l'accès aux massifs forestiers en toutes saisons partagé entre les usagers et le maintien de modes de chasse ancrés dans l'histoire et la vie moderne des acteurs locaux.

Ambitions du Parc national

Faire de nos forêts une référence internationale
en matière de connaissance, de protection, de production et d'accueil
en s'appuyant et développant une gestion forestière exemplaire, une recherche scientifique soutenue,
une pédagogie originale des écosystèmes forestiers et de leurs gestions
ainsi qu'une filière bois innovante.

Mots clés : Vitrine, image de marque en France et dans le monde, vocations variées (naturalité, réserve intégrale, biodiversité, réserve archéologique, production de bois, tourisme, pédagogie, science, gestion cynégétique) dans un objectif d'exemplarité, écosystèmes forestiers

Promouvoir une gestion exemplaire, durable et intégrée de la grande faune sauvage dans son écosystème assurant sa juste place dans les espaces agricoles et forestiers.

Mots clés : Equilibre agro-sylvo-cynégétique, cohabitation des pratiques et usages



GIP des forêts
de Champagne et Bourgogne

Couverture forestière

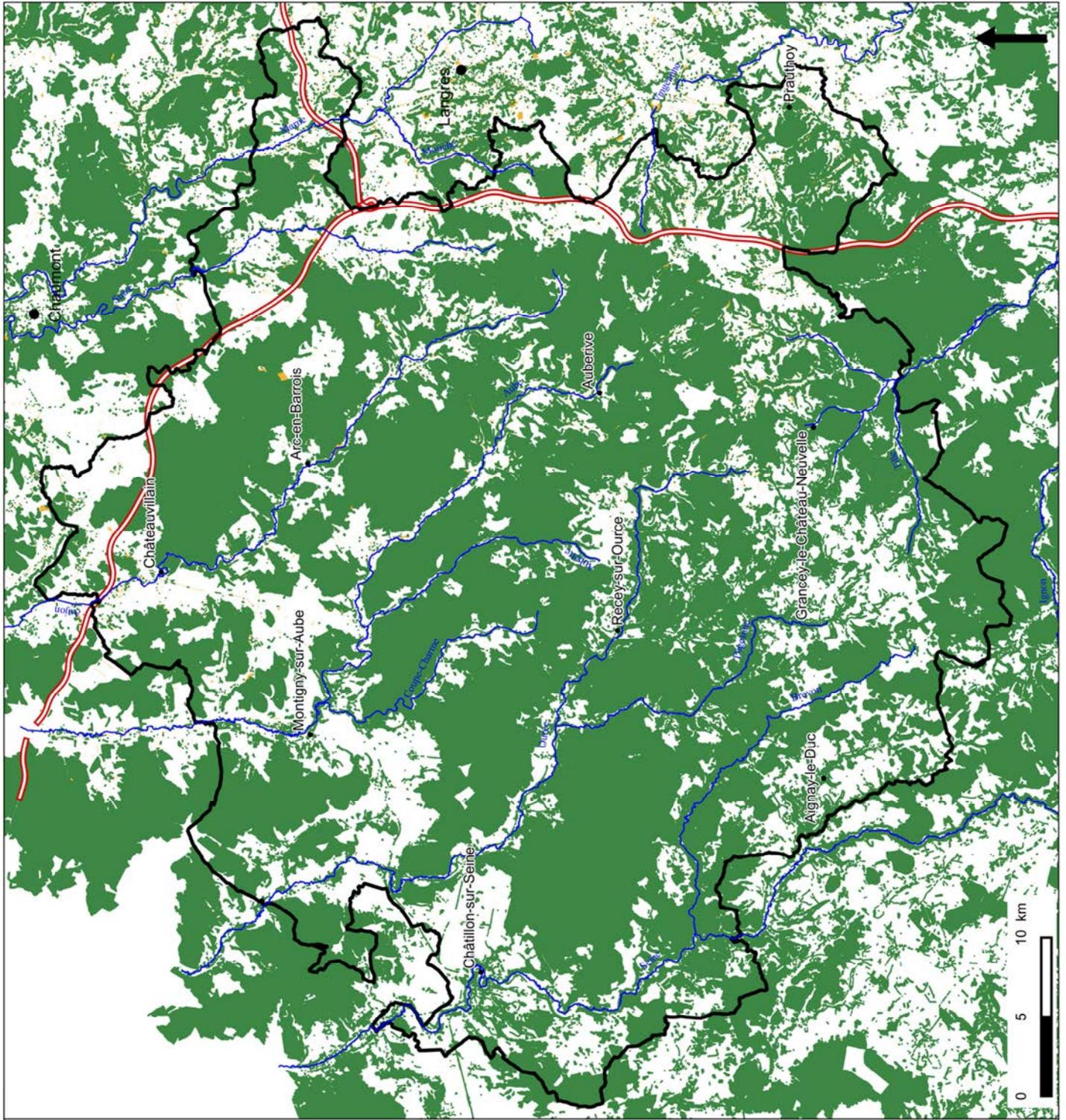
 Aire Optimale d'Adhésion

 Autoroute

Zones arborées

 Forêt

 Haies, landes, peupleraies, vergers



Sources : GIP PN FCB, ©IGN BDTPO® 2009
Rapport de prise en considération du projet de Parc
national des forêts de Champagne et Bourgogne,
22/08/2014



Les forêts anciennes du territoire

 Aire optimale d'adhésion

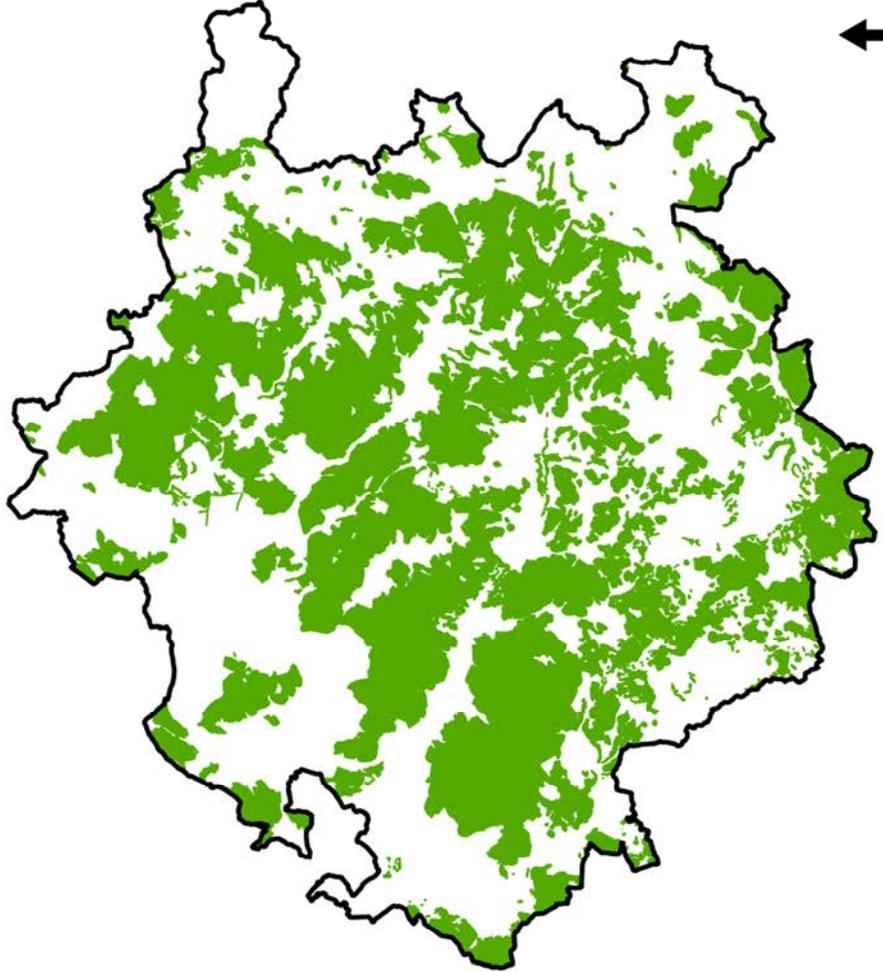
Forêts

 Forêts visibles sur les cartes d'Etat-Major (~1840)

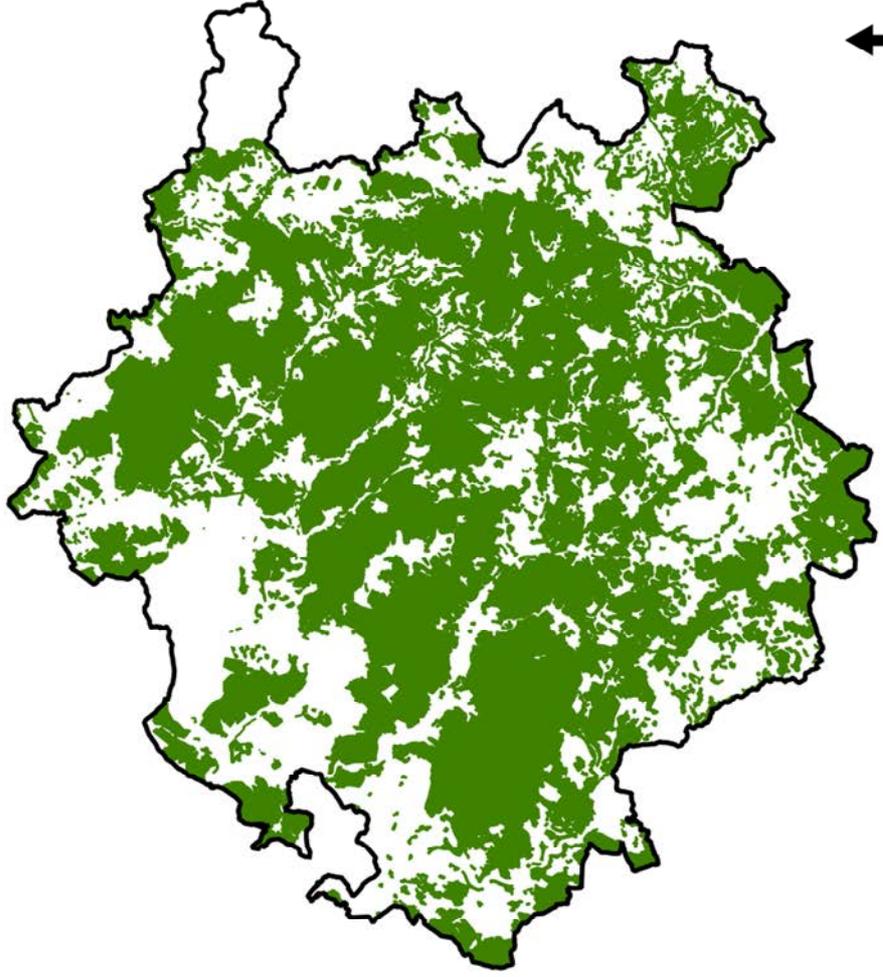
 Forêts recensées en 2012

Sources : GIP PN FCB, IFN 2012, INRA 2013, ©IGN SCAN EM®
Rapport de prise en considération du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, 30/09/2014

Etat-Major (~1840)



Inventaire forestier national (2012)



c) Un territoire aux nombreuses sources et zones humides en milieu calcaire

Données clés

- 7 grands bassins versants à l'échelle du territoire : Seine, Ource, Aube, Aujon, Suize et Mouche (affluents de la Marne) dans le bassin hydrographique de la Seine ; Vingeanne et Tille dans le bassin hydrographique du Rhône.
- 694 km de cours d'eau permanents et de nombreuses sources.
- Plus 60 % du linéaire de cours d'eau du territoire s'apparentent à de très petits cours d'eau³. Cette surreprésentation locale des cours d'eau de tête de bassin versant est liée à la présence de couches argilo-marneuses sous l'ensellement calcaire du plateau de Langres.
- Tous les cours d'eau sont au moins en bon état écologique, voire en très bon état pour beaucoup d'affluents. Seuls la Suize, la Vingeanne, l'Aubette et un affluent de la Tille ainsi que quelques rus sont dans un état passable.
- Une centaine des 257 associations végétales connues sur le périmètre sont aquatiques, relatives à des zones humides ou encore à des prairies humides. Les 2/3 d'entre elles se rapportent à des habitats d'intérêt communautaire et un cinquième a un caractère emblématique (comme les marais tufeux).
- Les marais tufeux du Plateau de Langres forment un des ensembles les plus importants et typiques de France.
- 271 ruptures de continuités recensées dont 116 moulins. 23 d'entre eux correspondent à d'anciens emplacements (mention sur la carte d'état-major de 1850) et 93 encore en élévation.
- 24 captages sont définis comme prioritaires au niveau départemental, pour des pollutions nitrates et/ou pesticides.
- Trois contrats de bassin (Seine & Ource, Tille, Vingeanne) et un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE (Tille).

Intérêt spécial

L'eau constitue un élément fondamental dans l'espace-parc, tant par la richesse paysagère, culturelle et écologique qu'elle génère que par sa fragilité liée au caractère karstique.

Les nombreuses sources et la densité du chevelu de têtes de versant sont particulièrement remarquables au regard de la prédominance du calcaire. L'eau contribue à l'expression d'une biodiversité d'autant plus intéressante qu'elle n'est plus forcément présente en aval. Bien que proches de leur source, les cours d'eau peuvent naturellement former des méandres en raison du replat des plateaux, conférant un caractère apaisant aux paysages des vallées. L'eau est aussi très présente en profondeur avec un réseau karstique souterrain connecté à la surface par de multiples pertes et ré/ex-surgences. Du fait de la géologie du territoire, les sources se rencontrent souvent à un même niveau sur le bas des pentes, renforçant l'attractivité de l'homme pour les secteurs de vallées. Certaines prennent la forme locale de « doux » qui ont une haute valeur paysagère et culturelle.

L'eau permet également la présence de milieux aquatiques et de zones humides à forte valeur patrimoniale. Il s'agit notamment de prairies inondables le long des cours d'eau. Certaines ont conservé leur caractère naturel au cours du temps et donc une biodiversité singulière propre à ces espaces. Le Narcisse des poètes en est une illustration. Ces milieux sont très sensibles à l'évolution des pratiques.

De façon particulière au territoire, l'espace-parc compte également un ensemble de marais tufeux de pente typique du Plateau de Langres abritant un cortège d'espèces uniques dans la plaine française. De nombreuses formes de tuf peuvent se rencontrer dans les zones humides et les cours d'eau du territoire. Elles génèrent parfois des morphologies singulières, appréciées des visiteurs, comme des cascades tufeuses. Les marais les plus importants sont identifiés au sein du réseau Natura 2000 et de nombreux plus petits, non protégés, sont recensés dans des versants forestiers. Ces derniers sont particulièrement sensibles à des travaux susceptibles de modifier leur fonctionnement hydraulique. (cf. DT eau – biodiversité des milieux aquatiques, DT Patrimoine naturel – la biodiversité des milieux prairiaux ; la biodiversité des formations tufeuses).

³ Selon la classification dite de Strahler.

La traversée de l'espace-parc par la ligne de partage des eaux entre les bassins hydrographiques de la Seine et du Rhône, outre son aspect historique stratégique de carrefour commercial, présente également un double intérêt. Elle joue un rôle de barrière pour les espèces strictement aquatiques, à l'image des souches de truites fario distinctes de part et d'autre, tout en offrant des possibilités de continuité écologique d'un bassin à l'autre en raison de la proximité de certaines sources et cours d'eau (cf. DT Eau – Etat du milieu physique)..

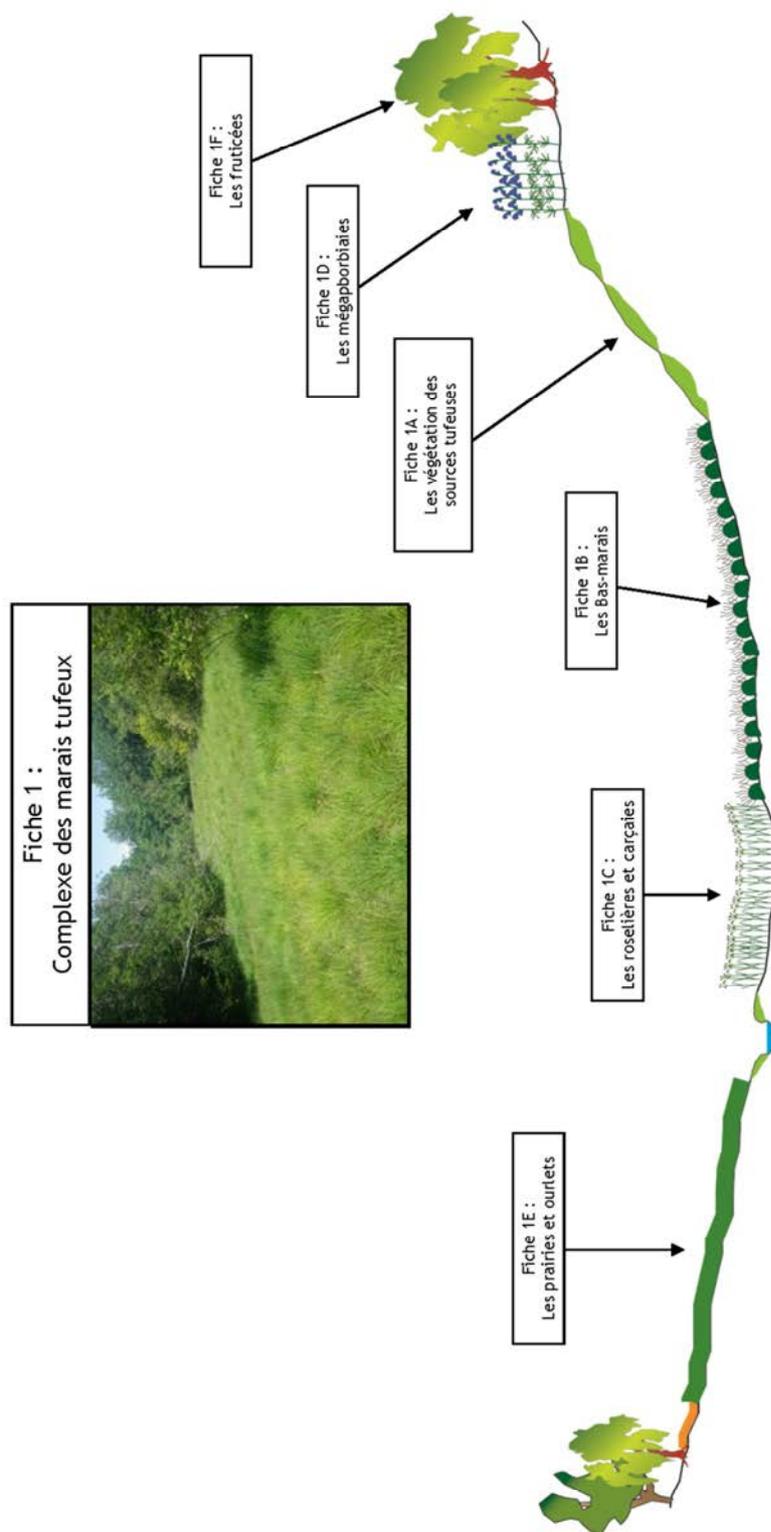
La pérennité de la qualité de l'eau est avant tout dépendante des risques de pollution diffuse agricole, domestique ou industrielle. Cependant la perte des milieux naturels jouant un rôle de filtre le long des cours d'eau, les obstacles ou encore la traversée du lit des cours d'eau constituent d'autres facteurs de fragilité qui se combinent à la sensibilité naturelle conférée par le karst. Cette composante karstique influe également fortement sur la quantité d'eau disponible, rendant la ressource très réactive aux sécheresses et à la présence de points de prélèvement. (cf. DT eau – qualité des eaux ; état des milieux aquatiques ; usages et activités actuelles liées à l'eau).

L'originalité de l'espace-parc tient aussi de son histoire. Au cours des temps, un abondant patrimoine et un savoir-faire proto-industriel et artisanal, souvent encore présents, se sont développés le long de ces cours d'eau, en particulier des forges et des moulins. Ces installations aux valeurs architecturale et sociale reconnues et parfois uniques, constituent de potentiels obstacles à la continuité écologique. De façon plus générale, l'anthropisation des vallées s'est traduite par de nombreux aménagements et recalibrages de tronçons de rivière, relevant à l'origine d'une volonté de maîtrise de l'hydraulique et d'usage de l'énergie hydraulique dans le passé industriel du territoire puis de politiques d'après-guerre visant à accroître l'exploitation des sols (cf. DT Eau – Etat du milieu physique ; qualité des eaux ; biodiversité des milieux aquatiques ; état des milieux aquatiques ; usages anciens ; DT patrimoine bâti – patrimoine proto industriel et artisanal). La présence d'éléments à valeur patrimoniale parfois forte, souvent culturelle avec du bâti mais aussi parfois naturelle avec la création de milieux particuliers le long des biefs, donne à ce territoire une réelle responsabilité de diagnostic et d'expérimentation technique dans le traitement de la restauration des continuités aquatiques.

L'expression de ces enjeux de conservation et de restauration est unique à cette échelle et dans ce contexte naturel, culturel et économique. Le territoire du futur parc porte une responsabilité particulière pour engager un projet ambitieux et respectueux des équilibres entre les enjeux environnementaux, culturels et économiques basé sur l'analyse et la médiation.

Figure : Illustration de la forme typique prise par les marais tufeux du Plateau de Langres à travers les ensembles d'associations végétales susceptibles de les composer (Synthèse de la connaissance des habitats naturels et semi-naturels du périmètre du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne – Biotope juin 2014)

Localisation simplifiée des habitats emblématiques des marais tufeux



Ambitions du Parc national

Assumer la responsabilité de ce territoire, tête de bassin versant de la Seine et du Rhône, pour la préservation de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

Mots clés : Ligne de partage des eaux, qualité et quantité, château d'eau à protéger, faune et flore aquatique, sources

Préserver et restaurer la biodiversité et la fonctionnalité des zones humides ainsi que la continuité écologique des cours d'eau (trame bleue)

Mots clés : formations tufeuses, prairies humides, continuité des cours d'eau

d) Un patrimoine naturel et paysager riche, diversifié et encore globalement préservé

Données clés

- Part des milieux naturels : 47 % de la surface du territoire couverte par de la forêt feuillue, 10 % par des prairies. (données Corine Land Cover 2006) - Moins de 1% de la surface artificialisée (5% en France).

- 42 % de la surface inventoriée en ZNIEFF* (93 000 ha), dont 13 sites en ZNIEFF de type 2* (90 800 ha) et 140 sites en ZNIEFF de type 1* (20 600 ha). 27 % de la France métropolitaine inventorié en ZNIEFF en 2012.

* Chiffres issus des inventaires ZNIEFF de 2nde génération, en attente de validation en Bourgogne. Voir annexes sur les acronymes pour plus d'information sur les ZNIEFF

- 18 sites sont localement identifiés dans le réseau Natura 2000, couvrant près du quart de la zone d'étude, soit presque le double des moyennes régionale et nationale.

- La zone d'étude abrite près du tiers des habitats des régions Bourgogne et Champagne-Ardenne alors qu'elle ne représente que 4% de leur surface et qu'elle ne compte pas d'habitat acidiphile, très présent dans ces régions. Elle comprend 257 associations végétales.

- Le périmètre abrite 28 habitats d'intérêt communautaire (soit environ 130 associations végétales), dont 7 à caractère prioritaire (auxquels se rapporte une trentaine d'associations végétales). La France compte 133 habitats d'intérêt communautaire.

- Quelques chiffres sur la faune connue à ce jour :

- Mammifère : 57 espèces dont 16 espèces de chauve-souris. La moitié est protégée nationalement.

- Oiseau: 162 espèces dont une centaine nicheuse. Plus d'une centaine est protégée.

- Amphibien : 13 espèces, pratiquement toutes protégées.

- Reptile : 9 espèces, toutes protégées.

- Poisson : 27 espèces. 6 sont protégées.

- Lépidoptère rhopalocère et hétérocère (papillon): 132 et 228 espèces dont 7 protégées.

- Coléoptère (scarabée, coccinelle...) : 1050 espèces signalées, avec un potentiel estimé au triple.

- Odonate (libellule) : 46 espèces dont 3 protégées.

- Orthoptère (sauterelle, grillon, criquet...) : 39 espèces.

- 442 taxons remarquables de flore sur le périmètre d'étude. 62 taxons bénéficient d'un statut de protection dont 9 au niveau national. 7 sont sur la liste rouge nationale de la flore vasculaire.

Intérêt spécial

Si une grande part du patrimoine naturel et géologique emblématique du périmètre repose sur ses écosystèmes forestiers et ses milieux aquatiques et humides, en particulier ses marais tufeux (cf. supra), d'autres milieux contribuent à sa richesse et à sa singularité.

Une première particularité de l'espace-parc est sa densité en milieux rocheux et éboulis, rares en plaine. Même s'ils ne couvrent qu'une faible surface, ces milieux possèdent une biodiversité qui leur est souvent

propre et à forte valeur patrimoniale comme la Linaire des pierriers, classée vulnérable sur la liste rouge de la flore française. Ces espaces, peu accessibles et donc peu perturbés, sont généralement parmi les plus naturels du territoire. Ils servent ainsi de refuge à de nombreuses espèces qui y trouvent un habitat favorable comme des bryophytes (mousses). Certains ont enfin également un intérêt géologique et/ou paysager, à l'instar des lapiaz en forêt, des éboulis du cirque de la Coquille ou des gorges de la Vingeanne. (cf. DT patrimoine naturel – la biodiversité des milieux rocheux et des éboulis).

Les espaces prairiaux, au-delà des inondables, constituent un autre type de milieu à enjeux sur le territoire. Plus des trois quarts des pelouses sèches ont disparu, en particulier, suite à la très forte régression des pratiques de pastoralisme ovin extensif qui présidaient à leur existence sur le territoire et plus globalement dans le nord-est de la France. Ces pelouses hébergent une biodiversité très singulière, avec des espèces à affinité allant du méditerranéen au montagnard, et souvent patrimoniale tels une plante comme l'Hélianthème des Apennins ou un criquet comme l'Oedipode stridulante. Autre espace prairial menacé au niveau français, un réseau significatif de prairies permanentes, dont certaines à caractère très naturel du fait de leur ancienneté et de leur caractère « maigre » (oligotrophe), est également présent dans les vallées du territoire. Les difficultés actuelles rencontrées par l'élevage et la faible rentabilité de ces milieux fragilisent tous ceux qui ne font pas l'objet d'actions de préservation active (cf. DT patrimoine naturel – la biodiversité des milieux prairiaux).

Certaines lisières forestières, bermes et talus le long des chemins forestiers accueillent de nombreuses orchidées et autres plantes des pelouses sèches et d'ourlets comme le Thésion des Alpes et l'Aspérule des teinturiers.

Enfin de façon globale, la concentration sur ce territoire d'une diversité de milieux naturels à valeur patrimoniale, même si ce ne sont pas nécessairement pour chacun d'eux les plus beaux écosystèmes de France, les plus riches milieux rocheux se rencontrant en montagne par exemple, constitue en soi un véritable intérêt spécial à l'échelle française.

De plus, de façon transversale au regard de ses milieux naturels, l'espace-parc se distingue des régions voisines et du reste de la plaine française, par une biodiversité liée à des espèces et habitats frais à froids. Bien qu'elles ne comptent pratiquement pas d'endémiques, beaucoup de ces espèces et milieux sont isolés du reste de leur aire de répartition comme le Thymélée ou le Sabot de Vénus, posant la question de leur évolution dans le temps. Les implications de cette situation de refuge en termes scientifiques et de conservation sont multiples. (DT patrimoine naturel – richesse et diversité des habitats naturels et semi-naturels ; la biodiversité du territoire).

Au-delà de cette biodiversité remarquable, le territoire abrite tout le cortège de la biodiversité ordinaire des plateaux calcaires du nord-est de la France, le plus souvent dans un bon état de conservation. Des milieux davantage anthropisés comme les grandes cultures peuvent aussi, par des pratiques et aménagements adaptés, participer de cette richesse.

La richesse de cette composante naturaliste se traduit par une forte représentativité d'espaces bénéficiant d'une reconnaissance ou d'un statut spécifique (ZNIEFF, Natura 2000, ...). Cette situation confère au territoire du futur Parc, un statut particulier à l'échelle nationale voire internationale, au-delà de sa responsabilité en matière de la préservation de ces milieux et de ces espèces.

Le paysage de l'espace-parc a quant-à-lui été entièrement modelé, hormis ses reliefs, par les millénaires de présence de l'Homme. Il n'en est pas moins riche et diversifié, se révélant sous la forme d'une véritable mosaïque paysagère résultant des activités humaines passées et actuelles, où se mêlent milieux ouverts et fermés. Pourtant, l'empreinte humaine est globalement diffuse et se fond dans le paysage, donnant l'impression que les milieux naturels et notamment forestiers, prédominent. L'omniprésence de la couverture forestière offre ainsi de nombreux secteurs sans intervention récente. L'importance des prairies et la mosaïque de cultures dans les espaces agricoles s'insèrent dans les paysages naturels, favorisant la présence de milieux de transition entre les différents espaces. L'intégration d'un bâti généralement groupé et fait de matériaux naturels participe également à ce sentiment. Les bâtiments isolés, quant à eux, s'inscrivent dans leur environnement où ils constituent des outils servant à l'usage de cette mosaïque de paysage. Enfin, des milieux entièrement naturels, principalement des zones humides et des milieux à caractère rocheux, complètent cet ensemble, constituant souvent des espaces intimes imprégnés par la force de l'eau ou du minéral.

Les caractéristiques naturelles du paysage s'appuient également sur un relief de plateaux découpés par des vallées, la présence d'une cuesta et de quelques sites paysagers remarquables. Elles renforcent l'impression d'homogénéité et de continuité dans la mosaïque paysagère à l'échelle de l'espace-parc. Ce

paysage n'est altéré ou fragmenté par aucune grosse infrastructure ou urbanisation, si ce n'est les autoroutes en périphérie, bien que sous l'effet de mutations économiques, des paysages évoluent vers une régression et une simplification des milieux naturels et des espaces de transition. Les dernières décennies ont notamment été marquées par l'agrandissement de la taille des parcelles de grandes cultures en lien avec la mécanisation et la rationalisation de la production, ainsi que par la régression de prairies (« pelouses ») sèches, régulièrement plantées ou colonisées par des résineux, due à la diminution des pratiques de pastoralisme ovin insuffisamment rentables (cf. DT paysage). La fermeture des paysages constituerait un risque de banalisation, de perte de biodiversité et de rupture de cet équilibre Homme-Nature.

Ambition et enjeux potentiels du Parc national

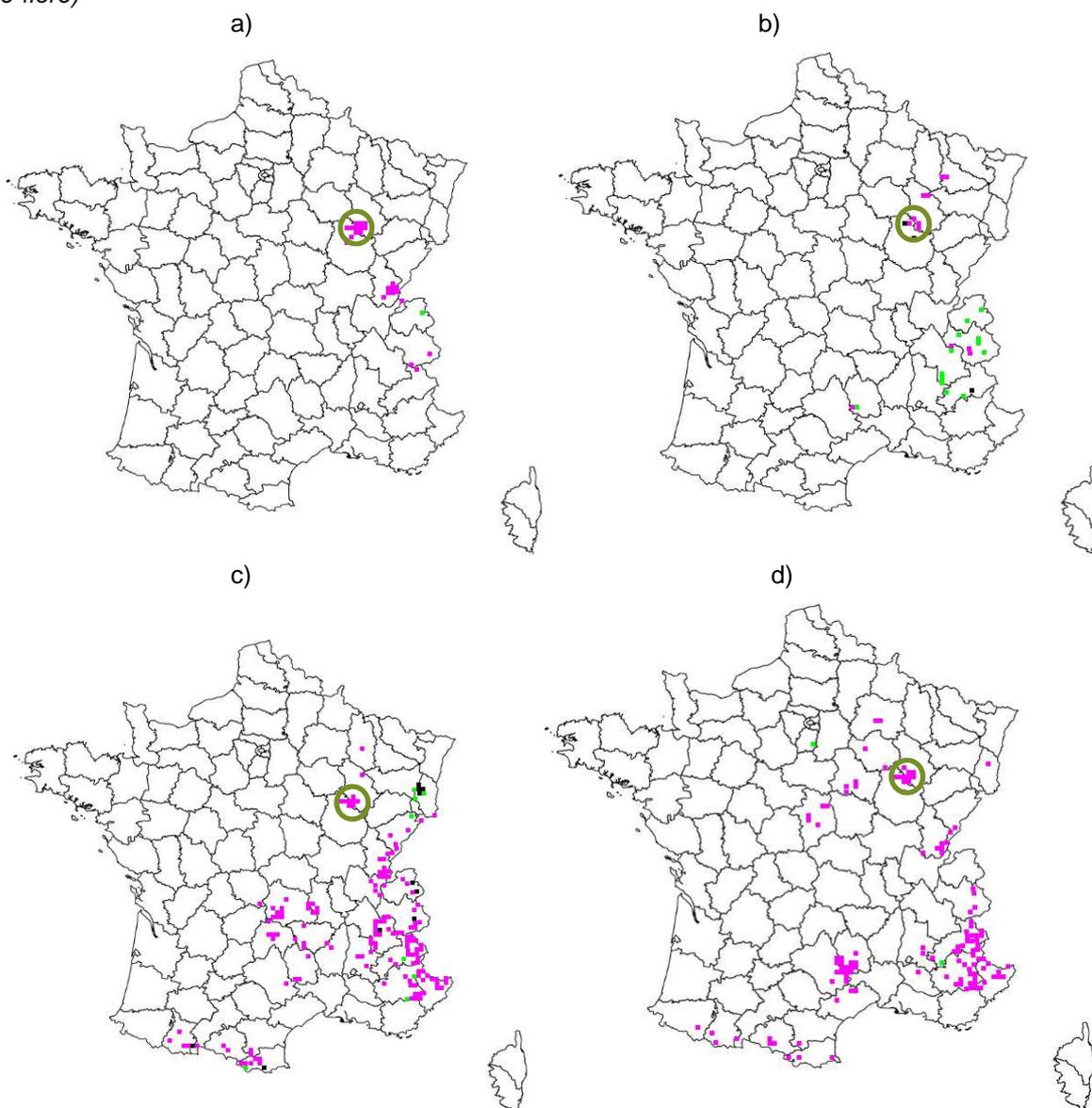
Préserver et restaurer la biodiversité du territoire

Mots clés : Faune, flore, fonge

Préserver et restaurer le caractère des paysages et la fonctionnalité des milieux forestiers et agricoles ainsi que des espaces interstitiels.

Mots clés : lisières, milieux de transition, pelouses sèches, fonctionnalité écologique

Figure : Carte de répartition nationale des observations du Choin ferrugineux (a, protégée nationalement, marais tufeux), du Sabot de Vénus (b, protégée nationalement, forêt claire, lisière, marais), du Thésion des Alpes (c, pelouses sèches), de la Violette des rochers (d, milieux rocheux) (Source : Tela Botanica, e-flore)



e) Un patrimoine culturel de qualité, hérité du riche passé du territoire

Données clés

- Première occupation humaine significative du territoire : premier âge du fer (Hallstatt). Territoire très bien organisé au cœur de la Route de l'Étain qui allait des Îles britanniques à l'Etrurie (actuelle Italie) et à la Grande Grèce.
- Au II^{ème} siècle avant JC, occupation de l'ensemble du territoire par les Lingons.
- Occupation gallo-romaine ayant laissé de nombreuses traces sur l'espace-parc avec plusieurs temples (Fanutum du Tremblois, Sanctuaire de la Cave à Essarois), monuments funéraires (à Nod-sur-Seine, Faverolles), villas (à Colmier le Bas) et habitations.
- A l'époque mérovingienne et carolingienne, le territoire conserve une certaine unité par la très forte influence du christianisme et l'évêché de Langres. Construction des nombreuses abbayes. Présence des templiers qui ont laissé de nombreux vestiges, dont plusieurs commanderies.
- La Révolution engendre notamment la disparition de communautés religieuses, l'entrée dans le domaine public de nombreux bâtiments conventuels dont certains seront démontés pour réutiliser la pierre. Création d'une frontière administrative entre les deux départements. Fin des forêts royales, monacales et seigneuriales.
- Riche passé industriel pour la production de fer et de fonte jusqu'en 1859.
- Chute de l'industrie métallurgique concomitante au début de l'exode rural qui fait basculer le secteur dans la spirale du déclin démographique avec une accélération lors de la première guerre mondiale.

.....

- 14 sites sont protégés au titre de la loi de 1930 pour leur intérêt scientifique, pittoresque et artistique, historique et légendaire.
- 179 édifices sont protégés au titre des Monuments Historiques : 33 sont classés, 146 sont inscrits à l'inventaire supplémentaire.
- Plus de 10 000 tertres*, 3 900 limites parcellaires, 500 bornes ou pierres levées, 450 mines ou carrières, 300 terrasses aménagées et plus de 200 voies et chemins ont été recensés dans les 6 500 ha inventoriés de la forêt domaniale de Châtillon et dans les forêts communales des vallées de la Digeanne et du Brévon.

*Tertres au sens générique en l'absence de vérification

Intérêt spécial

Le territoire a longtemps constitué un des plus importants carrefours culturel et industriel tant par sa position géographique stratégique constituant une zone de passage privilégiée entre la Méditerranée et la Manche, que par ses ressources naturelles. L'exploitation du fer, combinée à l'énergie apportée par le bois et l'eau, a longtemps soutenu le développement du territoire (cf. D.T. Forêt – histoire des forêts et de leurs usages). Si cet usage a périçlité au XIX^{ème} siècle, entraînant le début d'un relatif déclin démographique et économique, la mobilisation des ressources naturelles occupe encore une part importante dans l'activité du territoire, en particulier celle du bois, de la pierre et de l'agriculture (cf. DT Economie – économie générale ; DT forêt – la filière bois ; DT agriculture – l'agriculture du territoire ; DT patrimoine bâti – la filière carrières et la filière pierre).

Egalement évoqué à travers le bâti et les savoir-faire liés à l'eau et à la forêt (cf. supra), le patrimoine culturel de l'espace-parc apparaît remarquable par la densité de ses composantes de qualité et ses caractéristiques parfois propres au périmètre.

La forêt protège de nombreux vestiges archéologiques qui ont commencé à être prospectés par les sociétés savantes locales (Société archéologique du Châtillonnais et Société historique et archéologique de Langres). Dans ce domaine, la forêt de Châtillon et les forêts communales voisines sont très représentatives. Elles sont étudiées depuis une douzaine d'années par la Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC, l'ONF et l'Université de Bourgogne. Ces initiatives ont permis de mettre en évidence des indices d'occupations protohistorique, gallo-romaine et médiévale. Il s'agit, par exemple, d'espaces de vie (habitats, fermes...), de pratiques religieuses (temples, sanctuaires de source...) ou

funéraires (tumulus), de voies de communication (voies romaines) et de multiples traces d'activités agricoles (limites parcellaires, épierrement) ou artisanales (places à feu des charbonniers, minières de fer, forges...).

Le territoire est aussi remarquable pour son passé médiéval dont les traces sont encore très présentes aujourd'hui. Elles se retrouvent notamment dans le bâti, que ce soit dans les nombreuses fortifications, châteaux et maisons fortes, ou encore dans la concentration d'abbayes (cisterciennes, chartreuse, Val des Choux) et de commanderies templières, avec leurs dépendances agricoles ou proto-industrielles (forges, tuileries...). (cf. DT patrimoine bâti – Abbayes et seigneuries). Cette empreinte médiévale a également été bien conservée dans le paysage avec l'héritage de ses grands massifs forestiers et des espaces cultivés autour de fermes d'écart et autres granges d'abbayes. Cette époque témoigne encore de la forte spiritualité culturelle du territoire qui s'est maintenue de tout temps depuis l'installation des premiers Hommes comme en témoignent, des tertres de l'Age de fer à l'évêché de Langres en passant par les lieux de cultes celtes (Lingons), puis romains. Si cette richesse s'est affaiblie depuis la Révolution, le périmètre conserve un important potentiel de découverte et de ressourcement. (cf. DT forêt – histoire des forêts et de leurs usages).

Le temps et la perte de connaissance apparaissent comme les premiers facteurs susceptibles de menacer ces héritages. Ces deux facteurs augmentent les risques de défauts d'entretien, tant liés à son coût qu'au déclin économique du territoire, et de perte des savoir-faire traditionnels. Un autre facteur repose sur la capacité à concilier la modernité et ses besoins associés, avec la préservation de l'intégrité de ce patrimoine. Ainsi des formes modernes de bâti peuvent apparaître dissonantes dans le paysage. Des installations agricoles telles que des silos ou des hangars peuvent apparaître mal intégrées alors que ce sont des annexes indispensables à l'économie des exploitations.

Cette problématique semble moins prégnante pour une partie du patrimoine immatériel qui bénéficie d'un regain de la création contemporaine qui s'en inspire librement et le véhicule. On dénombre notamment des espaces muséographiques et des résidences d'artistes en lien avec des programmes culturels, en plus d'un fort dynamisme associatif (cf. DT culture et éducation – création contemporaine, arts du spectacle et arts visuels).

La composante culturelle, héritage de la relation permanente Homme – Nature, est un apport original du futur parc dans le réseau des espaces protégés français. Pour le territoire, l'enjeu est de concilier mémoire et développement, de proposer un art de vivre une ruralité moderne.

Ambitions du Parc national

Valoriser une histoire commune et une culture vivante

Mots clés : unité du territoire, culture comme media et sources d'attractivités

f) Un territoire de recherche et d'application scientifique, notamment sur les changements globaux

Données clés

- Un espace globalement préservé des espèces animales ou végétales potentiellement envahissantes.
- Un espace à l'écart des pollutions industrielles.
- la qualité des ciels nocturnes.
- Une station de recherche du CNERA de l'ONCFS « cervidés – sangliers », avec territoire d'Etude et d'Expérimentation en Forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain.
- Proximité de pôles de recherche (AgroParistech Nancy et Dijon, INRA, Université de Bourgogne...) et réseaux de placettes de suivi implantés en forêt sur les ongulés et la flore. La forêt d'Arc-Châteauvillain est notamment couverte par un maillage de plus de 1000 placettes de relevés de flore mis en place dans les années 1970.
- Programme collectif de recherche archéologique de Vix et son environnement.
- Accueil d'1 des 5 Programmes Collectifs de Recherche de sciences humaines des années 60 – 70 en France, sous l'influence de Claude LEVI STRAUSS, avec des revisites en cours.

Rappel :

Au-delà de sa dynamique propre, le territoire subit les conséquences de changements globaux, dus à la croissance démographique mondiale et au développement humain, qui se répercutent à l'échelle planétaire.

Les changements globaux désignent cinq phénomènes plus ou moins corrélés :

- les changements climatiques,
- les changements d'utilisation des sols, avec des effets directs de pertes / transformations d'habitats naturels et indirects de fragmentation des habitats restants,
- la surexploitation des espèces et des écosystèmes, en lien avec l'intensification des pratiques et des prélèvements,
- les pollutions, qu'elles touchent l'air, l'eau ou le sol. Ce terme est aussi appliqué pour désigner les pollutions génétiques,
- les espèces exotiques envahissantes, avec une problématique parfois étendue aux invasions biologiques.

Ces phénomènes engendrent un taux d'extinction d'espèces beaucoup plus important que le taux moyen estimé sur les temps géologiques. Mais au-delà d'une perte de biodiversité et d'écosystèmes, c'est la santé et la qualité de vie de l'Homme qui s'en trouvent potentiellement altérées. La poursuite du développement humain, en limitant les changements globaux et leurs conséquences, nécessite la généralisation du développement durable (ou soutenable)⁴ à toutes les échelles.

La question des changements globaux est multifactorielle avec de nombreuses interactions entre les différents phénomènes. Il est utile de disposer d'espaces de référence pour contrôler certains facteurs. Il existe peu d'espaces sur lesquels s'appliquent des séries longues de mesures pouvant servir à alimenter des observatoires. Le Parc national est un espace pérenne qui permet de travailler sur du long terme sur des espaces de référence. Il concentre aussi une ingénierie naturaliste. Il conviendra cependant de traiter la question de la caractérisation de l'état zéro ainsi que de la stabilité des protocoles de mesure dans le temps, et donc de leur définition initiale.

La connaissance et la réponse aux changements globaux constituent une finalité attendue des aires protégées et plus particulièrement des parcs nationaux.

Intérêt spécial

Les particularités de l'espace-parc, qu'elles soient intrinsèques aux caractéristiques du territoire ou qu'elles ressortent de la comparaison avec le réseau des parcs nationaux existants, font ressortir plusieurs composantes d'un intérêt spécial lié à une prise en compte locale des changements globaux.

Concernant les changements climatiques, le territoire voit son intérêt renforcé par :

- la présence et le suivi des espèces et habitats à caractère submontagnard, montagnard ou méditerranéen du territoire, dont certains en refuge, et sur la possible expansion des espèces « méridionales » par le couloir rhodanien,
- la présence naturelle du hêtre, essence dont le devenir en France est régulièrement questionné par les modélisations climatiques, et sur la zone de référence en libre évolution que va constituer notamment la réserve intégrale,
- la présence de ses nombreuses têtes de bassin versant avec une eau fraîche dont la qualité est très sensible au réchauffement.

Un des autres atouts de ce territoire est la possibilité de reconstituer une grande partie de l'histoire de l'usage des sols grâce notamment à son couvert forestier qui a préservé plus qu'ailleurs des vestiges archéologiques. Cet intérêt est renforcé par la concentration d'une variété d'impacts et d'usages humains à travers de multiples époques ainsi que par l'existence de programmes et d'outils de recherche opérationnels tels que le LIDAR, testé sur le périmètre de l'espace-parc. De nombreuses forêts du périmètre ayant appartenu à d'importants propriétaires, les probabilités de retrouver des archives

⁴ Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins

documentées sur leur gestion passée sont fortes, au-delà des outils existants comme le cadastre napoléonien ou les cartes d'état-major du XIX^{ème} siècle.

Concernant les espèces exotiques envahissantes et autres invasions biologiques, l'intérêt spécial du futur Parc national repose tout autant, sur la compréhension de la capacité des écosystèmes à résister, que dans le suivi effectif des invasions, et ce d'autant plus que le Plateau de Langres est davantage préservé que les espaces voisins. La prise en compte des phénomènes invasifs interroge sur l'opportunité de la restauration de certaines continuités écologiques qui pourrait accélérer la propagation de l'invasion. A l'inverse, des écosystèmes connectés sont plus fonctionnels et donc à même de lutter contre les espèces invasives.

Compte tenu de sa situation éloignée de sites industriels, l'espace-parc constitue un référentiel pour le suivi et l'approfondissement de la compréhension des phénomènes de pollution atmosphérique longue distance à l'origine notamment de certains dépôts azotés. La faible occupation humaine, qui plus est concentrée dans des villages, est source d'un autre bénéfice pour ce territoire, la qualité de son ciel nocturne (cf. DT. Paysage – Les paysages nocturnes), qui pourrait être combiné avec une certaine qualité au niveau sonore.

Mais l'intérêt scientifique du futur Parc national dépasse la prise en compte des changements globaux. Bénéficiant de la proximité de campus universitaires, le territoire est un espace propice à la recherche et à la science. Sur un plan naturaliste, il a notamment accueilli des personnalités majeures comme Paul-Victor FOURNIER (début XX^{ème} siècle, auteur des 4 flores de France) ou Jean-Claude RAMEAU (deuxième moitié du XX^{ème} siècle, auteur de la flore forestière française) qui ont ainsi vécu ou œuvré sur le territoire. De nombreuses études ont été menées de 1960 à 2000 par des chercheurs et doctorants de l'université de sciences de Dijon (François BUGNON, auteur de la nouvelle flore de Bourgogne, Bernard FROCHOT...) et de Besançon (Michel BIDAULT, Jean-Marie ROYER...). Les forêts d'Arc-en-Barrois et d'Auberive sont très étudiées par des chercheurs du CEMAGREF (aujourd'hui IRSTEA) et de l'INRA. La forêt d'Arc-Châteauvillain accueille aussi la station d'étude « sanglier » de l'ONCFS, un des tout premiers sites européens d'études scientifiques de cette espèce. De nombreux réseaux de placettes de suivi et d'observation sont installés sur le territoire, dont un composé de 1000 placettes de flore remontant à 40 ans. La réserve intégrale, complètera la vocation de territoire de référence et d'étude du futur Parc au sein du réseau des parcs nationaux.

Ce territoire constitue aussi un haut lieu de recherche archéologique. Le site de Vix est renommé internationalement, en lien avec le Musée du Pays Châtillonnais – Trésors de Vix. Ce site, ainsi qu'une grande partie des forêts de la partie châtillonnaise du périmètre, continuent à faire l'objet de fouilles actives, en particulier dans le cadre du Programme collectif de Recherche de « Vix et son environnement ». Depuis quelques années, l'outil LIDAR permet d'optimiser les travaux de recherche. En 2013, Parcs nationaux de France - PNF et le GIP ont commandé un des plus grands LIDAR conduit en France à ce jour (380 km²). A finalité archéologique, il met à disposition des chercheurs une matière suffisante pour alimenter une dizaine d'années de recherche (cf. DT Forêt – Forêt et archéologie ; suivis scientifiques et naturalistes).

Enfin, le Châtillonnais constitue l'un des cinq terrains d'enquête des grandes recherches collectives conduites dans les années 1960 et 1970, sous l'influence de Claude LEVI STRAUSS qui s'était installé sur le périmètre d'étude du Parc national (cf. DT Culture et éducation – Personnages célèbres). D'importantes enquêtes et études ont ainsi été menées dans la deuxième partie du XX^{ème} siècle. Toutes les archives bibliographiques de ces recherches sont aujourd'hui numérisées, de même que tous les écrits de sciences humaines et sociales relatifs au Châtillonnais depuis le XIX^{ème} siècle. Il existe aussi un important fonds de données matérielles (photos – vidéos – enregistrements sonores) au Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) à Marseille, au Musée de la vie bourguignonne à Dijon et dans certaines collections privées. Un programme de revisite, articulé autour d'un pool de 10 – 15 chercheurs, est actuellement en cours. Des approfondissements sur certains thèmes comme le bûcheronnage, la chasse et la propriété agricole sont aussi effectués.

L'histoire du territoire et ses potentialités d'accueil, positionnent le futur Parc national comme un site de référence pour la conduite de travaux de recherche scientifique. Ce pourra être un territoire d'application de la stratégie nationale qui sera en partie portée par l'Agence Française de la Biodiversité, ou de programmes relevant des sciences humaines. Ces démarches pourront s'appuyer sur les nombreuses banques de données et les divers réseaux de stations de relevés existants sur le territoire. Cet espace se positionne à la fois comme catalyseur et coordonnateur pour la mise en œuvre de démarches scientifiques concertées et décloisonnées dans des domaines aussi variés que la forêt, la gestion de la

grande faune, l'archéologie, les changements globaux et les sciences humaines et sociales voire l'économie. Tournée vers la modernité, cet espace de recherche peut être source de développement de technologies les plus pointues telles que le bio-mimétisme ou la bio-inspiration.

La présence d'un réseau d'acteurs à l'éducation à l'environnement constitue également une opportunité pour engager des actions de médiation et de transmission des connaissances à un large public (élus, habitants, opérateurs économiques, visiteurs, ...).

*Ambitions du Parc national*⁵

Faire du territoire un espace de référence pour comprendre, lutter et s'adapter face aux différentes manifestations des changements globaux, en accompagnant les acteurs et les habitants dans la transition écologique

Faire du territoire un espace d'accueil et d'éducation à l'environnement

Accueillir une recherche d'envergure nationale et internationale, développer les expérimentations

Mots clés : recherche, veille, suivi, anticipation, modélisation, partage, transmettre

Synthèse

De vastes étendues de forêts feuillues de plaine, des habitats naturels comme les marais tufeux ou des espèces comme la Cigogne noire, un riche patrimoine culturel bâti comme immatériel, et surtout un espace aux caractéristiques naturelles bien que profondément marqué par une présence humaine ancienne, sont autant de compléments qu'apportera la création du Parc national au réseau des Parcs nationaux français.

La place importante de l'Homme au cœur des patrimoines naturels, culturels et paysagers en constitue, à n'en pas douter, la plus grande originalité. Elle ouvre des perspectives inédites d'innovations scientifiques, techniques et de médiation entre tous les acteurs pour obtenir des synergies plutôt que des oppositions entre préservation des patrimoines et développement économique.

⁵ A la différence des précédentes, ces ambitions n'ont pas été adaptées du Socle du projet de Parc national.



3. Les solidarités du territoire : écologique, culturelle, économique et sociale

Les solidarités entre le cœur et l'aire d'adhésion, qu'elles soient écologique, culturelle ou économique et sociale s'expriment dans les deux sens, au profit mutuel des deux zones. Cela traduit la réalité d'un espace de vie et de développement durable.

3.1 Les solidarités à l'échelle du territoire du futur Parc national

a) La solidarité écologique

Il est possible de considérer la solidarité écologique de plusieurs façons, les deux principales étant la cohérence écologique et la continuité écologique.

La cohérence écologique

La cohérence écologique traduit une homogénéité en termes de (haute) qualité d'accueil de la biodiversité dans le paysage et les milieux naturels, suffisante pour garantir de bonnes conditions de vie aux espèces en tout lieu. L'exigence de cohérence écologique est particulièrement forte en cœur de Parc national, mais elle est également attendue, même à degré moindre, sur l'ensemble d'un Parc national.

Sous maîtrise d'ouvrage de la Direction Départementale des Territoires de la Haute Marne (DDT 52), la Direction territoriale Est du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) a engagé en 2013 une étude visant à caractériser les continuités écologiques sur le périmètre du futur Parc national⁶. Elle comprend également, un volet de définition de zones de cohérence écologique à l'échelle de ce périmètre. Elle précise les orientations identifiées dans les schémas régionaux de cohérence écologique à l'échelle régionale.

⁶ Decaluwe, F. et al., en cours de finalisation. Projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne : Trame verte et bleue – Etude des continuités écologiques. Rapport de la Direction territoriale Est du CEREMA pour le compte de la Direction départementale des territoires de Haute-Marne.



GIP des forêts
de Champagne et Bourgogne

Cohérence écologique fondée sur une faible dispersion des espèces

Espèce forestière : 5 km

Espèce prairiale : 2 km

Espèce de zones humides : 1 km

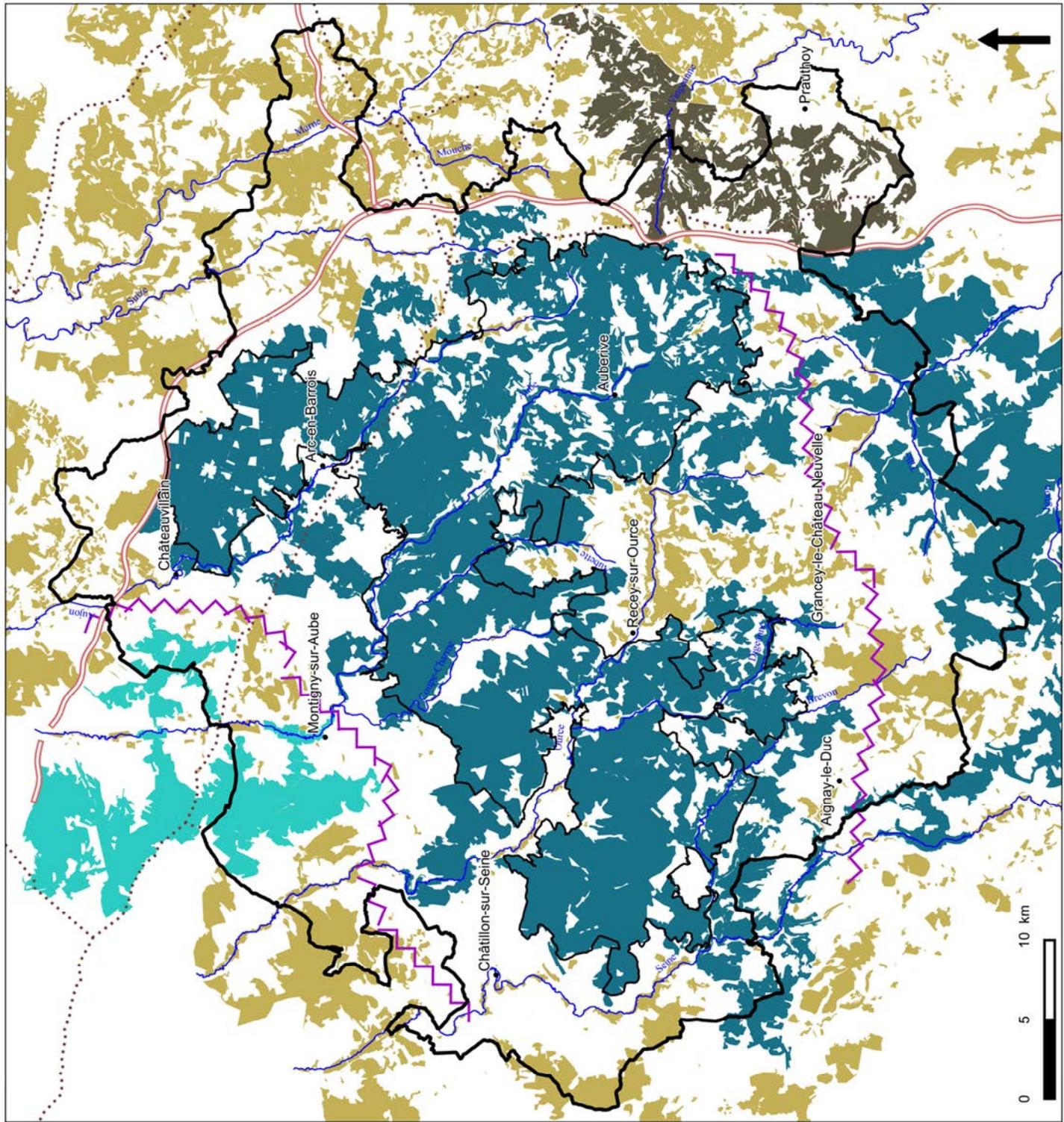
-  Aire Optimale d'Adhésion
-  Zone d'étude de cœur
- FD** Forêts domaniales

Zones de cohérence

-  Zones de cohérence secondaires (moins de 9.000 ha)
-  Vingeanne
-  Cuesta châtillonnaise (Est)
-  Secteur central (Montagne châtillonnaise, Langrois forestier, Montagne dijonnaise)

Coupsures

-  Autoroute
-  Gazoduc
-  Espaces à forte concentration de grandes cultures



Sources : GIP PN FCB, CEREMA 2014, ©IGN
BDTOPO® 2009
Rapport de prise en considération du projet de Parc
national des forêts de Champagne et Bourgogne,
16/01/2015



La carte ci-dessus fait apparaître en couleurs plus intenses, les principales zones de cohérence écologique qui ressortent comme les plus favorables aux déplacements quotidiens des espèces, leur permettant en particulier de s'alimenter et de s'abriter. Il est par exemple pris comme hypothèse qu'un chat forestier ne franchira pas d'espaces de plus de 5 km sans boisement, un lièvre pas plus de 2 km en dehors de milieux prairiaux et une libellule comme l'Agrion de Mercure pas plus d'1 km entre deux zones humides. Ne sont finalement retenus que des grands ensembles de réservoirs de biodiversité (grands massifs forestiers, prairies permanentes, zones humides) connectés entre eux par des secteurs favorables à la dispersion d'au moins deux espèces de trames différentes.

Il ressort nettement un grand secteur en arc reliant les massifs forestiers de Châtillon et d'Auberive en passant par celui d'Arc-en-Barrois dans lequel s'inscrit la zone d'étude du cœur. Ce secteur se connecte au sud par quelques fines bandes, parfois de moins de 100 m de large, avec un autre ensemble à dominante forestière appartenant à la « montagne dijonnaise ». En revanche, il est dissocié d'un troisième secteur majoritairement forestier situé au nord sur le revers de la cuesta châtilonnaise ainsi que d'un secteur forestier et prairial sur la Vingeanne du fait du passage de l'autoroute.

Contrairement à l'autoroute, la traversée du territoire par deux tronçons de gazoduc en cours de doublement, d'ouest en est le long de la vallée de l'Aujon jusqu'à la commune de Voisines (Arc de Dierrey), et du nord au sud (Val de Saône) depuis Voisines le long de la Suisse puis de part et d'autre de l'autoroute, n'engendre pas une perte significative de cohérence. Une fois la canalisation installée, elle n'est pas perceptible en milieux agricoles et se traduit par une bande « non sylvandi » d'une dizaine de mètres en forêt qui sera essentiellement perceptible au nord de la forêt domaniale d'Arc-carrefour, mais dont les effets peuvent être atténués par des aménagements pour les espèces les plus inféodées au couvert forestier.



GIP des forêts
de Champagne et Bourgogne

Cohérence écologique fondée sur une forte dispersion des espèces

Espèce forestière : 30 km
Espèce prairiale : 10 km
Espèce de zones humides : 4 km

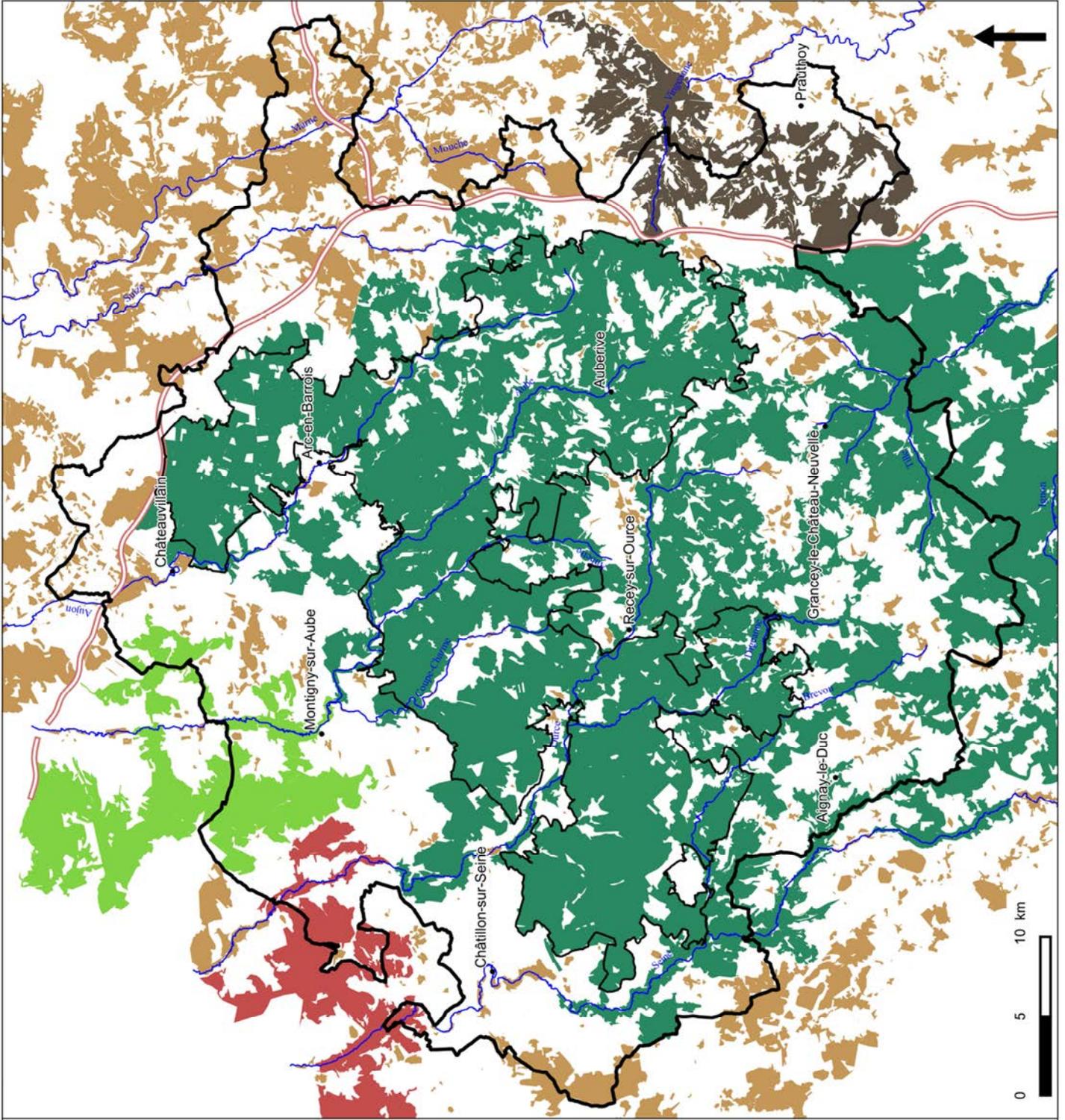
-  Aire Optimale d'Adhésion
-  Zone d'étude de cœur
- FD** Forêts domaniales

Zones de cohérence

-  Zones de cohérence secondaires (moins de 9.000 ha)
-  Vingeanne
-  Cuesta châtillonnaise (Ouest)
-  Cuesta châtillonnaise (Est)
-  Secteur central (Montagne châtillonnaise, Langrois forestier, Montagne dijonnaise)

Coupages

-  Autoroute



Sources : GIP PN FCB, CEREMA 2014, ©IGN
BDTOPO® 2009
Rapport de prise en considération du projet de Parc
national des forêts de Champagne et Bourgogne,
16/01/2015

La carte ci-dessus illustre les secteurs les plus favorables à l'ensemble des déplacements que les espèces sont susceptibles de réaliser au cours de leur existence, incluant donc des phases où elles sont en mesure de traverser davantage de zones moins accueillantes pour rechercher un nouvel espace de vie où se reproduire. Un cerf pourrait ainsi franchir 30 km de zones non boisées tandis qu'un amphibien comme le sonneur à ventre jaune, parcourra jusqu'à 4 km depuis son réservoir aquatique jusqu'à une autre zone humide et qu'une espèce prairiale traversera jusqu'à 10 km de grandes cultures ou de lisières forestières. Ne sont finalement retenus que des grands ensembles de réservoirs de biodiversité (grands massifs forestiers, prairies permanentes, zones humides) connectés entre eux par des secteurs favorables à la dispersion d'au moins deux espèces de trame différente.

La zone de cohérence centrale du périmètre s'élargit et s'apparente maintenant à un triangle entre les principaux massifs forestiers. La connectivité avec le massif de la montagne dijonnaise au sud est légèrement renforcée par deux couloirs un peu plus élargis au niveau d'Aignay-le-Duc et de la Tille de Bussièrès vers Grancey-le-Château-Neuve. D'importants secteurs moins favorables persistent de part et d'autre. Au nord, la zone de cohérence écologique du revers de cuesta double de surface. Sa connectivité avec la zone centrale du périmètre reste réduite à de fines zones de convergence vers Brion-Sur-Ource et Veuxhautes-sur-Aube. Le reste de la vallée châtilonnaise constitue un secteur moins favorable. La situation du secteur favorable au sud-est au niveau de la Vingeanne reste quasi-inchangée du fait de l'autoroute qui constitue toujours une barrière. Enfin, la vallée de la Seine suivie du Plateau châtilonnais constitue une frontière nette à l'ouest. Au Nord-Est, l'autoroute isole des ensembles moins cohérents.



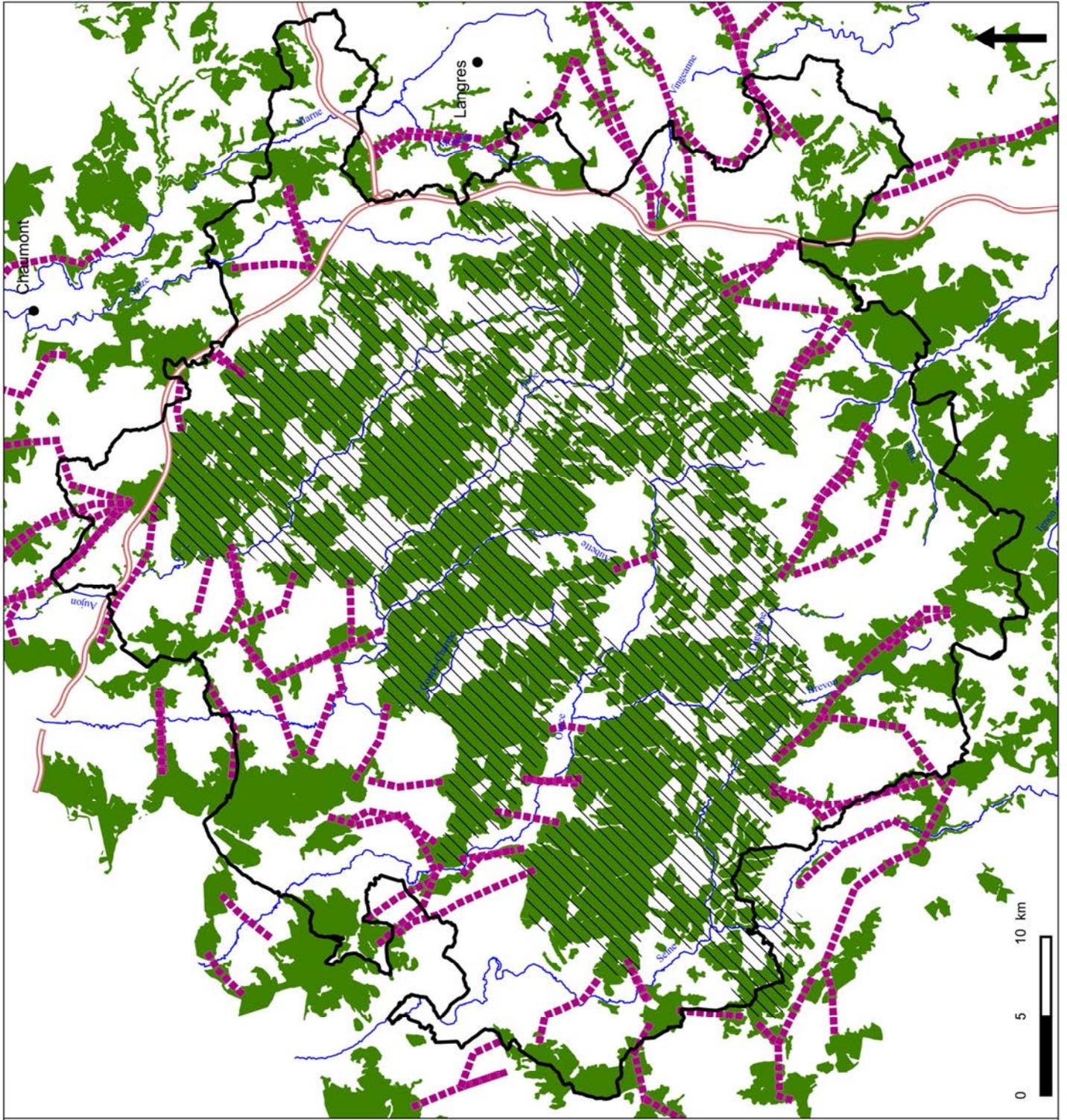
GIP des forêts
de Champagne et Bourgogne

Continuité écologique forestière

 Aire Optimale d'Adhésion
 Autoroute

Continuité écologique

 Réservoirs de biodiversité forestière
 Continuum forestier : réservoirs connectés entre eux de façon multiple
 Corridors



Sources : GIP PN FCB, CEREMA 2014, ©IGN
BDTOPO® 2009
Rapport de prise en considération du projet de Parc
national des forêts de Champagne et Bourgogne,
22/08/2014



La continuité écologique

Les continuités écologiques constituent un deuxième facteur à considérer dans le cadre de la solidarité écologique. Une continuité écologique se définit par des réservoirs de biodiversité, espaces où une espèce peut accomplir tout ou partie de son cycle de vie, reliés entre eux par des corridors écologiques. Ce sont des axes privilégiés pour les déplacements des espèces entre les réservoirs. Ils sont constitués par un ensemble ou des successions de milieux favorables aux déplacements ou comprenant moins d'obstacles.

L'étude menée par le CEREMA a identifié les réservoirs et corridors des continuités terrestres, aussi appelées trame verte. A l'échelle du territoire, trois sous-trames, forestière, prairiale et de zones humides, ont été distinguées.

La sous-trame forestière est la plus importante du territoire. Elle est représentée dans la carte de la page précédente. L'abondance des réservoirs est directement liée à l'importante couverture forestière du périmètre. Elle met en évidence le triangle constitué entre les trois grands massifs forestiers d'Arc, Châtillon et Auberive. La quasi-absence de corridors au sein de ce secteur est la conséquence du continuum presque complet qu'il constitue et qui rend inutile leur caractérisation (il en est de même dans le massif de la montagne dijonnaise au sud). Il est cependant apparu pertinent de les rechercher dans deux secteurs davantage agricoles au sein de cette enveloppe, à savoir l'aval de la vallée de l'Ource et le plateau de Colmier, où apparaît un certain nombre de corridors probables.

Autour de cet ensemble fonctionnel qui s'apparente à la zone de cohérence écologique centrale définie précédemment, des corridors sont mis en évidence. Les zones de passage favorables à la circulation des espèces sont circonscrites à quelques secteurs bien définis vers le sud, et sont probablement efficaces. Elles sont plus nombreuses et diffuses au nord le long de la vallée châillonnaise, mais d'une efficacité relativement incertaine. L'ouest comme l'est du périmètre bénéficient de moins de continuités potentielles, les réservoirs forestiers s'amenuisant de part et d'autre de l'espace-parc. Quelques secteurs se distinguent cependant. Au sud-est, un ensemble de continuités se dessine autour du bassin versant de la Vingeanne. Au nord-est, des connexions se font avec quelques massifs, en particulier entre la forêt d'Arc-Châteauvillain et la forêt du Corgebin, et entre le massif d'Ormancey et un ensemble de bois situé sur l'autre rive de la Suize. Ces continuités nécessitent néanmoins de tenir compte de la présence de l'autoroute. Enfin à l'ouest, le massif de Chamesson ouvre sur des boisements de l'autre côté de la Seine.



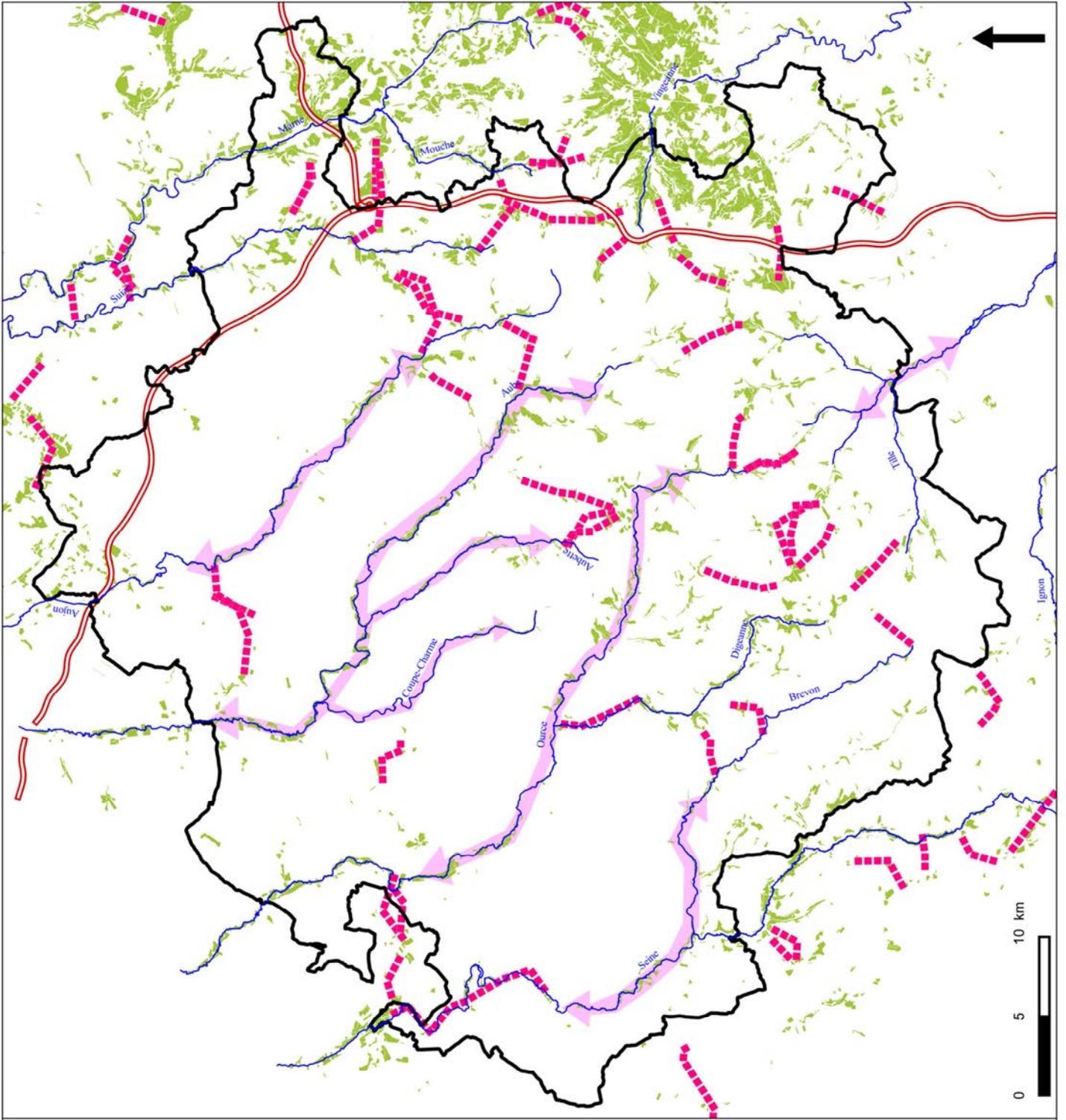
GIP des forêts
de Champagne et Bourgogne

Continuité écologique des milieux prairiaux

 Aire Optimale d'Adhésion
 Autoroute

Continuité écologique

 Corridors inter-vallées
 Continuité intra-vallées
 Réservoirs de biodiversité prairiale



Sources : GIP PN FCB, CEREMA 2014, ©IGN
BDTOPO® 2009
Rapport de prise en considération du projet de Parc
national des forêts de Champagne et Bourgogne,
22/08/2014



La carte ci-dessus représente la sous-trame prairiale, comprenant prairies et pelouses sèches. Elle met en évidence son caractère très linéaire sur l'espace-parc, les prairies constituant le plus souvent un cordon plus ou moins étroit autour des cours d'eau. Près de la moitié des prairies sont en effet situées à moins de 200 mètres de ces derniers. Par contraste, des systèmes avec des caractéristiques davantage bocagères se dessinent à l'est.

Cette linéarité a plusieurs incidences. Elle rend très importante la préservation de prairies tout au long des vallées pour garantir la continuité prairiale. Elle pose aussi la question de la connectivité d'un bassin versant à l'autre. La recherche de corridors a visé à y répondre. Ceux-ci ressortent le plus souvent sur les têtes de bassin versant, hormis des corridors de pelouses sèches le long de la cuesta châtilonnaise.

Les réservoirs de zones humides (carte en annexe 2) sont souvent de très petites dimensions. De plus, l'effort d'inventaire n'est pas exhaustif à l'échelle du périmètre, en particulier au nord, pouvant fausser la lecture globale de la carte. Des corridors ressortent cependant, le plus souvent le long des cours d'eau. De même, certains corridors permettent d'envisager une connectivité entre le bassin versant de la Saône et celui la Seine, via la Tille et l'Ource notamment.

Les autres facteurs de la solidarité écologique

La solidarité écologique suppose d'identifier en aire d'adhésion des espaces qui interagissent avec le cœur, dans une logique d'engagement de mesures pour limiter les effets négatifs et encourager les positifs. Localement, il peut s'agir de prendre en compte un espace de lisière autour d'un massif boisé en cœur, de considérer l'intégralité d'un périmètre de captage d'eau potable, ou encore d'accompagner les incidences d'un développement industriel ou urbain.

Pour assurer le maintien de la ressource en eau, il est important de pouvoir travailler à l'échelle du bassin versant dans son ensemble. L'espace-parc inclut l'intégralité de la tête de bassin versant de l'Ource, de l'Aube et de l'Aujon, ainsi qu'une grande partie de celui de la Tille et de la Suize (cf. DT eau – découpage hydrographique du territoire). Il joue également un rôle sur les bassins versants de la Vingeanne dont il accueille les sources, et sur celui de la Seine qui le traverse et dont il compte de nombreux affluents.

Enfin, la solidarité écologique se retrouve dans des éléments de patrimoine naturel relevant du caractère et de l'intérêt spécial du Parc national qui n'ont pu trouver leur place dans le cœur faute d'appartenir à la même zone de cohérence écologique. Ces espaces, qui pourront bénéficier ou bénéficient déjà d'engagements volontaires ou d'autres types de mesures contractuelles ou réglementaires (cf. DT patrimoine naturel – les actions en faveur du patrimoine naturel), contribuent à constituer des réseaux cohérents à l'échelle du territoire voire au-delà. Ainsi beaucoup de pelouses sèches sont-elles situées sur la cuesta châtilonnaise, au-delà de la coupure agricole constituée par la vallée châtilonnaise. Des espaces remarquables comme les gorges de la Vingeanne ou la tufière de Rolampont, se retrouvent aussi isolés par la présence de l'autoroute. Ces éléments peuvent s'intégrer soit dans la stratégie du Parc national de préservation et de mise en valeur de ce patrimoine, notamment via la sensibilisation et l'éducation à l'environnement lorsqu'ils sont dans son périmètre, soit dans des actions partenariales avec des territoires voisins.

b) La solidarité culturelle

Au sein de la zone d'étude du cœur, le patrimoine culturel est composé d'éléments de patrimoine monumental (abbaye, moulins, sites proto industriels, ...) et de patrimoine vernaculaire (croix, bornes, ...). Ils concourent au caractère du futur Parc national. Leur présence est intimement liée à l'existence et à l'évolution de certains milieux ou paysages. Ils sont donc en interaction avec la solidarité écologique décrite précédemment.

A l'image du patrimoine naturel, une partie des éléments de patrimoine culturel trouvent place dans l'aire optimale d'adhésion. Il s'agit notamment d'espaces davantage urbanisés riches en patrimoine bâti. L'habitat, majoritairement concentré dans des villages intégrés dans le paysage, a conservé une grande part de son authenticité. Il affiche une unité à l'échelle du périmètre qui contribue à son identité. Ces propriétés se retrouvent aussi bien dans la structuration des villages, dans l'architecture des bâtiments, dans les matériaux – généralement naturels et de qualité - que dans les savoir-faire de construction. Du bâti isolé de qualité, comme des fermes ou du patrimoine proto-industriel ou du petit patrimoine (croix, ...), ainsi que de nombreux vestiges archéologiques se retrouvent également en dehors de la zone étudiée pour accueillir le cœur. A l'échelle du territoire, ces successions d'éléments s'inscrivent dans une logique fonctionnelle, qu'elle soit passée ou présente. Cette interdépendance est entretenue par les voies de circulation qui traversent l'ensemble du territoire du futur Parc quelle que soit leur époque de

construction (de la Via Francigena aux voies départementales). Le long de ces voies, des croix et des calvaires ponctuent le paysage entre les sites isolés et les villages.

A l'instar du patrimoine naturel, le patrimoine bâti et vernaculaire pourra faire l'objet d'engagements et de mesures en vue de leur préservation, de leur restauration le cas échéant, et de leur mise en valeur. Au regard de l'influence culturelle passée, un site comme le mont Lassois à Vix, apparaît en lien étroit avec l'histoire du territoire du futur Parc.

La culture vivante dispose quant à elle, d'un maillage à l'échelle du territoire. Son caractère diffus et hétérogène s'appuie sur des équipements et des acteurs culturels au sein de nombreux villages. On note également la présence de sites isolés contribuant à la fois à la culture vivante et à l'accueil du public. Sur le site forestier des sources de l'Aube, par exemple, une construction-bois illustre la vie passée en forêt. Un travail sur la métallurgie est en cours de réalisation sur le site. A l'échelle du territoire, cette activité mettait en relation à la fois les sites de prélèvement et les sites proto-industriels soit isolés (Haut fourneau de Gurgy) soit en cœur de villages (forges de Voulaines les Templiers). De nombreuses manifestations culturelles et artistiques animent le territoire.

c) La solidarité économique et sociale

Cette solidarité s'exprime notamment dans quatre domaines qui structurent la vie de ce territoire : la forêt, l'agriculture, le tourisme et divers usages forestiers.

La permanence de la couverture forestière a permis de développer une filière forêt bois importante (cf. DT Forêt et Filière Bois). Les forêts du territoire sont majoritairement à objectif de production, principalement de bois d'œuvre, même si le bois d'industrie et surtout le bois de chauffage, via notamment l'affouage, occupent aussi une place importante, en particulier en forêt communale. Elles sont localisées à la fois en cœur et en aire d'adhésion. Riche de plus de 400 emplois sur le territoire, cette filière l'irrigue dans sa totalité. Les unités de première transformation sont situées dans les villages ou à leur périphérie. Certaines d'entre elles sont localisées en site isolé et notamment en zone d'étude du cœur. Bien que la deuxième transformation des bois se fasse souvent à l'extérieur du territoire, plusieurs unités existent localement dans les villages ou en site isolé.

La géologie, la topographie et l'histoire de ce territoire (abbayes cisterciennes) ont conduit à une répartition des espaces agricoles sur la totalité de l'espace-parc. Hormis des ensembles homogènes de grandes cultures (pentes douces et plateaux) qui n'ont pas vocation à figurer dans le(s) cœur(s) final(aux), les clairières forestières (essarts) constituent quant à elles des espaces imbriqués avec la matrice forestière. Elles ont vocation à être ponctuellement intégrés dans le futur cœur de parc. Les prairies, quant à elles, sont principalement concentrées dans les vallées. Elles sont le support de l'activité d'élevage. Cette diversification est bénéfique pour l'économie locale, les paysages et la diversité des milieux naturels et des espèces. Au titre de leur valeur patrimoniale, certains de ces espaces ont vocation à être intégrés dans le futur cœur. A cette variabilité, on peut ajouter la même dispersion des bâtiments d'exploitation. Le nécessaire maintien de la performance économique des exploitations agricoles, pourvoyeuses d'emplois locaux, donne au futur Parc national un caractère original à l'échelle de la totalité de son territoire.

La vitrine que constitue le cœur du Parc national est un atout majeur pour le développement d'un tourisme vert ou culturel. Il est néanmoins indispensable de la conforter avec l'aire d'adhésion pour compléter l'offre touristique. Les structures d'hébergement et de restauration sont généralement localisées dans les centres bourgs. Pour l'accueil touristique, il est indispensable de disposer d'espaces de services que cette activité contribuera à renforcer en retour. De ce fait, la présence d'une ville comme Châtillon-sur-Seine et de plusieurs bourgs périphériques d'importance comme Aignay-le-Duc au sud-ouest, Salives et Grancey-le-Château au sud, Prauthoy et Vaux-sous-Aubigny au sud-est, Villiers-sur-Suize au nord-est ou encore Montigny-sur-Aube au nord confortent les bourgs plus centraux que sont Leuglay et Voulaines-les-Templiers, Recey-sur-Ource, Auberive, Arc-en-Barrois ou Châteauvillain pour citer les principaux (cf. DT carte village). Ces espaces sont connectés avec les secteurs naturels ou agricoles soit par les routes qui les relient, soit par un réseau dense de pistes et de sentiers. La circulation motorisée est un enjeu auquel les communes sont sensibilisées à la fois pour des enjeux d'entretien, de responsabilité et aussi de quiétude et de pénétration dans les massifs forestiers. A l'échelle du territoire, un travail est à conduire avec les communes, les communautés de communes et les départements au titre de leurs compétences pour l'élaboration des Plans Départementaux des Sites et Itinéraires de Randonnée Pédestre et des Plans Départementaux des Itinéraires de Randonnée Motorisée. D'autres initiatives visent aussi à mettre en valeur le territoire, comme la mise en place d'itinéraires artistiques, culturels et patrimoniaux avec les maisons départementales du tourisme, de

jardins remarquables avec les Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), ou encore l'identification d'arbres remarquables par l'ONF.

Dans le prolongement de ces activités économiques, la relation Homme-Nature inhérente au territoire met en lien la zone d'étude du cœur et l'aire optimale d'adhésion. Ainsi au-delà des cultes anciens autour de la forêt et de l'eau, ce sont des rapports sociaux étroits qui se sont noués entre les espaces de vie et le reste du territoire. Aujourd'hui, cela se caractérise par des pratiques actives de la chasse, de la cueillette ou encore de l'affouage. Si dans la réserve intégrale ces pratiques devront évoluer, leur maintien dans les autres espaces du futur Parc national est important socialement et économiquement. Des chartes de bonnes pratiques existent notamment pour l'affouage, afin de sensibiliser les usagers aux enjeux de préservation des milieux et des paysages.

3.2 Les solidarités avec les territoires voisins

Un Parc national est un projet de territoire qui, tout en valorisant l'excellence de son patrimoine, doit également regarder vers l'extérieur pour y rechercher les synergies qui permettront d'accroître l'efficacité de son programme de préservation et de développement.

a) La solidarité écologique

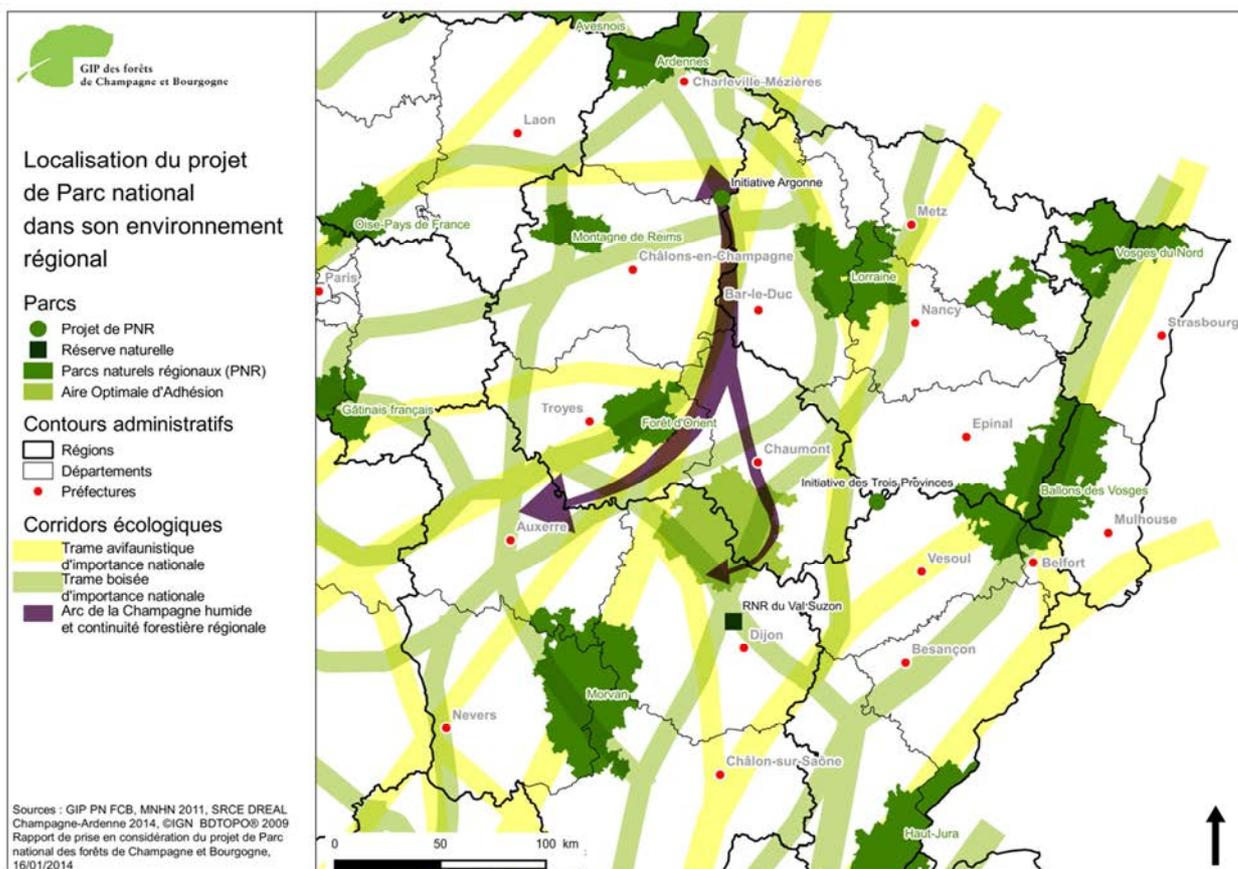
Dans sa composante naturelle, l'espace-parc constitue un arc vert avec les deux parcs naturels régionaux du Morvan en Bourgogne et de la forêt d'Orient en Champagne-Ardenne (voir carte ci-après).

Hormis la présence d'infrastructures telles que l'autoroute A5 vers la forêt d'Orient et l'autoroute A6, la ligne TGV Dijon-Paris et le canal de Bourgogne vers le Morvan, l'occupation du sol permet d'envisager une relative continuité écologique entre les trois entités. Le territoire est en effet séparé du Morvan par la montagne dijonnaise, territoire très boisé auquel appartient la réserve naturelle régionale du Val Suzon qui vise un label « forêt d'exception », puis par le plateau de l'Auxois, secteur bocager relativement bien préservé. La forêt d'Orient peut être atteinte à travers les forêts du revers de cuesta qui, à l'instar d'une partie importante des forêts de l'espace-parc, est une zone de protection spéciale pour les oiseaux forestiers, la ZPS du Barrois.

Un corridor forestier relie également le périmètre avec le PNR des Ardennes via l'arc de la Champagne-humide, tandis qu'une trame forestière d'importance nationale le rapproche du PNR de Lorraine.

La création d'un nouveau parc naturel régional dit « des trois provinces » à l'est ajouterait un nouveau maillon à un corridor s'ouvrant à l'est du territoire pour rejoindre les Vosges.





Des interactions s'opèrent également sur la trame aquatique. En tant que tête de bassin versant, le territoire a évidemment une responsabilité de fourniture d'une eau de qualité vers l'aval, rendant par là-même un service écosystémique. Réciproquement, un effort d'amélioration des continuités écologiques en aval pourrait faciliter le retour sur le périmètre de poissons migrateurs, ainsi que d'animaux inféodés au cours d'eau comme la loutre, actuellement présente dans les parcs naturels régionaux voisins, ou le castor, qui recolonise notamment la Tille.

Le territoire du Parc est enfin bordé de plans d'eau à forte valeur avifaunistique bien qu'il en soit lui-même dépourvu. Ce sont l'étang de Marcenay à l'ouest, le lac de la forêt d'Orient au nord-ouest, le lac du Der au nord et les lacs du grand Langres à l'est. La renommée du lac de Der bénéficie par ailleurs de la présence du festival international de la photographie animalière de Montier-en-Der.

b) La solidarité culturelle

Des éléments de l'intérêt spécial culturel de l'espace-parc peuvent trouver des relais avec des sites remarquables en périphérie. Des abbayes proches du territoire sont visitables, celle de Clairvaux en cours de restauration et celle de Fontenay classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Bien que plus éloignée, l'abbaye de Cîteaux, maison-mère des abbayes cisterciennes, est également étroitement connectée au territoire.

Les forges de Buffon près de Montbard témoignent de l'histoire de la sidérurgie au siècle des Lumières alors qu'en Haute-Marne, le Metallurgic park raconte l'important passé métallurgique du département. La proximité de la cristallerie royale de Champagne et de l'écomusée de Bayel met aussi l'accent sur l'importance passée du charbon de bois dans la fabrication du verre et du cristal qui a aussi existé sur certains sites du territoire du Parc national comme à Leffonds ou Rouelles.

Pour l'archéologie, le territoire trouve des prolongements avec le site d'Alésia et son Muséoparc, vers le nord-est sur le site gallo-romain de Grand ainsi que plus au sud avec le centre archéologique européen de Bibracte, proche de la ville gallo-romaine d'Autun.

De façon plus contemporaine, les espaces dédiés à la culture œnologique s'inscrivent bien évidemment dans des ensembles plus vastes couverts par les vins de Bourgogne d'un côté et le Champagne de l'autre.

D'autres sites à valeur culturelle sont suffisamment proches pour rayonner sur le territoire, même s'ils n'ont pas de lien direct avec les patrimoines du territoire. Comptent parmi eux, Colombey-les-Deux-Églises et son mémorial dédié à Charles de Gaulle, le village d'Essoyes dans l'Aube, résidence du peintre Renoir, les châteaux proches du périmètre dont ceux du Tonnerrois à l'ouest, en particulier Ancy-le-Franc, celui de Bussy-Rabutin au sud ou ceux de Cirey-sur-Blaise, du grand jardin à Joinville et du Pailly en Haute-Marne, ou encore la ville fortifiée de Langres et des villages remarquables dont deux parmi les plus beaux villages de France, Flavigny-sur-Ozerain et Noyers-sur-Serein.

c) La solidarité économique et sociale

En matière économique, le territoire interagit préférentiellement avec trois villes : Chaumont, préfecture de Haute-Marne, Langres, sous-préfecture de Haute-Marne, et Montbard, sous-préfecture de Côte-d'Or qui accueille également la gare TGV la plus proche du périmètre. Une grande partie du territoire est sous l'influence plus lointaine de Dijon, la métropole la plus proche et préfecture de Côte-d'Or, qui constitue aussi le principal pôle universitaire à proximité. L'aire urbaine de Troyes, préfecture de l'Aube, est également susceptible de jouer un rôle polarisant.

A l'échelle des Régions de Champagne Ardenne et de Bourgogne, la proximité des 4 parcs naturels régionaux (PNR de la forêt d'Orient, PNR de la Montagne de Reims, PNR des Ardennes, PNR du Morvan) constitue également un atout sur le plan touristique, voire de la qualité de vie pour les résidents et les visiteurs.

3.3 Les solidarités nationales et internationales

Le territoire du futur Parc national est susceptible de s'inscrire dans les programmes scientifiques, économiques ou culturels en lien avec de nombreux parcs nationaux et espaces protégés d'Europe. Il pourrait également rendre ses patrimoines éligibles à des démarches de classement et de labellisation internationales. Ainsi, une partie de ses hêtraies en libre évolution peut être à terme incluse dans le réseau des hêtraies européennes naturelles reconnues dans le cadre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Des interconnexions à longue distance ressortent aussi à travers les oiseaux. Le territoire est situé en limite du corridor principal avifaunistique qui traverse la France du Nord-Est au Sud-ouest, au niveau de son embranchement avec le corridor rhodanien (voir carte page précédente). La prise en compte d'un oiseau comme la Cigogne noire, pour laquelle le territoire constitue autant un lieu de reproduction qu'une halte migratoire, peut amener à des collaborations depuis l'Europe centrale, en particulier la République Tchèque et l'Allemagne, jusqu'à l'Afrique subsaharienne. La Cigogne noire induit aussi un autre facteur de proximité avec la forêt d'Orient qui est une de ses principales stations de rassemblement post-migratoire.

La vocation scientifique du Parc national va aussi engendrer la mobilisation d'un réseau national et international de chercheurs. Par exemple, l'amélioration de la connaissance naturaliste et forestière induit une étroite coordination avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et avec les campus universitaires de recherche forestière de Nancy et de Dijon. Pour le patrimoine culturel et notamment les fouilles archéologiques, des équipes de scientifiques se mobilisent déjà aux échelles régionale, nationale et internationale. Le site de Vix mobilise des équipes européennes (Autriche, Suisse, Allemagne). Des fonds muséographiques liés aux enquêtes passées en sciences humaines et sociales du territoire se retrouvent au Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille (MUCEM).

4. Les axes stratégiques du projet de préservation et de développement durable du Parc national

Conformément à la lettre du Ministère de l'écologie du 6 février 2013, le présent rapport de prise en considération « doit exposer l'ambition du projet, comprendre les grandes orientations et préciser les sujets qui demanderont plus de concertation. »

A ce stade du processus de création du Parc national, 4 thématiques ont été traitées dans le cadre des concertations menées par le GIP. Ce sont la forêt - filière bois, l'agriculture et le patrimoine bâti des villages. Le patrimoine naturel a, quant à lui, fait l'objet d'un travail spécifique du Conseil scientifique du GIP pour définir les cibles patrimoniales. Ces thématiques sont concernées par la délimitation de la zone d'étude de cœur (voir rapport 2) et le régime transitoire (voir rapport 3) qui s'y applique. Pour chacune d'elles, sont exposés les enjeux et les axes stratégiques qui guideront la rédaction de la future charte.

Pour les autres thématiques (eau et milieux aquatiques, tourisme, chasse, éducation à l'environnement, culture, filière pierre, thématiques transversales), les enjeux ont été identifiés par les commissions thématiques. En l'absence de concertation sur ces thématiques, seules des propositions d'axes stratégiques sont données. Elles seront à travailler dans le cadre de la finalisation de la charte. Elles sont donc citées à titre indicatif.

Par ailleurs, le GIP a engagé en septembre 2014 l'élaboration d'une Stratégie de territoire. Cette démarche originale doit apporter une vision prospective et innovante au projet de Parc national, en prenant en compte les fondamentaux des parcs nationaux (finalités des parcs nationaux, zonages, etc.) et les spécificités du territoire

A cette phase de construction du Parc national, le projet de préservation et de développement est présenté par thématique bien que certaines d'entre elles, telles que le patrimoine naturel, géologique et paysager et la démarche scientifique ont vocation à être transversales. C'est pour cela que des axes stratégiques proches ou similaires peuvent être cités dans plusieurs projets thématiques. Cette présentation s'appuie sur les productions des acteurs qui se sont mobilisés lors de la concertation.

Ces axes stratégiques sont détaillés dans l'annexe 4. Elle propose notamment des pistes d'actions qui pourraient être engagées pour préfigurer les apports du Parc national sur le territoire.

Pour l'ensemble de ces thèmes, les enjeux ont été croisés avec les finalités des parcs nationaux. (annexe 5).

4.1 Le projet de préservation des patrimoines naturel, géologique et paysager

La préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager constitue la finalité première d'un parc national. C'est avant tout sur la préservation, ou le cas échéant la restauration, du bon état de ces patrimoines que sera jugée la réussite nationale et internationale du parc national.

a) Les cibles patrimoniales

Avec son Conseil scientifique, le GIP a initié un travail de détermination des cibles patrimoniales du territoire du Parc. Ce sont des habitats et des espèces qualifiés de « remarquables » pour lesquels, le futur Parc national aura une responsabilité nationale dans leur conservation.

A ce stade de la procédure de création du Parc national, ce travail a été conduit dans la perspective de mise en place d'un Régime Transitoire d'Autorisation Spéciale – RTAS - applicable à la zone d'étude du cœur. Ce régime vise à garantir la conservation de l'état des lieux en encadrant certains travaux ou installations (voir rapport 3).

L'entrée « habitat » a été privilégiée dans un premier temps du fait de son caractère intégrateur⁷. La sélection des habitats est issue du travail d'extraction de la typologie établie sur l'ensemble du territoire de délégation du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - CBNBP.

⁷ Un habitat intègre une multitude d'espèces, ce qui simplifie l'approche et le travail de cartographie.

La typologie consolidée des végétations du territoire du GIP comprend 257 associations (ou groupements équivalents) réparties au sein de 34 classes phytosociologiques. 39 de ces associations ont été qualifiées de remarquables, et regroupées dans 11 habitats valant cibles patrimoniales. Ce sont des habitats menacés ou rares ou emblématiques pour le territoire. Ils sont décrits dans 11 fiches. Chaque fiche présente pour chaque association : sa classification phytosociologique, les codes CORINE Biotope, EUNIS et Natura 2000 correspondant, une description, sa répartition connue et le cas échéant son degré de rareté, une liste d'espèces caractéristiques et, dans la mesure du possible, sa localisation au sein du territoire du futur Parc national.

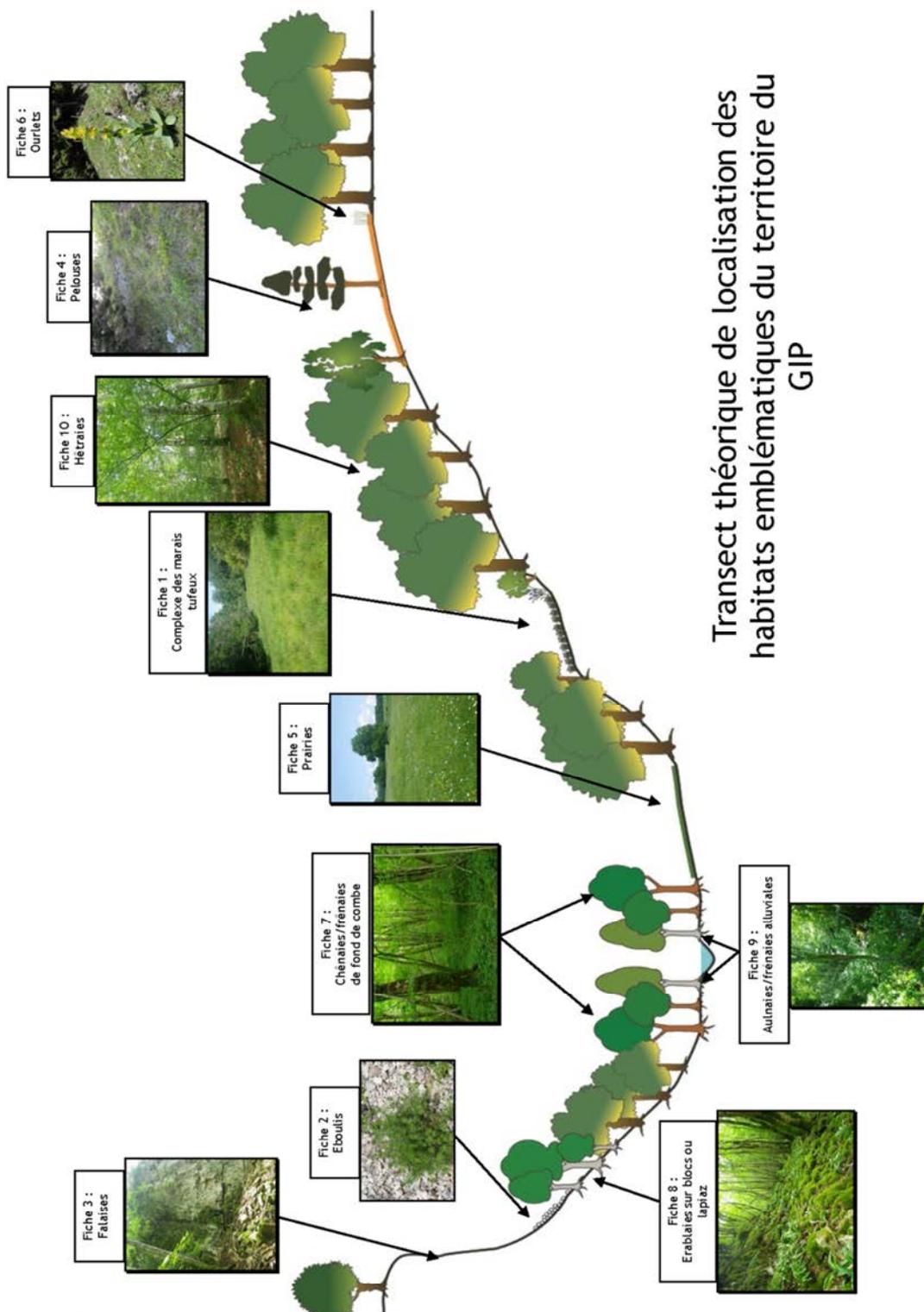
Au-delà de l'entrée intégratrice que constitue l'habitat, il semble pertinent, dans la limite de la disponibilité des données, de compléter les cibles patrimoniales avec des espèces remarquables. Pour le RTAS, il n'a pas été pris en compte d'espèces faunistiques. Certaines sont trop mobiles pour être circonscrites à un secteur donné. De nombreuses espèces emblématiques pour le territoire, particulièrement les vertébrés, font déjà l'objet d'actions de préservation en plus de leur statut de protection. Par exemple, les travaux forestiers sont suspendus à proximité de nid de Cigogne noire en période de nidification.

Pour la flore, 26 espèces ont été désignées comme remarquables, 19 d'entre elles sont protégées (dont 6 nationalement et 5 dans les deux régions Bourgogne et Champagne-Ardenne). 12 sont liées à un habitat remarquable dont le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) qui présente la particularité de pouvoir être présent dans 4 d'entre eux (marais tufeux, ourlet, chênaie/frênaie et hêtraie sèche).

La liste des cibles patrimoniales « habitats et d'espèces » est détaillée en annexe 3.

Dans le cadre de l'élaboration de la charte, ce travail sera à approfondir.

Figure : Synthèse de la connaissance des habitats naturels et semi-naturels du périmètre du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne – Biotope juin 2014



b) Le projet de préservation des patrimoines naturel, géologique et paysager

La richesse du patrimoine naturel et du paysage est décrite dans l'intérêt spécial du territoire. Ils présentent la particularité d'être souvent la résultante des activités humaines passées et actuelles. L'expression de riches milieux naturels et de certaines espèces emblématiques est cependant susceptible d'être altérée par des actions anthropiques actuelles ou futures. Ainsi parmi les changements globaux qui les menacent aujourd'hui, l'intensification des pratiques d'exploitation sur les écosystèmes liée à des contraintes de rentabilité est un risque notable.

La préservation de ces patrimoines naturels permet à la fois, à la France de contribuer aux objectifs internationaux de conservation de la biodiversité, et au territoire du futur Parc national de bénéficier d'espaces préservés susceptibles d'être des supports de sensibilisation du grand public, d'accueil d'activités économiques, tout en contribuant au bien-être de ses habitants. Des écosystèmes en bonne santé constituent aussi des garanties pour le succès des projets pour la forêt et pour l'agriculture.

Le paysage, en plus de ses qualités intrinsèques mises en évidence dans l'intérêt spécial, présente un caractère intégrateur de l'expression croisée de la nature et des activités humaines. Il rend ainsi compte du bon équilibre des projets entre préservation et développement à l'échelle du territoire.

3 axes stratégiques pourraient être retenus :

Préserver la richesse et la diversité biologique, et celles des paysages

Le Parc national contribuera à la meilleure prise en compte du fonctionnement des écosystèmes et notamment des continuités écologiques, ainsi qu'au respect de la biodiversité ordinaire sur l'ensemble de la mosaïque paysagère du territoire. Il garantira également la préservation des espaces et espèces les plus remarquables.

Améliorer l'expression de la naturalité, en premier lieu en forêt

Il s'agira de mettre en place une trame de vieux bois, d'arbres sénescents et d'îlots de naturalité. La préservation voire la restauration de la naturalité prendra également toute sa place sur certains tronçons de cours d'eau tout en prenant en compte les autres enjeux patrimoniaux dont le bâti. Les actions seront à conduire sur la base du partenariat. Elles compléteront le réseau déjà existant (réserve intégrale, réserve biologique forestière, ...).

Mettre en valeur les patrimoines naturel, géologique et paysager

La découverte par le public de certains milieux, comme les marais tufeux et les espaces rocheux, ou l'observation de la faune, flore ou fonge sont des supports d'opérations de valorisation des patrimoines du Parc national. En lien avec les projets scientifiques, des actions de sciences participatives seront à mettre en place en collaboration avec les opérateurs locaux déjà présents sur le territoire. Une attention particulière sera portée sur la conservation voire la restauration de la qualité des paysages notamment à proximité des zones accessibles au public (routes, espaces d'accueil, ...).

4.2 Le projet scientifique

Les parcs nationaux sont des espaces de référence et de suivi à long terme. Cette fonction est un des attendus forts des parcs nationaux aux échelles nationale et internationale. Objet de l'intérêt spécial, s'appuyant à la fois sur la réserve intégrale et le cœur, le futur Parc national dispose des atouts pour être reconnu comme un espace de référence pour la recherche.

Sous l'animation de son Conseil scientifique, le GIP élaborera un projet. Celui-ci déclinera à la fois la stratégie scientifique portée par la future Agence Française de la Biodiversité, des programmes inter-parcs nationaux et des programmes propres à son territoire.

2 axes stratégiques pourraient être retenus :

Mieux connaître notre territoire

Deux objectifs sont identifiés comme prioritaires :

- mieux connaître le territoire, de façon à améliorer sa préservation et sa gestion.
- répondre à des enjeux nationaux et internationaux de suivi de l'état du patrimoine naturel.

Contribuer aux stratégies scientifiques

Un Parc national n'est pas un organisme de recherche, mais constitue une partie prenante d'un réseau d'acteurs de la connaissance. Il facilite et oriente la mise en œuvre de recherches et partenariats scientifiques sur son territoire pour contribuer à la bonne réalisation de sa charte.

L'ambition du Parc national en la matière pourrait se concrétiser par la mise en place d'une station d'accueil de chercheurs à proximité de la réserve intégrale en partenariat avec des universités et des centres de recherche.

4.3 Le projet pour la forêt et la filière bois

53 % des espaces du futur Parc national sont forestiers. Ils se caractérisent par leur diversité : propriétés, traitements, essences, paysages ... La majorité des forêts disposent de documents qui planifient leur gestion. Bien que certaines d'entre elles aient été rajeunies ou subissent la pression des ongulés, la plupart sont en bon état de conservation. La biodiversité y est riche et variée.

La vocation principale de la gestion forestière est la production de bois. Cette activité mobilise localement des propriétaires, des gestionnaires, des exploitants et des transformateurs, pourvoyeurs d'emplois. Toutefois, le bois est souvent exporté et la valeur ajoutée ne se fait que rarement sur le territoire, en raison du manque d'entreprises de 2^{ème} transformation et de débouchés pour le hêtre.

Les forêts sont aussi le lieu d'usages traditionnels (chasse, cueillette, affouage, ...) qui maintiennent des liens entre les habitants et les forêts. Enfin, de vraies compétences existent en matière d'éducation à l'environnement et un tourisme orienté vers la forêt pourrait être développé.

Le projet forestier s'appuie sur le principe exprimé dans la convention constitutive* du GIP (article 2) : « L'une des missions du GIP est [...] de proposer un projet de gestion forestière, y compris dans sa dimension de gouvernance, répondant aux exigences d'un cœur de parc national dont la justification première est la préservation des écosystèmes forestiers et associés, dans leur diversité et leur fonctionnalité, tout en promouvant un modèle original de gestion durable exemplaire de la filière bois, en conformité avec le caractère du parc, et en permettant des prélèvements sylvicoles en dehors de la réserve intégrale ».

*La convention constitutive est téléchargeable sur le site du GIP : <http://www.forets-champagne-bourgogne.fr/ses-missions-9>

L'enjeu majeur est donc la conciliation des différentes fonctions de la forêt : production, protection et accueil. L'accord de septembre 2007, signé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, entre les communes forestières, les forestiers privés, l'ONF et France Nature Environnement, intitulé « Produire plus tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts », pourrait ainsi trouver sur le territoire du futur Parc national un terrain d'application.

3 axes stratégiques pourraient être retenus :

Faire du territoire une vitrine de la gestion durable des forêts

Favoriser la diversité des traitements sylvicoles et la mosaïque d'essences

L'objectif est sera de s'appuyer sur la diversité des traitements sylvicoles déjà existants (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis-sous-futaie), pour maintenir des ambiances forestières variées, et sur la diversité de la mosaïque d'essences forestières adaptées aux stations, afin d'optimiser la production de bois de toutes les qualités.

Encourager une exploitation respectueuse des milieux, des espèces et des paysages

Grâce à une amélioration de la connaissance, en particulier de celle des enjeux patrimoniaux, la gestion et l'exploitation forestière favoriseront toutes les pratiques respectueuses des milieux forestiers et associés, des espèces floristiques et faunistiques, et des paysages.

Les prélèvements de bois doivent être adaptés aux besoins des utilisateurs ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux. Ainsi, l'optimisation de la ressource disponible doit permettre de compenser les ambitions visées en matière de naturalité. Les propriétaires pourront disposer de conseils, de formation et d'accompagnement.

Adopter une vision à l'échelle du territoire

Des solutions aux problèmes identifiés de desserte forestière, de renouvellement des peuplements en essences adaptées productrices de bois d'œuvre ou de mobilisation de la ressource pourront être recherchées à l'échelle du territoire du Parc national.

Réduire les dégâts de la grande faune sauvage en forêt

Une gestion adaptée de la grande faune sauvage devra être mise en œuvre dans l'intérêt réciproque des forestiers, des agriculteurs et des chasseurs.

Connaître, préserver et valoriser le patrimoine forestier

Améliorer et partager la connaissance des patrimoines

Pour mieux protéger, pour mieux gérer et pour mieux valoriser le bois, il est impératif d'améliorer nos connaissances des milieux forestiers, de leurs enjeux et de la ressource en place.

Augmenter la naturalité des forêts

Le territoire du Parc national s'illustrera aussi par une meilleure prise en compte de la naturalité des forêts, en améliorant la connaissance et le suivi des forêts « naturelles » et en créant un réseau d'espaces en libre évolution.

Maintenir le lien social et la culture de la forêt dans le respect des patrimoines

L'histoire de la forêt dans notre territoire constitue un lien social fort qui fait l'originalité du futur Parc national. Il convient de le conserver.

Créer une offre touristique cohérente et de qualité autour des espaces forestiers

La diversité des peuplements et leurs richesses sont des atouts pour faire de notre territoire une destination touristique cohérente et de qualité ancrée sur la forêt.

Veiller au partage de l'espace

Une coordination des activités de loisirs qui utilisent l'espace forestier, un respect mutuel de tous les utilisateurs et des droits des propriétaires, un porté à connaissance des réglementations existantes seront des gages pour la préservation de l'intégrité et de la beauté de nos forêts.

Dynamiser la filière bois

Accompagner la structuration d'une filière intégrée

L'objectif est de travailler au bénéfice d'une filière structurée, depuis le propriétaire, en passant par le gestionnaire et l'exploitant, jusqu'à l'industriel de la première et de la deuxième transformation. La mobilisation du bois pour l'approvisionnement des filières locales sera optimisée dans le respect de la préservation des enjeux patrimoniaux.

Organiser et promouvoir une transformation et une valorisation locales du bois

La valorisation du bois doit être optimisée localement. L'objectif est d'apporter une plus-value économique pour le territoire. La transmission, la reprise ou l'installation d'unités de transformation sur notre territoire devront être accompagnées.

Dynamiser les filières locales d'utilisation du bois : bois construction de feuillus, bois-énergie et innovation

Dans le respect des patrimoines, l'usage du bois feuillu dans la construction (extension, rénovation, notamment dans les constructions publiques ou les bâtiments professionnels) et l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques, sont des priorités du projet de territoire. La création du futur Parc national est une opportunité pour soutenir toutes les démarches d'innovation pour l'usage du bois notamment du hêtre.

4.4 Le projet pour l'agriculture

45% des espaces du territoire sont agricoles. Plus de 500 exploitations agricoles emploient 1 200 personnes localement, une main d'oeuvre en grande majorité familiale. Avec 30% de chefs d'exploitation ayant plus de 55 ans, la transmission des exploitations est un enjeu important. Les systèmes de polyculture-élevage ont tendance à diminuer au profit des systèmes de polyculture. L'activité d'élevage est essentiellement dirigée vers les bovins pour la production de viande ou de lait ; des élevages ovins, moins nombreux, sont également présents pour la production de viande. Colza, blé et orge sont les productions cultivées majoritaires, associées à des productions fourragères.

La part d'herbe dans la surface agricole utile du territoire est de 20%. La transformation locale des produits est réduite, en lien avec un faible bassin de consommation présent sur le territoire : 8% des exploitations commercialisent en circuit court (16% au niveau national). 6% des exploitations sont en agriculture biologique.

Compte tenu de la place de l'agriculture dans l'organisation et l'économie du territoire, l'objectif visé est de proposer un projet agricole compatible voire renforçant la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une agriculture de production, portée par des systèmes d'exploitation modernes de polyculture et de polyculture-élevage. Il doit intégrer la réalité économique des exploitations et permettre leur maintien et leur développement.

Dans la mise en œuvre des axes stratégiques qui seront retenus, l'établissement chargé de la gestion du futur Parc national sera amené à se positionner comme porteur de certaines actions, et aussi comme partenaire au côté des organismes agricoles. Dans ce dernier cas, le Parc national jouera plutôt un rôle de catalyseur autour des axes du projet agricole local.

3 axes pourraient être retenus :

Préserver et mettre en valeur la diversité des espaces agricoles et l'outil de travail agricole

Maintenir une mosaïque de milieux, maintenir et restaurer des milieux remarquables

Les prairies et les éléments fixes du paysage constituent une mosaïque de milieux complémentaires et en interaction avec la forêt. Sans figer l'occupation des différents espaces, il s'agira de maintenir un équilibre qui permette de garantir les fonctions essentielles joués par ces milieux.

L'agriculture a également créé des milieux remarquables pour leur biodiversité (prairies maigres de fauche, pelouses sèches, ourlets). Le maintien des milieux encore existants et leur restauration seront mis en œuvre au moyen d'outils incitatifs. On peut également envisager la restauration d'éléments arborés dans les paysages pour les agriculteurs volontaires : arbres isolés et haies.

Maîtriser la faune sauvage pour garantir un équilibre agro-sylvo-cynégétique et une gestion des risques sanitaires

Comme pour la forêt, il s'agira de mettre en œuvre une gestion de la faune sauvage dans l'intérêt réciproque des forestiers, des agriculteurs et des chasseurs. Il s'agira de définir, d'atteindre et de maintenir un équilibre entre les milieux et les populations de grands ongulés.

Une attention particulière sera portée au suivi sanitaire des populations de faune sauvage susceptibles d'interagir avec la faune domestique.

Intégrer les bâtiments agricoles en préservant leur fonctionnalité

L'objectif sera de renforcer le conseil pour l'intégration à la fois paysagère et environnementale des bâtiments agricoles y compris des nouveaux projets afin de permettre la construction de bâtiments fonctionnels répondant aux besoins de l'exploitant. En lien avec les objectifs de valorisation de bois locaux décrits précédemment, des synergies entre les filières sont à encourager pour l'usage de bois dans les bâtiments agricoles. Un accompagnement financier sera à rechercher.

Faciliter la transmission des exploitations agricoles

En complémentarité avec les acteurs travaillant à la transmission-reprise des exploitations et à l'installation, des actions locales seraient favorables pour répondre cet enjeu.

Devenir un territoire pilote en matière d'agro-écologie dans les zones intermédiaires⁸

Valoriser le système de polyculture-élevage comme support de l'agro-écologie

L'objectif sera donc d'encourager le système de polyculture-élevage, que ce soit à l'aide d'outils globaux comme la mesure agro-environnementale « systèmes de polyculture-élevage » ou en confortant l'activité d'élevage (voir ci-dessous).

Encourager la réduction d'intrants en grandes cultures par l'expérimentation et la diffusion des pratiques innovantes

La réduction d'intrants en grandes cultures s'inscrit dans une logique de maîtrise des charges d'exploitation. Bien que déjà largement mise en œuvre localement, l'objectif de la future charte serait

⁸ Ni en plaine ni en montagne, les zones intermédiaires sont situées dans des régions de plateau présentant des sols à potentiel de production limité par rapport aux plaines.

d'aller plus loin avec les agriculteurs volontaires, tout en limitant les risques pris par l'exploitant pour faire évoluer son système de production. Dans ce cadre et en lien avec les partenaires, les pistes d'actions viseront à accroître l'expérimentation et à diffuser les résultats dans les exploitations en renforçant le conseil et en animant des groupes de réflexion.

Conforter un élevage herbager et de qualité

L'élevage herbager tel qu'il est pratiqué aujourd'hui est garant de la préservation des prairies et des éléments qui abritent les animaux comme les haies ou les arbres isolés. Les pistes pour conforter cette activité d'élevage consistent à travailler sur l'autonomie alimentaire du troupeau pour réduire les charges, étudier de nouvelles sources de revenus comme la méthanisation.

Développer l'agriculture biologique

L'objectif sera de renforcer les actions de promotion de l'agriculture biologique, voire d'encourager les conversions pour les agriculteurs volontaires par un système spécifique au territoire.

Valoriser les savoir-faire et les produits agricoles locaux pour augmenter la valeur ajoutée dans les exploitations

Favoriser une valorisation locale des produits

L'objectif sera de faciliter le montage des projets, que ce soit par l'information, l'étude de la faisabilité ou le renforcement du conseil avec les spécialistes de la diversification agricole afin de valoriser localement les produits d'élevage et de grandes cultures. Le futur Parc national devra par ailleurs être en mesure de proposer la marque « Esprit parc national » sur différents produits.

Un travail est à mener entre la valorisation locale des productions et la réduction d'intrants dans les grandes cultures.

Développer l'accueil à la ferme dans le cadre d'une offre touristique locale

Pour les exploitants souhaitant développer une offre d'accueil, l'ambition du futur Parc national sera de permettre aux exploitants de s'intégrer dans l'offre touristique locale, tel que l'accueil à la ferme, en leur apportant formation et conseil, en lien avec les acteurs habituels de l'agritourisme.

4.5 Le projet pour le patrimoine culturel

Le territoire du futur Parc national est riche d'un important patrimoine bâti et immatériel témoignant de son essor à travers les siècles. Monuments historiques, sites culturels et naturels, vestiges archéologiques, villages et patrimoine vernaculaire sont des éléments caractéristiques de forte valeur architecturale, révélant une réelle unité territoriale. Cependant l'état de connaissance est disparate et le niveau de mise en valeur relativement faible. Sans atteindre une visibilité nationale, ils constituent toutefois des éléments emblématiques à fort potentiel historique et touristique.

Il est donc essentiel de construire un projet ambitieux pour le patrimoine culturel et architectural autour d'un double objectif :

- mieux connaître le patrimoine culturel de notre territoire,
- se donner une ambition de préservation ou de restauration.

2 axes stratégiques pourraient être retenus :

Développer la connaissance du patrimoine culturel matériel et immatériel

Développer la recherche en archéologie forestière

Le développement de la recherche archéologique notamment en milieu forestier est un enjeu pour le futur Parc national. L'objectif serait d'améliorer les connaissances sur l'évolution historique du territoire et sur l'interaction Homme- Nature à travers les siècles.

Une protection exemplaire du patrimoine naturel et culturel des cours d'eau

L'objectif est de restaurer la continuité écologique des cours d'eau tout en préservant la qualité patrimoniale des sites bâtis liés à l'exploitation de la force hydraulique et à l'aménagement des cours d'eau. La mise en cohérence des politiques publiques sur ce sujet permettra au Parc national de s'inscrire dans une démarche pilote en termes de méthodologie, de médiation (intérêts contradictoires) et de valorisation.

Etude et transmission du patrimoine culturel immatériel

Ce patrimoine reste aujourd'hui peu connu. Il est menacé par la perte de l'usage et la disparition des détenteurs de la mémoire. Cette démarche a donc pour objectif de recueillir la mémoire des anciens afin de compléter le niveau de connaissance, et d'accompagner la transmission aux générations futures. Une offre éducative et touristique dédiée pourra également être développée.

Restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti

Promouvoir l'aménagement durable des villages du Parc national

L'objectif visé est d'accompagner les communes dans l'aménagement de leur village : entrées de village, place centrale, réseaux aériens et voirie, habitats privés et bâtiments communaux. Des volets spécifiques seront mis en place afin de densifier les centres des villages, lutter contre la vacance et les phénomènes de dents creuses et de ruines. Une réflexion prospective sur la création et le développement d'activités économiques (agricoles, commerciales et industrielles) ainsi que de nouveaux quartiers d'habitation permettra également une meilleure intégration tout en encourageant l'élaboration de documents d'urbanisme qui viseront une cohérence territoriale.

Concilier confort de vie moderne et préservation du patrimoine bâti ancien

Restaurer et rénover le bâti ancien en l'adaptant aux modes de vie contemporaine est une des ambitions fortes du futur Parc national. L'objectif sera de promouvoir une architecture moderne, fonctionnelle, de qualité et emblématique des formes et des savoir-faire locaux. Le territoire du Parc national a, de plus, vocation à devenir un territoire pilote en matière de réhabilitation énergétique du bâti ancien et de construction neuve de haute qualité environnementale et architecturale.

Développer une filière économique de réhabilitation du bâti ancien et de construction moderne de qualité

L'ambition à poursuivre est de fédérer un réseau d'artisans et d'opérateurs spécialisés dans la restauration du bâti ancien et la construction moderne de qualité. La formation via notamment la création de chantiers école et de centres d'insertion, la mise en valeur des bonnes pratiques et des savoir-faire, la structuration d'une filière matériaux permettant la récupération et l'approvisionnement local et l'innovation sont autant d'outils à mobiliser.

Préserver et valoriser le patrimoine bâti du cœur du Parc national

Des programmes d'accompagnement techniques et financiers (conseil technique, mise en réseau, label touristique ...) pourront être mis en place afin de renforcer la qualité architecturale et paysagère, du bâti isolé situé en cœur de Parc national dans le respect des équilibres économiques. Des itinéraires et des produits touristiques spécifiques pourront être créés pour faire connaître ce patrimoine du cœur, les activités économiques représentatives des savoir-faire et de l'identité du territoire (exploitation agricole, scierie...).

4.6 Le projet pour l'eau et les milieux aquatiques

Tête de bassins versant, le territoire du futur Parc national compte près de 700 kilomètres de cours d'eau. L'eau apparaît à la fois comme un patrimoine et une ressource. Elle est à l'interface de nombreux enjeux, ce qui nécessite une appréhension transversale. Sur le territoire, elle joue un rôle important du fait de son omniprésence, qui ne l'empêche cependant pas d'être ponctuellement rare. La présence de l'eau induit l'existence de milieux aquatiques et de zones humides à forte valeur patrimoniale.

Cependant, c'est en grande partie la fragilité de la ressource et des patrimoines liés à l'eau, en particulier les risques de pollution et de drainage en plus des phénomènes de changements climatiques ou d'invasion d'espèces exotiques envahissantes, qui fonde la responsabilité du Parc national.

3 axes stratégiques pourraient être retenus :

Restaurer et maintenir le bon état des masses d'eau et de l'eau en général

Poursuivre l'atteinte et le maintien du bon état des masses d'eau et de l'eau en général, que ce soit sur un plan qualitatif ou quantitatif, constituera un objectif prioritaire de ce projet thématique. Il s'agira en particulier de soutenir les actions des SDAGE et de s'assurer de la couverture de l'ensemble du territoire par des démarches territoriales pour être au plus près des acteurs. La préservation et la restauration des milieux naturels et éléments du paysage jouant le rôle de filtre ainsi que la lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses pourraient ainsi être ciblées.

Garantir la préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques de qualité

La réflexion autour de la restauration des continuités écologiques et plus généralement du fonctionnement naturel des cours d'eau devra être approfondie dans le contexte d'un territoire où la maîtrise hydraulique a participé à son développement.

En lien avec le projet de préservation du patrimoine naturel, le bon état des milieux aquatiques et des zones humides en général, et tout particulièrement des marais tufeux, apparaît également comme un objectif prioritaire.

Accompagner une activité de pêche respectueuse des enjeux environnementaux

Il s'agirait de pérenniser une gestion patrimoniale des ressources piscicoles en s'appuyant sur les bonnes pratiques déjà nombreuses. Une attention particulière pourra être portée aux conséquences des changements globaux sur la qualité halieutique des rivières (réchauffement, pollutions génétiques, ...), au maintien du lien social autour de cette activité, voire à sa valorisation touristique.

4.7 Le projet pour le tourisme

Bien que situé sur deux régions ayant un rayonnement international et disposant d'une bonne accessibilité routière et ferroviaire, ce territoire forestier remarquable dispose d'une absence de notoriété. Cette situation fragilise une offre d'activité et d'hébergement diversifiée et globalement de qualité, s'appuyant sur son patrimoine naturel, culturel, gastronomique... Si la compétence tourisme est organisée au sein des intercommunalités, l'offre et le réseau professionnel sont peu structurés malgré le potentiel et la proximité des centres urbains.

3 axes pourraient être retenus

Faire découvrir l'écosystème forestier dans toutes ses dimensions

Le Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne sera le premier parc national français en capacité de faire découvrir l'écosystème forestier de plaine dans toute sa complexité. Un accompagnement adapté pourrait être mis en place en mobilisant un réseau d'acteurs locaux, formés et bénéficiant d'outils pédagogiques valorisant les patrimoines locaux.

Si les activités touristiques liées à la forêt sont multiples et en capacité d'intéresser un public très large, l'offre pourrait être élargie alliant agritourisme, activités de pleine nature, visites de sites culturels, gastronomie, voire tourisme proto industriel et industriel. Ce territoire rural est également source de quiétude, d'émotion et de découverte au fil des saisons.

Structurer l'offre et accompagner la filière touristique dans une logique de développement durable

Pour organiser l'accueil des visiteurs, un accompagnement sera à mettre en place visant à la fois une augmentation de la capacité d'accueil et une offre variée en type et qualité d'hébergement. La mise en réseau des opérateurs locaux favorisera la professionnalisation, les investissements, la mutualisation d'outils (dont les Technologies de l'Information et de la Communication - TIC), voire la transmission des entreprises.

Si l'offre d'activité présente l'avantage d'être diversifiée, elle nécessiterait à la fois une structuration et une professionnalisation afin de s'inscrire dans une démarche à forte valeur ajoutée. La Charte Européenne du Tourisme Durable, outil à disposition des parcs nationaux pourra être mise en œuvre aux bénéfices du territoire et de ses opérateurs, de même que la marque « Esprit parc national ».

Développer l'attractivité du territoire tout en maîtrisant les flux touristiques

Si l'accessibilité géographique au départ des grands bassins de vie et l'accessibilité physique du territoire du fait de son relief, rendent le futur Parc national ouvert au plus grand nombre, il reste nécessaire de travailler sur la notoriété du territoire.

Certains sites naturels ou archéologiques pourraient être sensibles à une fréquentation soutenue. Il sera alors essentiel de s'appuyer sur la définition des cibles patrimoniales pour assurer leur préservation.

4.8 Le projet pour la grande faune sauvage

Dans ce territoire rural, la chasse représente une activité sociale et économique importante. Elle mobilise localement plus de 3000 détenteurs du permis de chasse. Elle constitue un lien social autour de 250 détenteurs de droit de chasse. Territoire à forte notoriété cynégétique, la chasse est principalement pratiquée en battue pour le grand gibier. Localement la chasse au petit gibier est peu pratiquée bien que la chasse à la bécasse bénéficie d'un fort attachement. La chasse à courre est une pratique encore vive.

Les retombées économiques sont induites sous forme de loyer (jusqu'à 40 % des revenus locatifs) et d'activités d'hébergement, de restauration et commerciales (tours-opérateurs). Cependant, les densités de grands ongulés soulèvent de nombreuses interrogations au regard de l'équilibre entre les populations et leurs écosystèmes et entre les activités cynégétiques, agricoles et forestières.

Sur le territoire, la présence de savoir-faire (chasseurs) et d'expertise (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Fédérations Départementales des Chasseurs, Office National des Forêts), est à valoriser ainsi que les nombreuses initiatives pour finaliser le projet cynégétique du Parc national. La révision des schémas départementaux cynégétiques, la relocation des baux de chasse domaniaux, les conclusions du forum « Horizon 21 » de la Fédération des chasseurs de la Côte d'Or sont autant d'opportunités.

3 axes stratégiques pourraient être retenus :

Améliorer la connaissance des espèces et de leur comportement dans le temps

La diversité des acteurs du territoire, la présence de la réserve intégrale et de la station de recherches de l'ONCFS sont à mettre en synergie pour constituer les bases d'un observatoire de l'équilibre faune-flore à l'échelle du territoire.

. Les résultats tirés seraient à prendre en compte dans les pratiques au bénéfice à la fois de l'attractivité de cette activité, des patrimoines et de l'équilibre milieux-espèces. Ainsi des actions de restauration de milieux favorables à la petite faune pourraient être conduites en association avec tous les acteurs locaux.

Rechercher un équilibre acceptable entre faune sauvage, forêt et agriculture

La recherche d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique est un objectif attendu par tous les opérateurs impliqués dans les territoires agricoles et forestiers. Il suppose une maîtrise des populations et non une artificialisation des milieux.

Le territoire du Parc national serait un espace d'expérimentation compte tenu de la nature des enjeux qu'il représente, de la diversité des milieux et de la mobilisation des acteurs. Des échanges avec d'autres territoires seraient intéressants pour analyser leurs retours d'expériences (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île de France, autres territoires européens, ..). La mise en place d'une commission cynégétique sera à étudier à l'échelle du Parc national.

Faire du territoire un territoire novateur et exemplaire d'application des pratiques de la chasse

A l'image de la gestion forestière, la diversité des modes de chasse pratiqués sur le territoire serait à maintenir. L'objectif sera d'inscrire la chasse dans un dispositif rigoureux et scientifiquement argumenté, pluridisciplinaire, visant à définir, atteindre et maîtriser l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du territoire. Un travail spécifique sera à mener pour promouvoir des pratiques se rapprochant de la prédation naturelle et favorisant un partage de l'espace aux bénéfices de tous les usagers de la forêt.

Cet objectif vise également à conserver le lien social maintenu au travers de l'exercice de la chasse, de valoriser les savoir-faire et de renforcer les retombées économiques qu'elle génère.

Au final, un travail sur l'image de la chasse et des chasseurs pourrait s'en trouver renoué.

4.9 Le projet pour l'éducation à l'environnement

Le territoire du Parc national dispose à la fois d'un patrimoine naturel diversifié de qualité, pouvant servir de support à l'éducation à l'environnement, et d'un maillage de sites et de structures professionnalisés pour l'accueil du public. La dynamique reste cependant fragile en raison notamment de l'importance du bénévolat, du faible bassin de population et des difficultés d'accueil du public en automne et hiver, que ce soit en raison des conditions climatiques ou du partage de l'espace avec la chasse.

Ce projet répond à une des ambitions majeures de la politique des parcs nationaux. Il a vocation à être traité transversalement.

3 axes stratégiques pourraient être retenus :

Créer une offre originale mettant notamment en lumière l'écosystème forestier

Le territoire dispose d'une offre intéressante bien que la forêt dans sa globalité soit le milieu le moins investi. L'objectif visé est d'accroître la dimension pédagogique de cet espace extrêmement complexe.

Cette offre originale que ce soit en termes de médiation ou de contenus, pourrait s'appuyer sur la dynamique scientifique générée par le Parc national. L'enjeu de la médiation scientifique serait central en s'appuyant notamment sur la réserve intégrale, les sciences participatives ou encore les outils interactifs existants ou à créer.

Contribuer au projet de développement durable

La sensibilisation du grand public et des acteurs aux enjeux environnementaux et au développement durable est au centre de nombreuses politiques publiques dans lesquelles devrait s'inscrire l'action du Parc national. Le développement de l'éco-responsabilité des collectivités, des entreprises et des particuliers, la promotion des économies d'énergie et de certaines énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la gestion des déchets en favorisant leur réduction, la collecte et le recyclage, seront autant de pistes à étudier et à développer.

Renforcer la dynamique d'éducation à l'environnement et au développement durable

Le Parc national, de par l'image qu'il génère, pourrait contribuer à rendre le territoire plus attractif pour renforcer l'activité des structures existantes. Les acteurs du territoire pourraient travailler ensemble, sur des démarches collectives visant à communiquer sur leur savoir-faire, monter des programmes globaux renforçant leur capacité d'accueil à destination des locaux et des visiteurs. La mise en cohérence à l'échelle du Parc national, des politiques et des moyens publics sera un objectif prioritaire.

4.10 Le projet pour la culture

Des équipements culturels permettent l'accessibilité, la diffusion, la création et la pratique d'activités artistiques variées. Ces structures essentiellement implantés à Châtillon sur-Seine et plus ponctuellement sur le territoire sont complétés par des équipements itinérants offrant un service de lecture publique et d'évènementiel en contexte rural. Associations et bénévoles sont les forces vives de l'animation culturelle.

De nombreux artistes professionnels et amateurs résident et travaillent sur le territoire. La diffusion de la production artistique est essentielle à la reconnaissance de celui-ci comme lieu d'inspiration et de ressourcement.

En lien avec le projet sur le patrimoine culturel, 2 axes stratégiques pourraient être retenus :

Maintenir et développer une offre culturelle de qualité

Cet objectif devra permettre de renforcer le lien intergénérationnel, essentiel dans les territoires à faible densité de population. Un autre enjeu auquel ce projet pourrait répondre, serait de mettre à disposition des habitants, une offre culturelle tout au long de l'année. Celle-ci sera de nature à compléter l'attrait touristique du territoire.

Cette filière culturelle pourrait être source de maintien voire de création d'emplois sur le territoire.

De nouveau, le Parc national aurait vocation à favoriser la cohérence entre les politiques publiques et la mutualisation des moyens.

Faire du Parc national, une source d'inspiration et de création artistique, un espace porteur d'un art de vivre en milieu rural

La richesse historique et culturelle de ce territoire, associée à la quiétude du milieu forestier est une opportunité pour développer un positionnement original, favorable au ressourcement, à l'émotion et à la création artistique. L'attachement des habitants à certaines valeurs qui forgent le caractère du Parc national, serait de nature à poser les bases d'un art de vivre une ruralité moderne et durable.

4.11 Le projet pour la filière pierre

La partie sud-ouest du territoire accueille des carrières d'extraction de roche ornementale et leurs usines de transformation. Ce sont près de 150 personnes qui sont employées par la filière dans le Châtillonnais. Les roches ornementales exploitées appartiennent à la famille prestigieuse de la "pierre de Bourgogne" : sa renommée est mondiale et les marchés sont largement tournés vers l'export. On dénombre 10 carrières de roches ornementales sur le territoire. 7 carrières de granulats exploitent par ailleurs des matériaux calcaires pour un usage de proximité. Certaines entreprises s'équipent aujourd'hui pour étendre les usages de ces matériaux en substitution des graves alluvionnaires, dont l'exploitation est de plus en plus restreinte pour des raisons environnementales. La taille relative des carrières et leur situation en plateau (avec une exploitation sur le principe de la "dent creuse") permettent leur intégration paysagère, fréquemment renforcée par la présence d'un rideau boisé.

Compte tenu des enjeux associés à ces activités et aux espaces impliqués, de la qualité de la ressource locale et des savoir-faire, 2 axes stratégiques pourraient être retenus :

Promouvoir la pierre de Bourgogne et les savoir-faire

En lien avec les acteurs de la filière, des actions de promotion de la pierre de Bourgogne et des savoir-faire associés, pourraient être conduites à destination à la fois des prescripteurs et des utilisateurs qu'ils soient publics ou particuliers.

C'est également un champ d'innovation qui resterait à prospecter pour marier ce matériau avec les autres ressources naturelles et savoir-faire du territoire (le bois, le fer, ...).

Mettre en valeur la biodiversité des carrières

Les carrières accueillent une biodiversité particulière hors carreau d'exploitation et post exploitation. Les modes de gestion et d'exploitation des carrières intègrent cette problématique et on recense différentes initiatives localement afin de favoriser certains milieux, par exemple les pelouses, ou certaines espèces. Le futur Parc national pourrait participer à la communication et à la mise en valeur de cette biodiversité particulière en lien avec les exploitants volontaires. De telles actions sont de nature à étayer l'axe précédent de promotion de la pierre de Bourgogne.

4.12 Le projet pour répondre à des axes stratégiques transversaux

Dans le cadre de l'élaboration de la charte, d'autres projets seront à étudier pour tenir compte de certaines spécificités du territoire et d'attente des acteurs locaux. Celles-ci ont été formulées lors du travail des commissions thématiques ou des groupes de concertation.

Les évolutions sociale et économique qui marquent le territoire du futur Parc national rendent plus urgente la nécessité de redynamiser l'économie locale. Pour ce faire, 3 axes de travail sont identifiés :

- relancer l'innovation en s'appuyant sur les leaders présents dans les filières économiques et en développant la coopération entre les acteurs économiques (partenariats public-privé, collaboration entre acteurs économiques et acteurs de l'économie sociale et solidaire...) pour inventer un modèle de croissance verte (bio technologie, énergie, ..).
- consolider la place de l'économie sociale et solidaire, acteur-clefs dans un territoire où le maintien de services de proximité est indispensable. Dans le projet de Parc national, les principaux champs d'actions à prospecter sont la culture, l'éducation à l'environnement et le tourisme.
- accompagner la transition énergétique : cette orientation est à développer en lien avec les projets sur le patrimoine bâti, agricole et forestier. La ruralité et l'accueil de visiteurs ouvrent également un espace de travail pour la future charte, sur la problématique de la mobilité douce.

5. Les questions encore à traiter

A ce stade de l'avancement du projet de création du Parc national, des questions restent à débattre. Au-delà de l'approfondissement des axes stratégiques (mesures, actions, rôles des partenaires de la charte) qui fonderont le projet de territoire, deux types de questions appelés « nœuds », ont été identifiés avec les acteurs locaux. Ce sont :

1. Des problématiques techniques qui nécessitent des approches transversales. Ce sont des points de divergence entre intérêts locaux, voire entre objectifs.
2. Des problématiques structurelles qui relèvent de choix stratégiques.

Problème posé	Thématiques concernées	Mode de résolution
Continuité écologique des cours d'eau et préservation (ou respect) du patrimoine bâti Cas de production d'hydroélectricité individuelle ou à petite échelle	Eau Patrimoine bâti Patrimoine naturel Agriculture Energies renouvelables	Approfondissement des connaissances des ruptures de continuités, Approfondissement de l'état des lieux du patrimoine bâti lié à l'eau, Hiérarchisation des priorités et choix. Médiation A conduire avant 2017 Mise en œuvre en application de la charte
Charte architecturale du Parc national.	Patrimoine bâti Économie Tourisme	Définition d'une stratégie Expérience extérieure, analyse comparative A conduire avant 2017 Mise en œuvre en application de la Charte
Place des énergies renouvelables dans le projet de parc national - éolien - solaire (sol, habitat) - biomasse	Agriculture Forêt Patrimoine bâti Patrimoine naturel Energies renouvelables	Etat des projets et des enjeux, Définition d'une stratégie. A engager avant 2017
Equilibre agro-sylvo-cynégétique : Comment le définir ? Comment l'atteindre ? Comment le maintenir ?	Agriculture Forêt Patrimoine naturel Chasse Economie	Etude Médiation A engager avant 2017
Place des grands prédateurs dans le parc national	Patrimoine naturel Agriculture Forêt	Politique relevant de l'Etat
Partage de l'espace entre Chasseurs, agriculteurs, forestiers, promeneurs et pratiquants de loisirs de pleine nature...	Chasse Agriculture Forêt Tourisme Economie	Médiation Expérience extérieure, analyse comparative Pédagogie A engager avant 2017
Circulation motorisée en cœur	Patrimoine naturel Agriculture Forêts Chasse Tourisme	Médiation Expérience extérieure, analyse comparative Pédagogie A conduire avant 2017

Acceptabilité de la réserve intégrale	Patrimoine naturel Forêt Chasse Tourisme Economie, emploi et formation	Expérience extérieure Médiation Pédagogique A conduire avant 2017
Pratiques de la cueillette, d'affouage et du ramassage de bois de cerf en cœur	Patrimoine naturel Forêt Tourisme Culture Economie	Médiation A conduire avant 2017
Nom du futur Parc national pour construire une image, une destination touristique et faire bénéficier les opérateurs locaux de la marque « Esprit Parc national »	Forêt Agriculture Tourisme Chasse Economie	Expertise A conduire avant 2017
Place des activités spécifiques dans le territoire du parc national (présence du CEA de Valduc)	Economie, emploi formation	Expertise A conduire avant 2017
Place donnée aux communes riveraines du Parc national porteuse du projet de parc national (Langres, Chaumont)	Tourisme Economie	Médiation A conduire avant 2017

6. La concertation au cœur du projet

Dans l'esprit de la loi de 2006 relatives aux parcs nationaux, la création d'un parc national repose sur large mobilisation des élus locaux, de la société civile et des services de l'Etat. Pour ce faire, le GIP a mobilisé à la fois ses instances délibératives (Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau, y compris un Bureau élargi), ses instances consultatives (Conseil Scientifique, Conseil Economique Social et Culturel) et des commissions techniques accessibles à un public plus large.

6.1 Une gouvernance issue de la Loi de 2006 sur les Parcs nationaux

La gouvernance du GIP repose sur des instances délibératives et consultatives.

a) Les instances délibératives

L'Assemblée générale du GIP est aujourd'hui composée de 208 adhérents (données au 12/03/2014).

Pour la conduite du dossier de prise en considération, l'Assemblée générale se réunira deux fois en 2014 et une troisième fois en février 2015 suite à la consultation institutionnelle locale. Pour sa part, le Conseil d'administration se réunira cinq fois, sessions auxquelles il faut ajouter une réunion d'échanges avec les rapporteurs du CNPN et le représentant du Ministère de l'écologie, le 9 juillet 2014. Enfin, le Bureau du Conseil d'administration se sera réuni à six reprises en 2014, y compris sous une forme élargie lors d'une tournée de terrain. Une formule du « Bureau élargi » a été créée en 2011, pour assurer une coordination entre les instances délibératives et les instances consultatives du GIP. Elle a travaillé notamment sur le dossier de la réserve intégrale

Ces différentes instances ont permis de débattre et de valider chaque étape du processus. Le taux de participation élevée (plus de 80 % des membres titulaires présents à chaque séance) est signe d'une forte mobilisation autour du projet.

La composition de l'Assemblée générale du GIP est donnée en annexe 6 (30/09/2014).

b) Les instances consultatives

Le GIP est assisté de deux instances consultatives : le Conseil scientifique (CS) et le Conseil économique social et culturel (CESC).

Pour la conduite du dossier de prise en considération, le Conseil Scientifique se réunira 3 fois en 2014. Il a également travaillé en formation plus resserrée pour traiter de la réserve intégrale, du diagnostic territorial, des cibles patrimoniales, et de la conduite d'études. Les membres du CS se sont également mobilisés dans les concertations locales pour l'élaboration des projets de préservation et de développement. Le taux de participation moyen aux plénières s'élève à 69 %. Pour sa part, le Conseil économique social et culturel se sera réuni à 4 reprises dont une visite de terrain. Il a travaillé également en formation plus resserrée pour traiter de la réserve intégrale, du diagnostic territorial, ou encore du présent rapport. Les membres du CESC se sont également mobilisés dans les concertations locales. Le taux de participation moyen s'élève à 50 %.

A deux reprises, le CS et le CESC ont constitué des groupes mixtes sur le thème de la réserve intégrale. Ces 2 instances sont complétées par un collège d'experts mobilisables selon la nature des sujets traités.

L'annexe 7 donne la liste des membres du CS et du CESC. Elle illustre la diversité des contributeurs au projet de Parc national.

6.2 Une large concertation

La concertation animée par le GIP pour constituer le dossier de prise en considération, s'est déroulée sur trois temps forts successifs avec une montée en puissance de la participation :

- La rédaction du socle du projet – 1^{er} semestre 2013 ;
- L'élaboration du diagnostic territorial – septembre 2013 à juin 2014 ;
- La construction d'un projet de préservation et de développement – avril à août 2014.

a) La rédaction du Socle du projet – 1^{er} semestre 2013

Si l'histoire de ce territoire met en évidence une réelle unité, dotée d'une identité ancienne, le découpage départemental de l'après Révolution française a créé un réel effet de frontière et une perte de repères communs.

Il était donc indispensable, préalablement à la construction de la charte, d'élaborer un socle commun dans lequel une esquisse de caractère (les grandes caractéristiques communes) et de grandes ambitions collectives sont rédigées. Cette démarche a commencé fin 2012 en Assemblée générale à travers un questionnaire. Elle s'est poursuivie avec un séminaire d'une journée réunissant les membres du conseil d'administration, du CESC et du CS (avril 2013).

C'était la première fois que les instances se réunissaient pour définir ensemble un cap à suivre tout au long de la préfiguration du projet. L'ensemble de ce travail a été validé lors du conseil d'administration du 20 juin 2013

b) L'élaboration du Diagnostic territorial – septembre 2013 à juin 2014

La seconde phase visait à élargir le cercle des personnes actives dans la construction de ce parc national en participant à l'élaboration du diagnostic territorial. Ainsi, 9 commissions thématiques réunissant entre 20 et 40 personnes ont :

- amendé et approfondi l'état des lieux, préalablement élaboré par l'équipe technique du GIP ;
- construit un diagnostic thématique qui s'est achevé par un séminaire d'une journée (150 personnes) en vue de mettre de la transversalité entre les différents champs étudiés (décembre 2013),
- défini des enjeux thématiques, croisés avec les finalités des parcs nationaux.

Ce diagnostic territorial a été validé lors du Conseil d'administration du 26 juin 2014.

La liste et la composition des commissions sont données en annexe 8.

c) La construction d'un projet de préservation et de développement dans le ou les cœurs – avril à août 2014

Jusqu'à ce stade, la concertation avait mobilisé activement les membres du GIP et les partenaires (institutionnels, collectivités territoriales, têtes de réseaux...). Il restait à associer plus étroitement les acteurs œuvrant quotidiennement sur le territoire.

Ce fut l'objectif des réunions de concertation qui visaient à mettre autour de la table agriculteurs, forestiers (propriétaires privés et publics, gestionnaires, entreprises) et maires concernés par la zone d'étude du cœur en cours de délimitation.

L'objectif de cette troisième étape fut la construction d'un projet de territoire ambitieux en matière de préservation des patrimoines et apportant de réelles plus-values pour la vie économique, sociale et culturelle à l'ensemble de l'espace-parc.

d) Le résultat de ces trois étapes de concertation

Quelques chiffres en termes de participation :

- Socle du projet : 55 personnes issues des instances du GIP ;
- Diagnostic territorial : 180 personnes réparties dans 9 commissions thématiques ;
- Projet de préservation et de mise en valeur du ou des futurs cœurs : 250 personnes lors des réunions informatives et 90 volontaires qui ont travaillé en ateliers.

Les conclusions à l'issue de ces trois étapes de concertation :

- Une montée en puissance de la mobilisation qui permet d'avoir une assise solide pour poursuivre le travail jusqu'à la création du Parc national ;
- Une diversité d'acteurs (techniciens, élus, actifs, habitants...) permettant d'aborder tous les sujets (agriculture, culture, environnement, chasse, forêt- filière bois, filière pierre...) ;
- Une maturité du territoire pour aborder toutes les questions y compris les plus sensibles. Certaines trouveront des réponses avant la création du Parc national. D'autres seront à rechercher dans le cadre de la mise en œuvre de la charte.

6.3 Informer le plus grand nombre

La création de ce Parc national soulève un fort enthousiasme, mais peut également être source d'attentes, d'interrogations voire d'inquiétudes. L'information du grand public est donc particulièrement importante.

A cet effet, le GIP a mis en place différents outils :

- un site internet et une lettre d'information électronique ;
- une publication annuelle (Osons le Parc national) ;
- des documents spécifiques à destination de divers publics (Vos questions – nos réponses ; Créons ensemble le Parc national ; Boîte à outils du patrimoine bâti, Créons ensemble le Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, etc.) ;
- des évènementiels spécifiques (réunions publiques - printemps 2013, visites de villages à l'automne 2013) et la participation à des manifestations locales (Fête de l'Automne, Trophées de chasse, Prairie des possibles, Foire aux graines, Film du mois documentaire...) ;
- des contacts réguliers avec la presse locale (70 articles dans la PQR au 1^{er} trimestre 2014) ;
- des rencontres avec les collectivités (participations à des conseils municipaux, conseils communautaires, réunions de l'Association des élus du Parc).

En animant des méthodes de travail collaborative, en validant avec ses instances chaque étape de construction du projet, le GIP a créé à la fois un espace d'échanges et initié une dynamique locale. Celle-ci donne une perspective au territoire afin qu'il construise un projet pour le parc national respectant à la fois ses valeurs, les équilibres sociaux et économiques, et répondant aux ambitions que doit avoir un parc national réactualisé par la loi de 2006.

ANNEXES

Annexe 1 : L'intérêt spécial en chiffres

Annexe 2 : Carte des continuités écologiques : sous-trame zones humides

Annexe 3 : Détermination des cibles patrimoniales en vue de l'application du Régime transitoire d'autorisation spéciale

Annexe 4 : Projet de préservation et de développement durable du parc national

Annexe 5 : Enjeux thématiques et finalités des parcs nationaux

Annexe 6 : Liste des membres de l'Assemblée Générale du GIP au 30 septembre 2014

Annexe 7 : Liste des membres des instances consultatives du GIP

Annexe 8 : Liste et composition des commissions thématiques

Annexe 9 : Liste des acronymes



Une dense matrice forestière, riche et emblématique

Données clés du territoire

- 120 000 hectares de forêt sur le territoire, pour un taux de boisement de 54% (30 % au niveau national).
- 65% de la surface forestière sont publiques (25 % en France métropolitaine), dont 26 % de forêts domaniales (10 % en France), 39 % de forêts communales et 35 % de forêts privées.
- Plus de 80% de forêts anciennes, forêts qui étaient déjà boisées il y a deux siècles au moment du dernier minimum forestier (30 % en France).
- Plus de 15 espèces d'arbres par hectare, une des forêts les plus diversifiées de plaine en France métropolitaine. Près de 90 % des essences sont des feuillus.
- Un tiers des habitats forestiers des régions Bourgogne et Champagne-Ardenne : les associations végétales de forêts, fruticées et coupes constituent 50 des 257 associations connues sur le territoire. Les ourlets et lisières en comptent 28 de plus. Cela correspond au tiers des habitats.
- 19 associations végétales forestières et huit associations d'ourlets et de lisière ont un caractère typique, voire emblématique du territoire (hêtraie sèche à Laîche blanche), dont la moitié présente un caractère de milieu froid (submontagnard, montagnard ou médioeuropéen) rare dans la plaine française.
- Presque toutes ces associations appartiennent à des habitats d'intérêt communautaire dont certaines à caractère prioritaire, en particulier les associations d'aulnaie frênaie riveraine des petits et moyens cours d'eau, d'érablaie calcicole à acidiline sur blocs montagnards et de tiliaie calcicole thermophile sur blocs collinéenne à montagnarde.
- Plus grand site d'intérêt communautaire de la zone d'une surface de 3400 hectares : « milieux forestiers du Châtillonnais avec marais tufeux et sites à Sabot de Vénus » accueillant une grande partie de la faune et de la flore forestières montagnardes du territoire ainsi que de celles typiques des marais tufeux.
- Abondance des populations de cerf, chevreuil et sanglier, mais aussi un grand nombre de mustélidés (blaireau, martre, belette...), renards et surtout chats forestiers. Présence également de discrètes espèces de chauves-souris forestières comme le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe, les Noctules commune et de Leisler.
- Enjeux avifaunistiques forestiers forts comme en témoigne la grande zone de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux des « massifs forestiers et vallées du Châtillonnais » (près de 60 000 ha dont les trois quart sont compris dans le périmètre d'étude). Il s'agit de préserver plus de 14 espèces d'oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire dont la Cigogne noire, la Chouette de Tengmalm à caractère submontagnard donc rare en plaine et trois autres rapaces forestiers, la Bondrée apivore, l'Autour des Palombes et l'Aigle botté, ainsi que les six espèces de pics, en particulier le Pic cendré. Des premiers inventaires indiquent la présence de plus d'un millier d'espèces de coléoptères, dont des espèces à affinités montagnardes ou en limite de leur aire de répartition médio-européenne, ainsi que des lépidoptères remarquables, comme la Bacchante, protégée nationalement, et le Damier du frêne, classé en danger sur la liste rouge nationale des papillons de jour et pour lequel le Plateau de Langres constitue le principal refuge en France.
- En matière de flore, le territoire accueille les principales stations de plaine du Sabot de Vénus : cette grande orchidée, d'intérêt communautaire protégée nationalement, est classée vulnérable sur la liste rouge nationale. Il compte aussi une station de Pivoine mâle ou coralline (protégée nationalement et classée vulnérable sur la liste rouge nationale). Parmi les espèces strictement forestières peuvent aussi être mentionnés la Nivéole de printemps, le Cynoglosse d'Allemagne, la Renoncule à feuilles de platane, la Lunaire vivace, le Lis martagon ou encore la Gagée jaune (protégée nationalement). En espèces d'ourlets, le territoire a notamment une importante responsabilité dans la préservation du Thyméléa et de l'Euphorbe de Lorey.
- Parmi les 800 espèces de champignons recensées sur le périmètre par la Société mycologique du Châtillonnais, plus d'une vingtaine présente un caractère rare ou remarquable (voir annexe sur les cibles patrimoniales). Des groupements lichéniques marqueurs de vieilles forêts faiblement dénaturées ont également été observés. Il s'agit en particulier des cortèges du *Lobarion pulmonariae* avec le Lichen pulmonaire, *Nephroma parile*, *Peltigera collina* et divers usnées, ainsi que celui, rare hors domaine atlantique, à base de *Cetralia gr. Cetrarioides*. Parmi les 245 espèces de mousses recensées à ce jour,

plus d'une cinquantaine est directement liée au bois dont une espèce protégée au niveau national et européen *Dicranum viride*.

- Une réserve biologique intégrale (RBI) de 232 ha a été mise en place dans la forêt d'Auberive. Sans exploitation depuis une cinquantaine d'années, elle couvre pratiquement tous les habitats de la hêtraie sur sols calcaires ainsi que deux petits marais tufeux. Une autre RBI de 76 ha est prévue en forêt de Châtillon. Située en hêtraie sèche, elle abrite plus de 190 espèces végétales. 50 hectares de la réserve nationale naturelle de Chalmessin est aussi en réserve intégrale. Le Parc national projette la création d'une réserve intégrale de 3000 hectares en forêt d'Arc-châteauvillain.

- Près de 70% des forêts domaniales gérées en futaie régulière, 50% en forêts communales. Un quart des forêts domaniales gérées en futaie irrégulière, 40% des forêts communales et une majorité des forêts privées. Un taillis-sous-futaie qui reste très présent, 70% des forêts publiques gérées en futaie étant encore en phase de conversion.

- La totalité des forêts publiques relevant du régime forestier est gérée grâce un aménagement forestier et 93% des forêts privées (en surface) soumises à plan simple de gestion sont effectivement dotées d'un document de gestion. Quelques centaines d'hectares disposent d'un code de bonnes pratiques sylvicoles. 57 % de la surface forestière est certifiée PEFC.

- 70 entreprises de la filière bois représentant tous les secteurs d'activités, près de 400 emplois.



Un territoire aux nombreuses sources et zones humides en milieu calcaire

Données clés

- 7 grands bassins versants à l'échelle du territoire : Seine, Ource, Aube, Aujon, Suize et Mouche (affluents de la Marne) dans le bassin hydrographique de la Seine ; Vingeanne et Tille dans le bassin hydrographique du Rhône.
 - Hormis la Seine, tous ces cours d'eau prennent leurs sources sur le périmètre, la plupart dans le massif d'Auberive.
 - 694 km de cours d'eau permanents et de nombreuses sources.
 - Plus 60 % du linéaire de cours d'eau du territoire s'apparentent à de très petits cours d'eau⁹. Cette surreprésentation locale des cours d'eau de tête de bassin versant est liée à la présence de couches argilo-marneuses sous l'ensellement calcaire du plateau de Langres.
 - Tous les cours d'eau sont au moins en bon état écologique, voire en très bon état pour beaucoup d'affluents. Seuls la Suize, la Vingeanne, l'Aubette et un affluent de la Tille ainsi que quelques rus sont dans un état passable.
 - 35 des 257 associations végétales connues sur le périmètre, sont aquatiques se rapportant majoritairement à des habitats d'intérêt communautaire.
 - 30 se rapportent à des roselières et des mégaphorbiaies, 5 ayant un caractère typique à emblématique et 10 un intérêt communautaire, en particulier les associations de mégaphorbiaies planitiaires à montagnardes, et une, la cladiaie, un caractère prioritaire.
 - 10 associations se rapportent à habitats de sources et de bas marais. 7 ont un caractère typique voire emblématique du territoire et se retrouvent en particulier dans les marais tufeux. Toutes ont un intérêt communautaire, et la moitié se rapportent à un habitat prioritaire de végétations calcicoles de sources et de ruisselets.
 - Une trentaine d'associations se rapportent à des prairies à caractère humide. La moitié a un intérêt communautaire et 5 ont un caractère typique à emblématique.
 - Présence d'une des dernières populations autochtones d'écrevisses à pieds blancs (espèces d'intérêt communautaire).
 - Abondance d'espèces indicatrices d'eau fraîche et peu polluée : Chabot, Lamproie de Planer (autres espèces d'intérêt communautaire), truite fario, présence du Crossope aquatique, d'odonates parfois rares comme les Cordulies à corps fin et à tâches jaunes, Agrion de Mercure et Cordulégastre bidenté, ou de certains oiseaux comme la Cigogne noire ainsi que le Cincle plongeur. Ponctuellement, des espèces comme la Mulette épaisse, le Pélodyte ponctué et le Campagnol amphibie sont également présentes.
 - Nombreuses espèces de flore remarquable dans les zones humides : mégaphorbiaie à Reine des prés, accueillant baldingères, laïches, cirses des marais et parfois l'Aconit casque de Jupiter ou le Grand Pigamon.
 - Les prés de fauche sont reconnus au sein du réseau Natura 2000 pour la vallée de l'Aube et de l'Aujon. Quelques parcelles de prairie à Narcisse des poètes, espèce à affinité montagnarde, y persistent, ainsi que dans d'autres vallées en Côte-d'Or. Ces prairies à Avoine élevée s'enrichissent parfois de la Raiponce orbiculaire, du Peucedan à feuilles de Carvi, de la Scabieuse des prés, et peuvent accueillir l'Orchis incarnat et le Sénéçon à feuilles spatulées. Des insectes comme le Damier de la Succise ou le Cuivré des marais y sont observés.
 - Les marais tufeux du Plateau de Langres forment un des ensembles les plus importants et typiques de France, dont l'intérêt est reconnu au sein du réseau Natura 2000 et en partie protégé par des arrêtés de protection du biotope. Alors qu'ils sont généralement localisés dans les régions montagneuses calcaires du Jura ou des Alpes, près d'une cinquantaine de marais de taille significative est ainsi dénombrée sur le périmètre. La tufière de Rolampont est la plus grande du Nord-est de la France.
- Majoritairement situés en forêt et sur pente, ils accueillent le tiers des associations végétales jugées emblématiques pour le territoire tant leur typicité est importante. Globalement une cinquantaine d'espèces végétales rares ou en voie de disparition dans la plaine française se retrouve dans les marais tufeux, comme le Choin ferrugineux (protégé nationalement), le Choin intermédiaire, la Gentiane

⁹ Selon la classification dite de Strahler.

pneumonanthe, la Swertie pérenne et divers Orchis (de Traunsteiner, à un bulbe, odorant...). La plus rare reste cependant la Ligulaire de Sibérie, espèce d'intérêt communautaire protégée nationalement. Plante relictuelle des glaciations, son aire de répartition nationale est concentrée sur le Massif central. Le périmètre accueille donc sa seule station en plaine. Les marais accueillent aussi des espèces animales remarquables, qu'il s'agisse d'insectes (Cordulégastre bidenté, Azuré des Mouillères, Damier du frêne, Criquet palustre...), ou de mollusques (Aiguillette de Dupuy, Vallonie des marais...).

- 271 obstacles. Un premier recensement cartographique fait état de 116 moulins, dont 23 correspondant à d'anciens emplacements (mention sur la carte d'état-major de 1850) et 93 encore en élévation.

- 24 captages sont définis comme prioritaires au niveau départemental, pour des pollutions nitrates et/ou pesticides.

- Trois contrats de bassin (Seine & Ource, Tille, Vingeanne) et un SAGE (Tille).



Un patrimoine naturel et paysager riche, diversifié et encore globalement préservé

Données clés

- Part des milieux naturels : 47 % de la surface du territoire couverte par de la forêt feuillue, 10 % par des prairies. (données Corine Land Cover 2006).

Moins de 1% de la surface artificialisée (5% en France).

- 42 % de la surface inventoriée en ZNIEFF* (93 000 ha), dont 13 sites en ZNIEFF de type 2* (90 800 ha) et 140 sites en ZNIEFF de type 1* (20 600 ha). 27 % de la France métropolitaine inventorié en ZNIEFF en 2012.

** Chiffres issus des inventaires ZNIEFF de 2^{de} génération, en attente de validation en Bourgogne*

- 18 sites sont localement identifiés dans le réseau Natura 2000, couvrant près du quart de la zone d'étude, soit presque le double des moyennes régionales et nationale.

- Sur la zone d'étude, les conservatoires d'espaces naturels possèdent ou ont des conventions de gestion sur 26 sites remarquables. Celui de Champagne-Ardenne gère neuf sites dont la réserve naturelle nationale de Chalmessin. L'essentiel de ces sites sont des pelouses sèches et des marais tufeux. Celui de Bourgogne gère 17 sites. Dix d'entre eux concernent des marais tufeux et quatre des combes forestières. La liste comprend également un milieu rocheux avec le Cirque de la Coquille, une lande à fruticée et une pelouse sèche. L'un de ces sites vient d'obtenir le premier classement en espaces naturels sensibles en Côte-d'Or.

- La zone d'étude abrite près du tiers des habitats des régions Bourgogne et Champagne-Ardenne alors qu'elle ne représente que 4% de leur surface et qu'elle ne compte pas d'habitat acidiphile, très présent dans ces régions. Elle comprend 257 associations végétales.

Une soixantaine d'entre elles ont un caractère représentatif du territoire, et la moitié un caractère emblématique dont une dizaine d'associations à caractère submontagnard à montagnard et donc rare en plaine. Elles font ressortir trois particularités du territoire : la richesse du territoire en milieux rocheux et éboulis, certes souvent ponctuels, mais peu fréquents en plaine, des pans de forêts à caractère montagnard et des hêtraies sèches (voir intérêt spécial forêt), et la présence d'une forme de marais tufeux typique du Plateau de Langres (voir intérêt spécial eau).

- Le périmètre abrite 28 habitats d'intérêt communautaire (soit environ 130 associations végétales), dont 7 à caractère prioritaire (auxquels se rapporte une trentaine d'associations végétales). Il s'agit des habitats prioritaires mentionnés pour la forêt et les marais tufeux, ainsi que d'un ensemble de végétations de pelouses calcaires. La France compte 133 habitats d'intérêt communautaire.

- Trois sites naturels sont inscrits (les gorges de la Vingeanne, la cascade tufeuse d'Etufs et la butte de Talaison) et deux classés (la résurgence de la Douix et le cirque de la Coquille) au titre de la loi de 1930 pour leur intérêt scientifique, pittoresque et artistique, historique et légendaire.

- Malgré un déficit de prospections sensibles pour certains groupes taxonomiques, il n'est pas rare que le territoire compte plus des deux tiers des espèces observées à l'échelle régionale. En Bourgogne, la région naturelle de la Montagne châillonnaise est l'une des plus riches en espèces déterminantes pour les inventaires ZNIEFF (plus de 200 espèces sur 879 en Bourgogne), et la plus riche pour les espèces de milieux forestiers.

Parmi les groupes non encore évoqués dans la forêt et l'eau, la zone d'étude abrite une soixantaine d'espèces d'escargots terrestres dont une endémique, le Cochlostome bourguignon. Une dizaine d'autres espèces sont rares ou isolées, à l'image de l'Hélice grimace, séparé de plus de 100 km du reste de son aire de répartition.

- Quelques chiffres sur la faune connue à ce jour :

- Mammifère : 57 espèces dont 16 espèces de chauve-souris. La moitié est protégée nationalement.

- Oiseau : 162 espèces dont une centaine nicheuse. Plus d'une centaine est protégée.

- Amphibien : 13 espèces, pratiquement toutes protégées.

- Reptile : 9 espèces, toutes protégées.

- Poisson : 27 espèces. 6 sont protégées.

- Lépidoptère rhopalocère et hétérocère : 132 et 228 espèces dont 7 protégées.
- Coléoptère : 1050 espèces signalées, pour un potentiel estimé au triple.
- Odonate : 46 espèces dont 3 protégées.
- Orthoptère : 39 espèces.

- La base de données du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBN BP) soulignait, en 2011, la présence de 442 taxons remarquables sur le périmètre d'étude, que ce soit pour leur statut de protection, celui d'espèce déterminante ZNIEFF* ou leur rareté régionale. La préservation de 120 espèces typiques, dont la moitié a été jugée importante à très importante pour le territoire, a été mise en avant par expertise.

- 62 taxons bénéficient d'un statut de protection dont 9 au niveau national. 7 sont sur la liste rouge nationale de la flore vasculaire.

- Au moins 245 espèces de bryophytes ont été signalées, dont des espèces rares souvent à affinité montagnarde. Parmi elles, une quinzaine d'espèces très rares et une espèce protégée au niveau national et européen *Dicranum viride*. Les barres rocheuses intraforestières et les lapiaz constituent des milieux particulièrement riches.

- Parmi les milieux dont la richesse n'a pas encore été détaillée, les prairies permanentes, au-delà des prairies inondables, occupent des surfaces encore relativement importantes sur le périmètre malgré une régression marquée. Elles sont généralement dédiées au pâturage ou à la fauche. Elles constituent des milieux ouverts favorables à de nombreuses espèces comme des insectes et des petits mammifères. Elles bénéficient de fait également à leurs prédateurs qui y trouvent un terrain de chasse, à l'image du renard, d'oiseaux comme le Tarier des prés, la Pie-grièche écorcheur ou divers rapaces, et de chauves-souris comme le Grand murin dont le périmètre accueille la principale colonie de Champagne-Ardenne, la troisième plus grande de France.

- Les pelouses sèches sont des formations végétales constituées essentiellement de plantes herbacées permanentes qui forment un tapis peu épais et peu élevé. Elles correspondent à une grande diversité d'écosystèmes, souvent représentatifs voire emblématiques du périmètre d'étude, couvrant une large gamme stationnelle. Ainsi si la majorité des pelouses sont mésoxérophiles et mésophiles calcicoles, le territoire abrite par exemple de très rares et relictuelles pelouses montagnardes xérophiles à Sésélière bleue.

Cette diversité des pelouses et les conditions parfois extrêmes qui s'y exercent en font des refuges importants d'une biodiversité souvent singulière. Sur certains sites, les inventaires floristiques font état de plus de 200 à 270 espèces végétales. Comptent parmi elles, des espèces à affinité méditerranéenne telle la Phalangère à fleurs de lis, tout comme des espèces montagnardes et médioeuropéennes à l'instar de la Violette des rochers, de la Carline acaule ou de l'Aster amelle. Ces milieux accueillent ainsi plus de 30% de la flore protégée de Champagne-Ardenne. La faune y est potentiellement tout aussi riche. De nombreux orthoptères comme, outre l'Oedipode stidulante, les Criquets de barbarie et des jachères et le Decticelle des bruyères, des lépidoptères, et autres insectes thermophiles tel l'Ascalaphe souffré s'y rencontrent, aux côtés de nombreux reptiles dont la Coronelle lisse et le Lézard vert, ou encore de l'Alouette lulu.

Anciens parcours à ovins, les pelouses autrefois omniprésentes ont régressé très fortement depuis les années 1950. Un inventaire récent sur le canton d'Auberive pointe la présence de 150 pelouses relictuelles couvrant environ 200 ha. Elles présentent souvent un faciès dégradé, notamment sous la forme d'ourlets. Certaines font l'objet du réseau Natura 2000 et de gestion active de la part des conservatoires d'espaces naturels.

- Les éboulis et les milieux rocheux constituent, par leur caractère relictuel, un élément fondamental de la végétation du territoire. Les multiples combes et vallons entaillant les couches calcaires ainsi que les reculées du Plateau de Langres sont propices à leur présence. Si leur richesse y est plus faible qu'en montagne et ces écosystèmes très localisés, ils constituent par leur caractère relictuel un élément fondamental de la végétation du territoire.

- Les milieux rocheux peuvent prendre des formes très diversifiées sur la zone d'étude :

- Des pelouses sèches sur les dalles rocheuses. Le Buplèvre de Baldo, l'Hélianthème

des Apennins, le Buphtalme OEil de boeuf ou l'Anémone pulsatile peuvent y être rencontrés ainsi que de nombreuses orchidées.

- Des éboulis calcaires. Ils constituent les milieux rocheux les plus menacés par l'embroussaillage qui altère leur dynamique. Ils accueillent pourtant des espèces

végétales remarquables (Linaire des pierriers dont le territoire accueille l'un des 2 refuges de plaine en France, Gaillet de Fleurot, Iberis à feuilles de lin...). La faune de ces milieux s'apparente à celle des pelouses sèches avec par exemple la Couleuvre verte et jaune. Des zones originales d'éboulis plats sur oolites sont aussi présentes sur le plateau forestier.

- Des falaises de dimensions modestes. D'importantes barres rocheuses, à l'origine de chaos rocheux, sont souvent cachées par la forêt. Mais elles peuvent aussi prendre la forme de gorges, comme celles de la Vingeanne, de secteurs ravinés de cuesta ou d'anciennes carrières. Elles accueillent une biodiversité particulière en servant par exemple d'abris au Grand-Duc d'Europe.

- Des lapiaz en forêt. Particulièrement abondants, ils engendrent un faciès particulier et accueillent des communautés floristiques particulières.

- Des grottes et des cavités. Elles peuvent accueillir des colonies de chauves-souris. Beaucoup sont liées au karst. Certaines, correspondant à des pertes et des résurgences de cours d'eau, sont inondées.



Un patrimoine culturel de qualité hérité du riche passé du territoire

Données clés

- L'occupation humaine du territoire devient vraiment significative avec le premier âge du fer (Hallstatt). Le territoire conserve un nombre important de sépultures sous tumulus de cette époque.

- La découverte de la tombe princière de Vix et de son célèbre cratère, plus grand vase grec connu à ce jour, a permis la mise au jour sur le Mont Lassois, de la plus grande maison à abside découverte jusqu'à maintenant en Europe. Ce site va, en outre, révéler la présence d'une cité fortifiée. Cette société stratifiée, très bien organisée, est au cœur de la Route de l'Etain qui allait des Îles britanniques à l'Etrurie et à la Grande Grèce.

- Les Lingons sont un peuple celte de la famille indo-européenne. Au II^{ème} siècle avant JC, leur chef-lieu est à Andematunum (actuellement Langres) et ils occupent l'ensemble de ce territoire « aux sources des grands fleuves », renforçant ainsi leur importance dans le contrôle des échanges commerciaux.

- Après la victoire de César à Alesia, à proximité du territoire, la Lingonie devient romaine jusqu'à la chute de l'Empire. L'époque gallo-romaine a laissé de nombreuses traces sur l'espace-parc avec plusieurs temples (Fanum du Tremblois, Sanctuaire de la Cave à Essarois), monuments funéraires (à Nod-sur-Seine, Faverolles), villas (à Andilly en Bassigny à proximité de l'espace-parc) et habitations. Plusieurs agglomérations se développent : Beneuvre, Veuxhautes-sur-Aube et le Vicus de Vertillum à Vertault. Ce dernier, à proximité du périmètre de l'espace-parc, a fait l'objet d'un siècle de recherches archéologiques.

- A l'époque mérovingienne et carolingienne, le territoire lingon disparaît, divisé entre la Champagne et la Bourgogne. La région devient ainsi, tout au long du Moyen Age, le théâtre de nombreux affrontements. Mais ce territoire conserve une certaine unité par la très forte influence du christianisme et l'évêché de Langres. Ainsi, le château de Montigny-sur-Aube* en Côte-d'Or accueillait les évêques de Langres en résidence d'été. (* remarque DDT 52 sur la localisation possible à Mussy sur Seine)

Le territoire a été profondément transformé par la construction des nombreuses abbayes, issues d'ordres variés : l'Abbaye de Notre-Dame qui suivait la règle de Saint Augustin, la Chartreuse de Lugny, le Grand Prieuré Trappiste du Val des Choues, les cisterciens d'Auberive, de Longuay et de Vauxbons. Les templiers qui possèdent à la fois une vocation religieuse et militaire, ont également laissé de nombreux vestiges, dont plusieurs commanderies : Bure-les-Templiers qui marque les débuts de l'ordre, dispose d'un rayonnement national, voire international, Voulaines-les-Templiers, Châtillon-sur-Seine, Mormand, Epailly et Leuglay.

- La Révolution engendre notamment la disparition de communautés religieuses. Peu de monuments sont détruits, mais plusieurs bâtiments conventuels entrent dans le domaine public et sont démontés pour réutiliser la pierre à la construction de nouveaux édifices (cas notamment de l'abbatiale d'Auberive qui va servir à la construction d'une forge). Une autre conséquence est la création d'une frontière administrative avec la mise en place des deux départements : la Côte-d'Or et la Haute-Marne.

Enfin, elle engendre aussi la fin des forêts royales, monacales et seigneuriales et notamment celles d'Auberive ou de Châtillon-sur-Seine qui tombent dans le domaine public pour devenir propriété de l'Etat. Les forêts d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain suivent le même destin, mais sont restituées dès 1814 à la famille d'Orléans.

- La Haute-Marne et la Côte-d'Or ont été de grands producteurs de fer et de fonte jusqu'en 1859. Cette époque voit apparaître un bouleversement complet du système technique de la métallurgie ancienne avec la mise en place d'un réseau de forges à l'anglaise. Le territoire possède alors un statut de « région, moteur économique de la France » et le nombre d'habitants est à son apogée. La chute de l'industrie métallurgique, concomitante au début de l'exode rural, fait basculer le secteur dans la spirale du déclin démographique avec une accélération lors de la première guerre mondiale. Cette situation démographique n'est toujours pas maîtrisée. Les verreries (Leffonds, Rouelles) et les faïenceries (Aprey, Giey-sur-Aujon) ont également connu leurs heures d'intense développement, empruntant à la forêt leur principale source d'énergie et dans la population locale une importante main d'œuvre.

- En 2010, plus de 10 000 tertres, 3 900 limites parcellaires, 500 bornes ou pierres levées, 450 mines ou carrières, 300 terrasses aménagées et plus de 200 voies et chemins ont été recensés dans les 6 500 ha inventoriés de la forêt domaniale de Châtillon et dans les forêts communales des vallées de la Digeanne et du Brévon.

- 14 sites sont protégés au titre de la loi de 1930 pour leur intérêt scientifique, pittoresque et artistique, historique et légendaire.

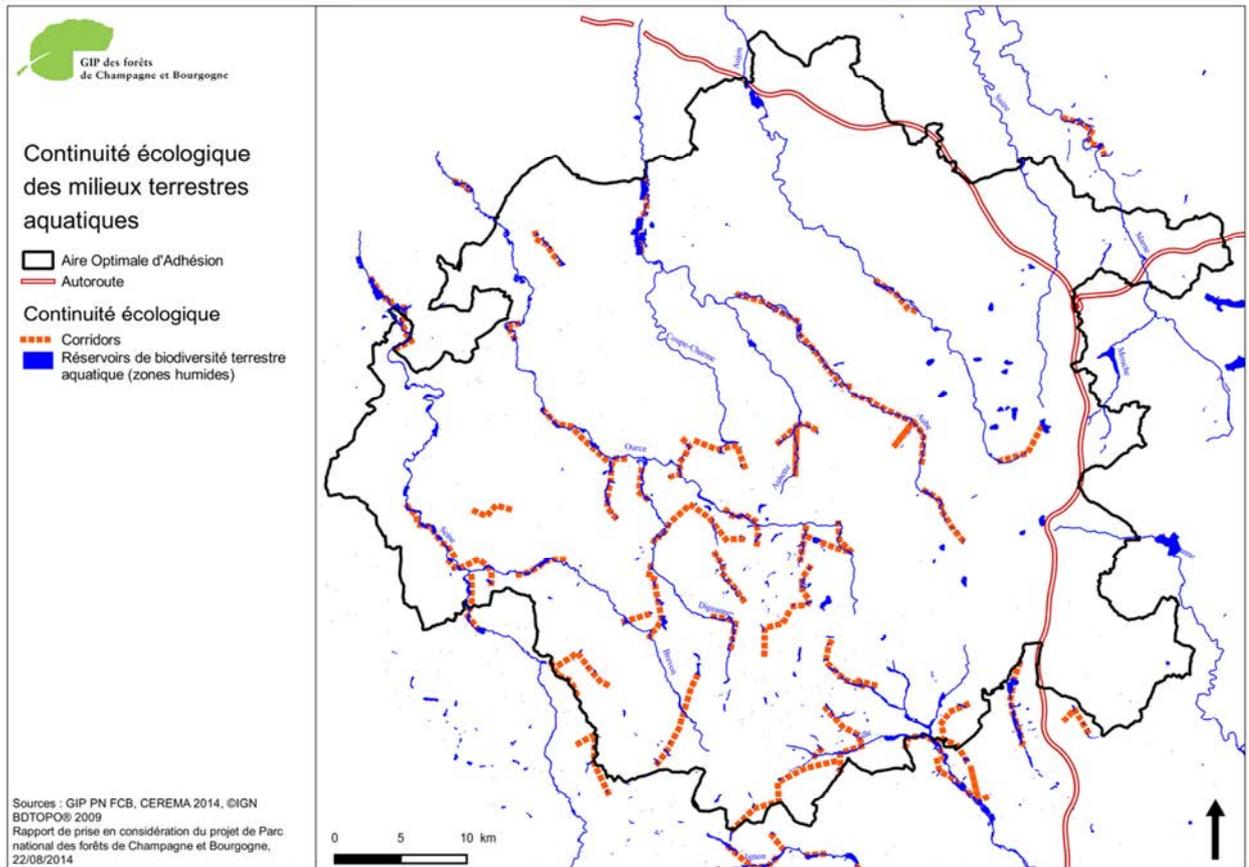
- 179 édifices sont protégés au titre des Monuments Historiques : 33 sont classés, 146 sont inscrits à l'inventaire supplémentaire. Parmi ceux-ci 40% sont des édifices religieux, 30 % sont des éléments de patrimoine vernaculaire, 25% sont des châteaux, maisons fortes, fortifications, habitations, 3% sont des vestiges archéologiques et 2% relèvent du patrimoine industriel.
- Entre les XI^e et XIII^e siècles, 10 abbayes et commanderies furent implantées sur le territoire.
- 59 sites liés à l'industrie métallurgique et 93 moulins ont été répertoriés.
- Cinq villages sont encore en tout ou grande partie fortifiés : Recey-sur-Ource, Chalancey, Salives, Grancey-le-Château et Châteauvillain.
- Généralement préservés, les villages sont parvenus jusqu'à nos jours dans leur forme et leur typologie des XVIII^e-XIX^e siècles. Ils se caractérisent par une authenticité rare à l'échelle nationale. 56 % des résidences principales datent d'avant 1949.
- Le territoire abrite 3 salles de spectacles, 1 cinéma, 3 écoles de musique, 6 musées, 14 lieux d'exposition, 2 studios d'enregistrement.

Un territoire de recherche et d'application scientifique, notamment sur les changements globaux

Données clés

- Un espace globalement préservé des espèces animales ou végétales potentiellement envahissantes. Environ une trentaine d'espèces animales et autant d'espèces végétales, potentiellement envahissantes font l'objet d'une vigilance particulière dans les régions Bourgogne et Champagne-Ardenne. Le plateau de Langres, et donc la zone d'étude, semble cependant être moins affecté que les territoires voisins et compte aujourd'hui une faible densité en espèces exotiques envahissantes, en dehors de la vallée de la Seine. Parmi ces espèces, les écrevisses américaines et du Pacifique, la Renouée du Japon, le Ragondin, l'Ambroisie à feuilles d'armoise.
- Un espace à l'écart des pollutions industrielles.
- la qualité des ciels nocturnes.
- Une station de recherche du CNERA de l'ONCFS « cervidés – sangliers » avec territoire d'Etude et d'Expérimentation en Forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain.
- Proximité de pôles de recherche (AgroParistech Nancy et Dijon, INRA, Université de Bourgogne, ...) et réseaux de placettes de suivi implantés en forêt sur les ongulés et la flore. La forêt d'Arc-Châteauvillain est notamment couverte par un maillage de plus de 1000 placettes de relevés de flore mis en place dans les années 1970.
- Programme collectif de recherche archéologique de Vix et son environnement.
- Accueil d'1 des 5 Programmes Collectifs de Recherche de sciences humaines menés en France dans les années 60-70, sous l'influence de Claude LEVI STRAUSS, avec des revisites en cours.

Annexe 2 : Carte des continuités écologiques : sous-trame zones humides



Annexe 3 : Détermination des cibles patrimoniales en vue de l'application du Régime Transitoire d'Autorisation Spéciale

1. L'habitat : entrée intégratrice du patrimoine naturel

L'une des vocations premières d'un parc national est la préservation, gestion, et mise en valeur de son patrimoine naturel.

Devant la difficulté d'appréhender l'ensemble des dimensions de la biodiversité qui supposerait une amélioration de la connaissance, il a été privilégié au stade GIP une entrée « habitats naturels » en partant du principe que la préservation d'un habitat permet celle des espèces qui y vivent. Dans la pratique, il s'agit d'une condition nécessaire mais pas suffisante.

Une étude a permis de reprendre l'ensemble des cartographies d'habitat déjà réalisées à l'échelle du périmètre d'étude du GIP. Elle apporte une connaissance des habitats sur 1/3 du périmètre. Un travail complémentaire a consisté à prédire en un lieu donné, quel groupe d'habitats, est-il le plus probable de rencontrer. Cette connaissance, moins fine, permet cependant de bénéficier d'une information plus précise que la simple occupation des sols (prairies, forêts, grandes cultures, villages...) et de circonscrire des enveloppes de présence probable d'habitats sur les 2/3 restants du périmètre

Dans l'optique de Régime Transitoire d'Autorisation Spéciale (RTAS), qui vise à encadrer les travaux susceptibles d'engendrer une modification importante du caractère de la zone d'étude du cœur, il a été décidé de ne considérer que les habitats les plus emblématiques.

1.1. Les habitats remarquables du territoire d'étude

Une expertise a permis d'identifier 11 **habitats remarquables** du territoire du Parc national qui se composent d'une ou plusieurs *associations* végétales.

Quatre ensembles emblématiques sont distingués parmi les habitats forestiers :

- Des **hêtraies** : *Hêtraie sèche à Laîche blanche, Hêtraie submontagnarde à Tilleuls*
- Des **chênaies – frênaies de fond de combe** : *Chênaie pédonculée à Aconit tue-Loup, Chênaie pédonculée à Laîche des montagnes*
- Des **érablaies sur bloc ou lapiaz** : *Tiliaie sèche à Erable plane, Erablaie à Scolopendre, Tiliaie/charmaie sur lapiaz*
- Des **aulnaies-frênaies alluviales** : *Frênaie/Erablaie, Aulnaie/Frênaie à Grande prêle*

Cette liste comprend également un habitat de **prairie humide** : *Prairie hygrocline fauchée à Raiponce orbiculaire et Fromental*

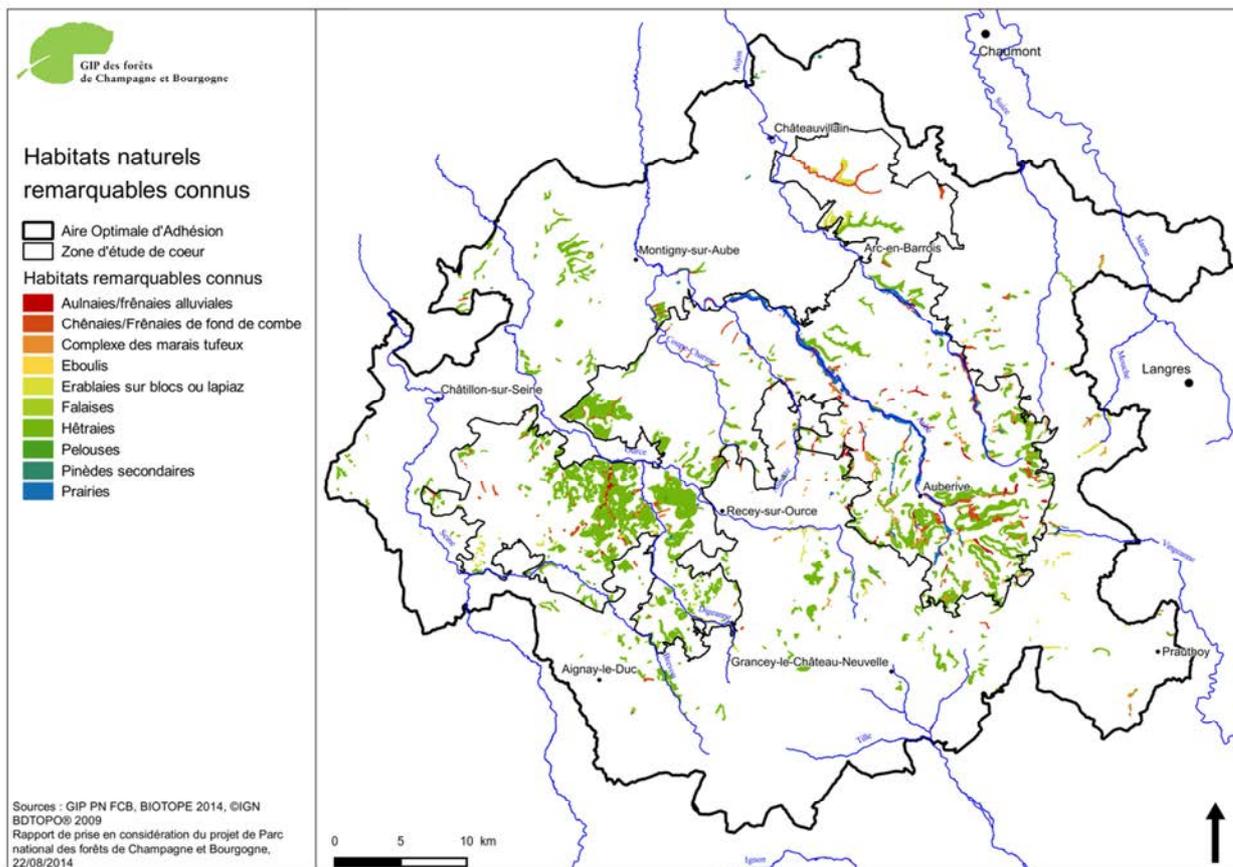
A l'interface entre des espaces forestiers et ouverts, sont également présents des **ourlets** emblématiques : *Ourllet xérothermophile à Grande gentiane et Daphné thymélé, Ourllet xérothermophile à Géranium sanguin et Coronille couronnée*

Dans un contexte souvent forestier, mais aussi parfois prairial, peuvent se rencontrer des **marais tufeux** qui combinent des associations végétales aquatiques (*diverses végétations bryophytiques, des bas-marais, cariçaie, roselière, jonçaie et mégaphorbiaie*), prairiales (*Prairie oligotrophe hygrophile à Renoncule à segments étroits et Molinie, Prairie oligotrophe à Laîche écailleuse et Canche intermédiaire*), forestières (*Saulaie pourpre à Bourdaine, Fourré à Epine-Vinette et Viorne obier*) ou encore d'ourlets (*Ourllet mésophile à Laîche des ombrages et Brachypode penné*).

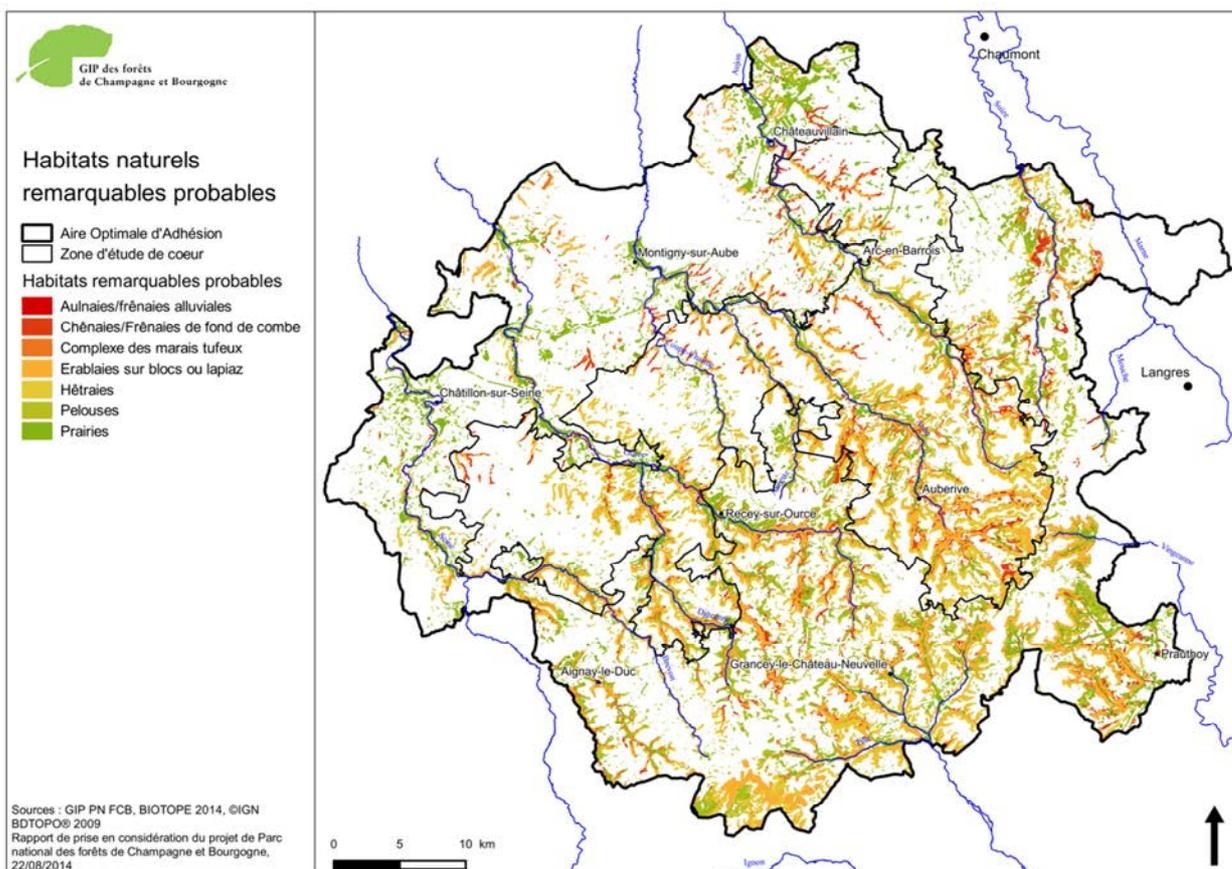
D'anciens espaces agricoles liés à un pastoralisme ovin extensif ou à des milieux rocheux restent encore ponctuellement présents sur le territoire sous la forme de **pelouses sèches** : *Pelouse humide à Laîche tomenteuse et Lotier maritime, Pelouse mésoxérophile à Sainfoin des sables et Lin de Léon, Pelouse submontagnarde à Violette des rochers et Séslerie*. Certaines pelouses ont pu être colonisées naturellement par des pins suite à la régression du pastoralisme ovin. Il subsiste dans certaines de ces **pinèdes secondaires**, des espaces emblématiques : *Pinède secondaire à Peucedan des cerfs*

Enfin des milieux rocheux, ponctuels et se retrouvant souvent en contexte forestier, constituent aussi des habitats emblématiques de **falaises** ombragées (*Falaise à Capillaire à feuilles en flèche, Falaise à Cystopteris fragile et Scolopendre, Lisière à Alliaire officinale et Cerfeuil penché*) et d'**éboulis** (*Eboulis à Silène des glariers et Ibéris de Durand*).

1.2. Localisation des habitats remarquables



La carte ci-dessus présente les habitats remarquables connus à ce jour sur le périmètre du Parc national. Les ourlets n'ont pas fait l'objet d'inventaire dédié, expliquant leur absence.



La carte ci-dessus est d'une extraction des zones susceptibles de contenir des habitats remarquables issue de la cartographie des habitats probables.¹⁰

Les secteurs identifiés en hêtraie sont donc ceux qui accueillent le plus probablement une hêtraie emblématique du territoire. Les zones ainsi identifiées et qui ne seraient pas déjà dotées d'une cartographie certaine des habitats, constitueront des secteurs nécessitant un complément d'expertise dans le cadre du RTAS.

Ce travail de modélisation n'a pas été mené sur les milieux ponctuels (falaises, éboulis, pinèdes, ourlets). Concernant les marais tufeux, seuls les secteurs susceptibles d'accueillir des prairies humides ont pu être étudiés.

1.3. Habitats remarquables et sensibilité aux travaux ciblés dans le cadre du RTAS

Tous les habitats remarquables listés ci-dessus n'ont pas la même sensibilité aux travaux non courants ciblés dans le RTAS. Les habitats mentionnés ci-dessous sont parmi les plus sensibles, et combinent des habitats remarquables pré mentionnés et quelques habitats complémentaires « importants » pour le territoire et particulièrement sensibles à certains travaux.

Parmi les habitats forestiers, les plus sensibles aux travaux identifiés dans le cadre du RTAS (coupes rases, défrichement, travaux de voiries, accueil du public, cultures à gibier) sont les chênaies/frênaies de fond de combe, les aulnaies – frênaies alluviales ainsi que les ourlets et pinèdes secondaires, soit quatre habitats représentant 7 associations. 2 associations, non emblématiques mais néanmoins importantes pour le périmètre peuvent y être ajoutées : la *Chênaie pédonculée à Scille à deux feuilles* (rattachable à un habitat de chênaie/frênaie de fond de combe) et la *Pinède secondaire à Epipactis de Muller*.

Les habitats sensibles aux travaux sur les cours d'eau sont les habitats d'aulnaies – frênaies alluviales ainsi que l'association constituée par la *Mégaphorbiaie à Aconit napel et Eupatoire chanvrine*. 2 associations, non emblématiques mais néanmoins importantes pour le périmètre peuvent y être

¹⁰ Les modélisations d'habitats forestiers ont été réalisées au niveau de l'alliance (ensemble d'associations). Les modélisations de milieux prairiaux ont été effectuées au niveau de la classe (ensemble d'alliances).

ajoutées : la *Roselière à Baldingère et Menthe en épis* et la *Mégaphorbiaie à Epilobe hirsute et Grande prêle*.

Les habitats sensibles aux travaux agricoles, et en particulier aux retournements de prairies, sont l'association emblématique de prairies humides (*Prairie hydrocline fauchée à Raiponce orbiculaire et Fromental*) à laquelle on peut ajouter deux associations importantes non emblématiques : la *Prairie hygrophile pâturée à Menthe à longues feuilles et Jonc glauque* et la *Prairie hygrophile piétinée à Rorippe des bois et Agrostis stolonifère*. Les habitats emblématiques de pelouses sèches sont également sensibles, auxquels peuvent être ajoutés deux associations importantes : la *Pelouse xérophile à Brome dressé et Renoncule à feuilles de graminée* et la *Pelouse humide à Chlore perfoliée et Brome dressé*.

Les habitats emblématiques non listés jusqu'alors peuvent également présenter un certain degré de sensibilité mais inférieur. C'est ainsi le cas des érablaies sur blocs ou lapiaz et des hêtraies (sensibilité aux travaux forestiers), mais aussi des éboulis, falaises et marais tufeux qui peuvent aussi être affectés par des travaux d'ouvertures ou des plantations par exemple.

2. Une entrée « espèce » complémentaire

Au-delà de l'entrée intégratrice que constitue l'habitat, il semble pertinent, dans la limite de la disponibilité des données, de compléter les cibles patrimoniales avec des espèces remarquables. Plusieurs raisons à cela :

- La préservation d'une espèce remarquable est un enjeu en soi,
- une espèce remarquable n'est pas nécessairement liée à un habitat remarquable. Il est donc important de pouvoir préserver les stations, toutes les espèces remarquables n'étant pas nécessairement protégées et ce statut ayant un effet protecteur parfois très relatif (difficultés de reconnaissance de l'espèce, méconnaissance du statut...),
- pour les espèces remarquables de flore qui sont caractéristiques d'un habitat remarquable, la connaissance de données de répartition des espèces peut, dans les secteurs où les habitats n'ont pas fait l'objet d'une cartographie certaine, constituer des indices supplémentaires de présence de l'habitat.

Pour le RTAS, il n'a pas été pris en compte d'espèces de faune. Certaines sont trop mobiles pour être circonscrites à un secteur donné. La répartition de nombreuses espèces n'est pas bien connue. Enfin, beaucoup d'espèces emblématiques, particulièrement les vertébrés, font l'objet d'action de préservation en plus de leur statut de protection. Par exemple, les travaux forestiers sont suspendus à proximité de nid de Cigogne noire en période de nidification.

2.1. Les espèces de flore

Concernant la flore, un travail d'identification des espèces patrimoniales est en cours. Une centaine d'espèces a un intérêt particulier à l'échelle du territoire, que les plantes soient simplement typiques ou très importantes à prendre en compte car emblématique du périmètre.

Si on analyse une présélection de 26 espèces jugées très importantes pour le territoire, 19 sont protégées (dont 6 nationales et 5 dans les deux régions Bourgogne et Champagne-Ardenne) et 12 sont liées à un habitat emblématique (dont le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) qui présente la particularité de pouvoir être présent dans 4 d'entre eux (marais tufeux, ourlet, chênaie/frênaie et hêtraie sèche).

Espèces très importantes
<i>Allium rotundum</i> L.
<i>Asperula tinctoria</i> L.
<i>Bupleurum baldense</i> Turra
<i>Carduus defloratus</i> L.
<i>Crepis praemorsa</i> (L.) Walther
<i>Cypripedium calceolus</i> L.
<i>Dactylorhiza traunsteineri</i> (Saut.) Soó
<i>Daphne cneorum</i> L.
<i>Euphorbia esula</i> L. subsp. <i>tristis</i> (Besser ex M.Bieb.) Rouy

<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker Gawl.
<i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet
<i>Galium fleurotii</i> Jord.
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) Rich.
<i>Herminium monorchis</i> (L.) R.Br.
<i>Hyoscyamus niger</i> L.
<i>Iberis linifolia</i> L. subsp. <i>intermedia</i> (Guers.) Kerguelen
<i>Ligularia sibirica</i> (L.) Cass.
<i>Linaria alpina</i> (L.) Mill. subsp. <i>petraea</i> (Jord.) H.Marcaillou & A.Marcaillou
<i>Narcissus poeticus</i> L.
<i>Paeonia mascula</i> (L.) Mill. subsp. <i>mascula</i>
<i>Schoenus ferrugineus</i> L.
<i>Schoenus x intermedius</i> Brügger
<i>Seseli annuum</i> L.
<i>Sparganium minimum</i> Wallr.
<i>Swertia perennis</i> L.
<i>Tephroseris helenitis</i> (L.) B.Nord. subsp. <i>helenitis</i>

5 d'entre elles (*Asperula tinctoria*, *Ligularia sibirica*, *Linaria alpina*, *Paeonia mascula* et *Seseli annuum* (à vérifier pour ce dernier)) ne sont a priori présentes que dans une station bien adaptée et faisant l'objet de gestion adaptée, et ne nécessiteraient donc pas d'entrer dans le RTAS.

Narcissus poeticus se rencontre dans des prairies humides, de même que *Tephroseris helenitis* (et ponctuellement *Gymnadenia odoratissima*), bien que ce dernier soit plus inféodé aux cours d'eau. Ces espèces sont donc sensibles à la dégradation de leur milieu. Les espèces d'ourlets (voir ci-après) et certaines espèces de bords de champ (*Allium rotundum*, *Gagea villosa*, *Hyoscyamus niger*) sont sensibles à la préservation et à la gestion des lisières et bords de champs.

Plusieurs espèces de pelouses sont présentes (*Bupleurum baldense*, *Gymnadenia odoratissima*, *Herminium monorchis*...) et donc liées au maintien du milieu (pas de retournement, ni plantation)

Cette pré-liste ne comporte pas d'espèces forestières strictes. Elle compte cependant un certain nombre d'espèces d'ourlets et de bois clairs dont la hêtraie sèche (*Carduus defloratus*, *Crepis praemorsa*, *Cypripedium calceolus*, *Daphne cneorum*, *Euphorbia esula*, *Gagea lutea*), potentiellement sensibles à la préservation et à la gestion des lisières et des bords de route (évitement de l'embroussaillage et de surfauches) et à la fermeture de la forêt (donc aux plantations).

Plusieurs espèces se rencontrent dans les marais tufeux (*Cypripedium calceolus*, *Dactylorhiza traunsteineri*, les deux *Schoenus* et *Swertia perennis*) et donc liés à la préservation de ces milieux.

Les espèces d'éboulis (*Galium fleurotii*, *Iberis linifolia*) sont liées au maintien d'une dynamique (évitement des plantations). Enfin *Sparganium minimum* est une espèce aquatique.

Au-delà de ce premier degré d'analyse, la sensibilité aux travaux encadrés dans le cadre du RTAS, de 67 espèces jugées importantes à très importantes pour le territoire, a été considérée à dire d'experts.

Les espèces ressorties comme les plus sensibles aux travaux forestiers sont, outre *Carduus defloratus*, *Crepis praemorsa*, *Cypripedium calceolus*, *Daphne cneorum*, *Euphorbia esula* déjà évoqués, *Amelanchier ovalis*, *Aster amellus*, *Buphthalmum salicifolium*, *Coronilla coronata*, *Gentiana lutea*, *Lathyrus niger* et *Lilium martagon*, cette dernière étant cependant la seule espèce véritablement forestière, les autres se trouvant davantage en ourlet et en forêt claire.

Les espèces les plus sensibles aux retournements de prairies sont *Narcissus poeticus* et *Tephroseris helenitis*, voire *Gymnadenia odoratissima* pour les espèces de prairies humides, auxquelles s'ajoutent *Sanguisorba officinalis* et *Aconitum napellus* en bord de cours d'eau. A elles s'ajoutent de nombreuses espèces de pelouses sèches : *Bupleurum baldense*, *Anthericum liliago*, *Aster amellus*, *Buphthalmum*

salicifolium, *Carlina acauli*, *Euphrasia salisburgensis*, *Fumana procumbens*, *Helianthemum apenninum*, *Helianthemum oelandicum*, *Linum leonii*, *Thesium alpinum*

Les données géographiques des espèces retenues dans ce cadre, seront extraites de la base Flora du Conservatoire botanique national du Bassin parisien, et croisées avec les données « habitats naturels ».

2.2. Les espèces de fonge

Le GIP dispose sur la partie châtilonnaise de données sur la fonge dont la préservation est très liée à la gestion forestière. Ce niveau de connaissance est plus ponctuel en Haute-Marne.

Il est donc apparu pertinent, de prendre en compte les champignons les plus emblématiques, sensibles aux travaux encadrés dans le cadre du RTAS. Toutes les espèces de la fonge sont en effet sensibles au défrichage. Quelques rares espèces, Morilles (comestibles) et Gyromitres (mortelles), apparaissent au contraire, sur les andins, dans les zones de résineux (surtout) qui viennent d'être défrichées, 1 ou 2 ans après les travaux, puis disparaissent par la suite. Toutes les espèces fongiques sont également sensibles aux coupes rases et aux éclaircissements brutaux. C'est logique : si une espèce mycorhizique est brusquement privée de son arbre associé, elle disparaît rapidement pour ne plus réapparaître.

La liste donnée ci-après résulte d'une expertise menée par la Société mycologique du Châtillonnais avec présence sur le territoire.

« Quelques espèces surtout très rares, qu'il serait urgent de protéger (toutes les espèces sont accompagnées de localisation dans le châtilonnais)

Sous feuillus : *Amanita caesarea* (sites peu connus, car gardés secrets par les découvreurs),
Aureoboletus gentilis,
Boletus lupinus,
Boletus calopus f. *ereticulatus* ,
Coprinus erhydrocephalus,
Cortinarius elegantissimus, un des hôtes de la hêtraie, assez fréquent chez nous les années pluvieuses, plus rare ailleurs donc à protéger,
Cortinarius catharinaea,
Cortinarius croceocaeruleus,
Cortinarius humicola, un cortinaire du Hêtre,
Cortinarius ionochlorus, certainement le plus beau et le plus rare,
Cortinarius talus,
Cortinarius renidens,
Phellinus robustus, sur les vieux chênes malades ou morts, de plus en plus rare,
Ramaria botrytis,
Russula fragrantissima,

Sous Mélèze : *Spathularia flavida*, qu'on ne trouve presque plus dans notre région,

Sous Pin sylvestre : toutes les espèces des pins seraient à protéger, en particulier les lactaires des pins, les bolets des pins et les tricholomes des pins ; mais pas une ou quelques espèces particulières.

Sous Epicéa : *Agaricus augustus*,
Boletus subappendiculatus,
Cortinarius azureovelatus var. *subcaligatus*,
Cortinarius allutus,
Cortinarius meinhardii,
Cortinarius barbarorum,
Gastrum quadrifidum,
Melanophyllum haematospermum.

Le projet de préservation des patrimoines naturel, géologique et paysager

La préservation de ces patrimoines naturels permet à la fois, à la France de contribuer aux objectifs internationaux de conservation de la biodiversité, mais également au territoire du futur Parc national, de bénéficier d'espaces de récréation et de sensibilisation du grand public, d'accueil d'activités économiques, tout en contribuant au bien-être de ses habitants. Des écosystèmes en bonne santé constituent aussi des garanties pour le succès des projets pour la forêt et pour l'agriculture.

Le paysage, en plus de ses qualités intrinsèques mises en évidence dans l'intérêt spécial, présente un caractère intégrateur de l'expression croisée de la nature et des activités humaines. Il rend ainsi compte du bon équilibre des projets entre préservation et développement à l'échelle du territoire.

3 axes stratégiques pourraient être retenus :

Préserver la richesse et la diversité biologique et celles des paysages

Le Parc national contribuera à la meilleure prise en compte du fonctionnement des écosystèmes et notamment des continuités écologiques, ainsi qu'au respect de la biodiversité ordinaire sur l'ensemble de la mosaïque paysagère du territoire. Cela peut se faire par un accompagnement de l'évolution de l'usage des sols et des pratiques de gestion, le suivi des espèces exotiques envahissantes ainsi que par des mesures pour conserver ou restaurer des infrastructures écologiques à effet positif sur la nature et le paysage comme des haies et des bandes enherbées.

Pour garantir la préservation des espaces et espèces les plus remarquables, le Parc national informera et sensibilisera les opérateurs et les usagers des dispositions réglementaires existantes. A leurs côtés, il sera opérateur ou accompagnera des programmes d'action dédiés à la préservation et la restauration d'éléments emblématiques du patrimoine du territoire ainsi qu'à la résorption des points noirs paysagers.

Améliorer l'expression de la naturalité, en premier lieu dans la forêt

Outre la réserve intégrale et les mesures et des actions portées par l'ONF et le CRPF (Instruction pour la biodiversité, Annexes vertes, réserves biologiques, îlots de vieux bois, ...), il s'agira d'identifier des espaces qui pourront, sur la base de l'engagement volontaire des propriétaires, compléter la mise en œuvre d'une trame de vieux bois suffisamment dense et régulière sur l'ensemble du périmètre pour permettre l'expression de la naturalité forestière. La préservation voire la restauration de la naturalité prend également toute sa place sur certains tronçons de cours d'eau tout en prenant en compte les autres enjeux patrimoniaux dont le bâti.

Mettre en valeur les patrimoines naturel, géologique et paysager

La découverte par le public de certains milieux, comme des marais tufeux et espaces rocheux, ou l'observation de la faune, flore ou fonge sont des supports à des opérations de valorisation au sein du cœur du parc national. Divers points de vue constituent également des outils pédagogiques de qualité mais actuellement sous-exploités pour comprendre les caractéristiques, et parfois la complexité, des espaces qui nous entourent. Une réflexion pourra être conduite pour identifier d'ici à la création du Parc national, les sites à valoriser comme ceux à préserver au regard de leur sensibilité à supporter une fréquentation du public non maîtrisée.

En lien avec les projets scientifiques, des actions de sciences participatives seront mises en place en collaboration avec les opérateurs locaux déjà présents sur le territoire (cf. 4.8 Le projet d'éducation à l'environnement).

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

- synthèse et partage vers le grand public d'éléments de connaissance naturaliste du territoire ;
- organisation de visites de présentation des milieux remarquables et des enjeux liés à leur préservation ;
- accompagnement d'actions de restauration/protection volontaire de milieux remarquables.

Le projet scientifique

Sous l'animation de son Conseil scientifique, le Parc national bâtira un projet scientifique. Objet de l'intérêt spécial, ce projet est l'un des attendus forts du Parc national. La réserve intégrale et le cœur sont identifiés comme des espaces de référence scientifique.

2 axes stratégiques pourraient être retenus :

Mieux connaître notre territoire

Un premier type d'objectifs renvoie à la connaissance du territoire, de façon à améliorer sa préservation et sa gestion. Il comprend toutes les étapes allant de l'acquisition à la diffusion de la connaissance en passant par la gestion, l'utilisation et la valorisation des données. Ces objectifs peuvent s'articuler autour :

- la compréhension de phénomènes, en lien avec la recherche académique,
- l'inventaire, le suivi et l'évaluation des patrimoines,
- l'étude et le suivi des systèmes naturels ou anthropisés pour assister à la gestion ou à la prise de décision,
- la science participative.

Un second type d'objectifs est lié à des enjeux nationaux et internationaux, le Parc national étant identifié comme un espace de référence dans lequel s'appliquent des protocoles standardisés définis à des échelles supra territoriales.

Contribuer aux stratégies scientifiques

Un Parc national n'est pas un organisme de recherche, mais constitue une partie prenante d'un réseau d'acteurs de la connaissance. Il facilite et oriente la mise en œuvre de recherches et partenariats scientifiques sur son territoire pour contribuer à la bonne réalisation de sa charte.

La définition de certains concepts ainsi que la pertinence de certaines opérations souvent prônés dans les parcs nationaux devront être étudiées au regard du contexte de ce parc national de nouvelle génération et de sa situation en plaine. On peut notamment s'interroger sur l'efficacité réelle des espaces de quiétude dans un espace aussi accessible ou encore sur l'opportunité de mener des renforcements et des réintroductions d'espèces comme la loutre.

Cette stratégie scientifique s'inscrira dans l'effort de mutualisation et d'harmonisation de l'action scientifique des parcs nationaux qui sera encore renforcée par la création de l'Agence française de la biodiversité. Localement, elle sera définie en partenariat avec les associations de protection de la nature et de l'environnement, les conservatoires, les organismes scientifiques, les sociétés savantes et autres gestionnaires pour valoriser leur savoir-faire et leurs apports à la science (En France, 40 % des données naturalistes sont le fruit de la mobilisation d'associations). Ces relais sont également de précieux vecteurs de transmission de ces connaissances auprès des habitants, des acteurs économiques et des visiteurs du Parc national (cf. 4.8 Le projet d'éducation à l'environnement).

L'ambition du Parc national en la matière pourrait se concrétiser par la mise en place d'une station d'accueil de chercheurs à proximité de la réserve intégrale en partenariat avec des universités et des centres de recherche.

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

- Acquisition et de valorisation d'un LIDAR pour une meilleure connaissance archéologique et des peuplements forestiers – En cours et à poursuivre.
- Amélioration de la connaissance sur l'état de conservation des habitats naturels

Le projet pour la forêt et la filière bois

Le projet forestier s'appuie sur le principe exprimé dans la convention constitutive du GIP (article 2) : « *L'une des missions du GIP est [...] de proposer un projet de gestion forestière, y compris dans sa dimension de gouvernance, répondant aux exigences d'un cœur de parc national dont la justification première est la préservation des écosystèmes forestiers et associés, dans leur diversité et leur fonctionnalité, tout en promouvant un modèle original de gestion durable exemplaire de la filière bois, en conformité avec le caractère du parc, et en permettant des prélèvements sylvicoles en dehors de la réserve intégrale* ».

L'enjeu majeur est donc la conciliation des différentes fonctions de la forêt : protection, production et loisirs. L'accord novateur de septembre 2007, signé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, entre les communes forestières, les forestiers privés, l'ONF et France Nature Environnement, intitulé « Produire plus tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts », pourrait ainsi trouver sur le territoire un vrai terrain d'application.

3 axes stratégiques pourraient être retenus :

Faire du territoire une vitrine de la gestion durable des forêts

Favoriser la diversité des traitements sylvicoles et la mosaïque d'essences

L'objectif est de s'appuyer sur la diversité des traitements sylvicoles déjà existants (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis-sous-futaie), pour des ambiances forestières variées, et sur le maintien d'une mosaïque d'essences forestières adaptées aux stations, afin d'optimiser la production de bois de toutes les qualités. La gestion des peuplements forestiers intégrera aussi les incidences éventuelles des évolutions climatiques, en particulier pour le hêtre. Le territoire sera conçu comme un espace de recherche et d'expérimentation au service de la gestion durable (sylviculture, biodiversité, changement climatique, ...).

Encourager une exploitation respectueuse des milieux, des espèces et des paysages

Grâce à une amélioration de la connaissance, en particulier celle des enjeux patrimoniaux, la gestion et l'exploitation forestières favoriseront toutes les pratiques respectueuses des milieux forestiers et associés, des espèces floristiques et faunistiques, et des paysages (cloisonnements, huiles biodégradables, kits de franchissement de cours d'eau, ...).

Les prélèvements de bois doivent être adaptés aux besoins des utilisateurs ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux. Ainsi, l'optimisation de la ressource disponible doit permettre de compenser les ambitions visées en matière de naturalité. Les propriétaires pourront disposer de conseils, de formations, d'accompagnement.

Adopter une vision à l'échelle du territoire

Demain, des solutions aux problèmes identifiés de desserte forestière, de renouvellement des peuplements en essences adaptées productrices de bois d'œuvre ou de mobilisation de la ressource pourront être recherchées à l'échelle du territoire du Parc national, grâce à plusieurs outils : documents de gestion, syndicats de gestion, plans de développement de massif, chartes forestières de territoire, ...

Réduire les dégâts de la grande faune sauvage en forêt

Une gestion adaptée de la grande faune sauvage devra être mise en œuvre dans l'intérêt réciproque des forestiers, des agriculteurs et des chasseurs. Il s'agira de définir, d'atteindre et de maintenir un équilibre entre les milieux et les populations de faune sauvage.

Connaître, préserver et valoriser le patrimoine forestier

Améliorer et partager la connaissance des patrimoines

Pour mieux protéger, pour mieux gérer et pour mieux valoriser le bois, il est impératif d'améliorer nos connaissances des milieux forestiers (patrimoines naturel, culturel et paysager), de leurs enjeux et de la ressource en place. Cette connaissance devra être diffusée et accessible.

Augmenter la naturalité des forêts

Le territoire du Parc national s'illustrera aussi par une meilleure prise en compte de la naturalité des forêts, en améliorant la connaissance et le suivi des forêts « naturelles » et en créant un réseau d'espaces en libre évolution : réserve intégrale, réserve biologique, réserve naturelle, réseau fonctionnel d'îlots de vieux bois, trame de gros bois vivants, de vieux bois isolés ou de bois morts, ... pour leurs valeurs scientifiques et parce qu'ils sont favorables à la biodiversité.

Maintenir le lien social et la culture de la forêt dans le respect des patrimoines

L'histoire de la forêt dans notre territoire constitue un lien social fort qui fait l'originalité du futur Parc national. Il convient de le conserver. Les pratiques traditionnelles (affouage, cueillette, chasse, ...) seront maintenues et s'exerceront dans le respect des patrimoines. Les produits connexes (exemple de la truffe) pourront être valorisés (organisation du ramassage, conventionnement entre les propriétaires forestiers et les caveurs, communication sur le produit, ...).

Créer une offre touristique cohérente et de qualité autour des espaces forestiers

La diversité des peuplements et leurs richesses sont des atouts pour faire de notre territoire une destination touristique cohérente et de qualité ancrée sur la forêt. Les patrimoines naturel et culturel (y compris l'histoire et les savoir-faire) seront valorisés. Le public sera sensibilisé à leur préservation. Le métier de forestier et la gestion forestière feront l'objet de communication. Il faudra faire connaître les circuits d'interprétation ou les sites à thématique forestière existants et créer de nouveaux supports, de nouveaux outils pédagogiques voire proposer de nouveaux hébergements, en forêt.

Veiller au partage de l'espace

Une coordination des activités de loisirs qui empruntent l'espace forestier, un respect mutuel de tous les utilisateurs, l'explication du statut de propriété et des réglementations existantes seront des gages de préservation de l'intégrité et de la beauté de nos forêts.

Dynamiser la filière bois

Accompagner la structuration d'une filière intégrée

L'objectif est de travailler au bénéfice d'une filière structurée au profit de chaque maillon, depuis le propriétaire, en passant par le gestionnaire et l'exploitant, jusqu'à l'industriel de la première et de la deuxième transformation. Les différents acteurs seront mis en relation, l'organisation de l'offre et de la demande sera coordonnée pour répondre aux besoins réciproques. Une amélioration de la connaissance de la ressource en bois, de sa localisation et de sa disponibilité est indispensable.

Organiser et promouvoir une transformation et une valorisation locales du bois

La valorisation du bois doit être optimisée localement. L'objectif est d'apporter une plus-value économique pour le territoire : création de valeur ajoutée, raisonnement sur des circuits courts, renforcement du tissu d'entreprises, formations et création d'emplois. Plusieurs actions sont possibles : reconnaissance des savoir-faire, utilisation de la ressource en place (en particulier les feuillus et le hêtre), garantie de l'approvisionnement (ventes groupées, ventes de bois en régie, contrats d'approvisionnement, ...), certification des bois, innovation pour de nouveaux débouchés du bois, ... La transmission, la reprise ou l'installation de nouveaux opérateurs de la filière sur notre territoire devront être accompagnées.

Dynamiser les filières locales d'utilisation du bois : bois construction de feuillus, bois-énergie et innovation

L'usage du bois feuillu dans la construction (en extension, en rénovation, pour les constructions publiques ou pour l'intégration paysagère des bâtiments professionnels) et l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques (nouvelles créations de chaufferies bois, organisation de l'approvisionnement dans le respect d'une gestion durable) sont des priorités du projet de territoire. Le soutien des collectivités locales est indispensable.

La création du futur parc national est une opportunité pour soutenir toutes les démarches d'innovation pour l'usage du bois notamment du hêtre. Les initiatives publiques ou privées devront être accompagnées par l'ensemble des signataires de la charte.

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

- Engager une étude de la ressource et de la mobilisation en bois
- Engager une charte forestière en s'appuyant sur celles existantes
- Engager une étude sur les aménités forestières (retombées écologiques, sociales et culturelles).
- organiser des journées d'échanges techniques et des formations, sur de nombreux thèmes identifiés : la futaie irrégulière, les lisières, les travaux forestiers, la certification, les réseaux d'îlots de vieux bois,

les stations forestières, le paysage, l'affouage, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, ... et des outils : des guides techniques, des chantiers démonstratifs, des placettes permanentes, ...

- engager l'innovation : évaluer la ressource et les marchés, trouver de nouveaux débouchés pour le bois local (hêtre en particulier), accompagner un concours d'idées à destination des architectes, promouvoir l'utilisation du bois (fiches de vulgarisation, visite de bâtiments, bâtiment prototype, ...), échanger avec les territoires voisins, ...
- compléter le réseau de circuits touristiques en forêt en s'appuyant sur les sites de découverte ou les sites d'interprétation existants, proposer un kit pédagogique ou des visites d'entreprises pour sensibiliser le public et les enfants à la forêt et à sa gestion.



Le projet pour l'agriculture

Compte tenu de la place de l'agriculture dans l'organisation et l'économie du territoire, l'objectif visé est de proposer un projet agricole compatible avec la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une agriculture de production, portée par des systèmes d'exploitation modernes de polyculture et de polyculture-élevage. Il doit intégrer la réalité économique des exploitations et permettre leur maintien et leur développement.

Dans la mise en œuvre des axes stratégiques qui seront retenus, l'établissement chargé de la gestion du futur Parc national sera amené à se positionner comme porteur de certaines actions, et aussi comme partenaire au côté des organismes agricoles. Dans ce dernier cas, le Parc national jouera plutôt un rôle de catalyseur autour des axes du projet agricole local.

3 axes pourraient être retenus :

Préserver et mettre en valeur la diversité des espaces agricoles et l'outil de travail agricole

Maintenir une mosaïque de milieux et maintenir et restaurer des milieux remarquables

Les prairies et les éléments fixes du paysage (bosquets, haies, arbres isolés, meurgers, talus, etc.) constituent une mosaïque de milieux complémentaires à la forêt. Sans figer l'occupation des différents espaces, il s'agira de maintenir un équilibre qui permette de garantir les fonctions essentielles joués par ces milieux : préservation de la qualité de l'eau, diversité biologique, identité des paysages.

L'agriculture a également créé des milieux remarquables pour leur biodiversité. Il s'agit des prairies maigres de fauche qu'on trouve en fond de vallée et sur lesquelles les pratiques favorables pourront être encouragées, par exemple une baisse de la fertilisation. Les pelouses sèches et les ourlets, ces bandes herbeuses qu'on trouve entre la parcelle agricole et la lisière forestière, constituent d'autres milieux remarquables. Le maintien des milieux encore existants et leur restauration seront mis en œuvre au moyen d'outils incitatifs. On peut également envisager la restauration d'éléments arborés dans les paysages pour les agriculteurs volontaires : arbres isolés et haies.

L'outil privilégié pour encourager les pratiques décrites sera la mesure agro-environnementale, qui permet de compenser une perte de production ou de rémunérer un service environnemental.

La communication et l'information sur ces milieux apparaît également primordiale pour leur préservation.

Maîtriser la faune sauvage pour garantir un équilibre agro-sylvo-cynégétique et une gestion des risques sanitaires

Comme pour la forêt, il s'agira de mettre en œuvre une gestion de la faune sauvage dans l'intérêt réciproque des forestiers, des agriculteurs et des chasseurs. Il s'agira de définir, d'atteindre et de maintenir un équilibre entre les milieux et les populations de grands ongulés.

Concernant les espèces vectrices de la tuberculose bovine, les pistes identifiées consistent à mettre en place un suivi sanitaire sur les populations ciblées (blaireau, sanglier, cerf) et à mettre en place un système de gestion des espèces permettant de maîtriser le risque de propagation de la bactérie (risque en lien avec le rôle de réservoir de certaines espèces).

Intégrer les bâtiments agricoles en préservant leur fonctionnalité

L'objectif sera de renforcer le conseil pour l'intégration à la fois paysagère et environnementale des bâtiments agricoles y compris des nouveaux projets afin de permettre la construction de bâtiments fonctionnels répondant aux besoins de l'exploitant. Comme pour le patrimoine bâti, on pourra envisager la réalisation d'un guide local présentant les bonnes pratiques.

En lien avec les objectifs de valorisation de bois locaux décrits précédemment, des synergies entre les filières sont à encourager pour l'usage de bois dans les bâtiments agricoles. Un accompagnement financier sera à rechercher.

Faciliter la transmission des exploitations agricoles

En complémentarité avec les acteurs travaillant à la transmission-reprise des exploitations et à l'installation, des actions locales seraient favorables pour répondre cet enjeu : par exemple, un observatoire foncier permettant notamment de faciliter le repérage des cédants.

Devenir un territoire pilote en matière d'agro-écologie dans les zones intermédiaires¹¹

Dans son « Projet agro-écologique pour la France », le Ministère de l'Agriculture décrit l'agro-écologie comme un système de production permettant de concilier la performance économique et environnementale en produisant efficacement et plus durablement. Pour l'ensemble des orientations décrites par la suite, la formation initiale comme la formation continue sont indispensables à l'atteinte des objectifs. A ce titre, les liens avec les établissements scolaires agricoles locaux devront être renforcés.

Valoriser le système de polyculture-élevage comme support de l'agro-écologie

Le système de polyculture-élevage a toujours permis de mettre en œuvre, à l'échelle de l'exploitation, des pratiques qui s'inscrivent dans les évolutions actuelles sur la réduction d'intrants : fertilisation minérale réduite grâce à l'utilisation des effluents d'élevage, diversification des cultures pour la production de céréales et de protéagineux et implantation de prairies temporaires pour l'alimentation du troupeau, etc. L'objectif sera donc d'encourager ce système, que ce soit à l'aide d'outils globaux comme la mesure agro-environnementale « systèmes de polyculture-élevage » ou en confortant l'activité d'élevage (voir ci-dessous).

Encourager la réduction d'intrants en grandes cultures par l'expérimentation et la diffusion des pratiques innovantes

La réduction d'intrants en grandes cultures s'inscrit dans une logique de maîtrise des charges d'exploitation. Bien que déjà largement mise en œuvre localement, l'objectif de la future charte serait d'aller plus loin avec les agriculteurs volontaires, tout en limitant les risques pris par l'exploitant pour faire évoluer son système de production. Dans ce cadre et en lien avec les partenaires, les pistes d'actions viseront à accroître l'expérimentation et à diffuser les résultats dans les exploitations en renforçant le conseil et en animant des groupes de réflexion. Diversification et allongement des rotations, adaptation du travail du sol, couverture du sol et adaptation des techniques de semis, accueil d'auxiliaires de cultures dans les parcelles et autour... sont autant de sujets de recherche à développer.

Conforter un élevage herbager et de qualité

L'élevage herbager tel qu'il est pratiqué aujourd'hui est garant de la préservation des prairies et des éléments qui abritent les animaux comme les haies ou les arbres isolés. Les pistes pour conforter cette activité d'élevage consistent à travailler sur l'autonomie alimentaire du troupeau pour réduire les charges, étudier de nouvelles sources de revenu comme la méthanisation... L'animation de groupes de réflexion et la communication autour de ces sujets se fera en lien avec les spécialistes déjà présents dans les réseaux agricoles locaux.

Développer l'agriculture biologique

L'objectif sera de renforcer les actions de promotion de l'agriculture biologique, voire d'encourager les conversions pour les agriculteurs volontaires par un système spécifique au territoire.

Valoriser les savoir-faire et les produits agricoles locaux pour augmenter la valeur ajoutée dans les exploitations

Favoriser une valorisation locale des produits

La valorisation locale des produits d'élevage et de grandes cultures peut se faire à la ferme (transformation et vente directe) ou à une échelle collective de petite à moyenne taille (10 à 30 agriculteurs par exemple). L'objectif sera de faciliter le montage des projets, que ce soit par l'information, l'étude de la faisabilité ou le renforcement du conseil avec les spécialistes de la diversification agricole. Le futur Parc national devra par ailleurs être en mesure de proposer la marque « Esprit parc national » sur différents produits, les réflexions les plus avancées dans le réseau des parcs nationaux portant sur le marquage de la viande bovine et ovine.

Un enjeu particulier est en lien avec la réduction d'intrants dans les grandes cultures : les débouchés pour les cultures permettant de diversifier les rotations font souvent défaut aujourd'hui et il s'agira d'un sujet de travail important à conduire.

Développer l'accueil à la ferme dans le cadre d'une offre touristique locale

Pour les exploitants souhaitant développer une offre d'accueil (pour dégager un nouveau revenu, pour valoriser du patrimoine bâti, pour valoriser un savoir-faire particulier), l'ambition du futur Parc national

¹¹ Ni en plaine ni en montagne, les zones intermédiaires sont situées dans des régions de plateau présentant des sols à potentiel de production limité par rapport aux plaines.

sera de permettre aux exploitants de s'intégrer dans l'offre touristique locale en leur apportant un conseil en conséquence, en lien avec les acteurs habituels de l'agritourisme.

L'accueil à la ferme permet également de communiquer sur le métier d'agriculteur. On peut imaginer à l'avenir que les opérations portes ouvertes existant dans les départements soient développées localement chaque année en partenariat avec les porteurs historiques, avec un appui du personnel du Parc national.

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

- Implantation test de bandes enherbées pour restaurer un ourlet en lisière forestière et favoriser la biodiversité fonctionnelle dans une parcelle de grandes cultures.
- Mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques localement pour répondre aux enjeux.
- Formations ou groupes de travail sur différentes thématiques : autonomie alimentaire des élevages, réduction d'intrants, méthanisation, etc.
- Etude menée par des étudiants d'Agrosup Dijon sur la problématique des transmissions et du foncier.



Le projet pour le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel fait partie des éléments identitaires du futur Parc national et notamment le patrimoine bâti des villages qui révèle une réelle unité de ce territoire.

Il est donc essentiel de construire un projet ambitieux pour le patrimoine culturel et architectural autour d'un double objectif :

- mieux connaître le patrimoine culturel de notre territoire,
- se donner une ambition de préservation ou de restauration.

2 axes stratégiques seraient :

Développer la connaissance du patrimoine culturel matériel et immatériel

Développer la recherche en archéologie forestière

À partir de l'expérience du Programme collectif de recherche de Vix et son environnement, le développement de la recherche archéologique notamment en milieu forestier est un enjeu. L'objectif serait d'améliorer les connaissances sur l'évolution historique du territoire et sur l'interaction Homme-Nature à travers les siècles.

Cette démarche s'appuiera sur l'exploitation et la valorisation de données LIDAR (actuelles et futures); ainsi que sur des partenariats universitaires. Ce type d'initiative s'inscrit dans un réseau de grands sites et lieux d'interprétation tel qu'Alésia, Bibracte et à un niveau plus local le musée d'art et d'histoire de Langres et le musée du Pays Châtillonnais.

Une attention particulière sera portée sur la valorisation grand public des résultats de recherche.

Une protection exemplaire du patrimoine naturel et culturel des cours d'eau

L'objectif est de restaurer la continuité écologique des cours d'eau tout en préservant la qualité patrimoniale des sites bâtis liés à l'exploitation de la force hydraulique et à l'aménagement des cours d'eau. Un inventaire détaillé des sites bâtis liés à l'eau, permettrait la réalisation d'un diagnostic fin, l'accompagnement des opérateurs spécialisés et des propriétaires, afin de trouver les aménagements les plus efficaces.

La mise en cohérence des politiques publiques sur ce sujet permettra au Parc national de s'inscrire dans une logique pilote en termes de méthodologie, de médiation (intérêts contradictoires) et de valorisation.

Etude et transmission du patrimoine culturel immatériel

Le champ du patrimoine dit immatériel est très vaste. L'état des lieux du territoire révèle la richesse de celui-ci en termes d'histoire, de savoir-faire, de contes, de légendes, de vocabulaire lié à la nature, ... Ce patrimoine reste aujourd'hui peu connu. Il est menacé par la perte de l'usage et la disparition des anciens, détenteurs de la mémoire. Cette démarche a donc pour objectif de recueillir la mémoire des anciens afin de compléter le niveau de connaissance, et d'en accompagner la transmission aux générations futures.

Une offre éducative et touristique dédiée pourra également être développée en s'appuyant notamment sur la mémoire collective et sur les recherches anthropologiques de référence (Claude Lévi Strauss, étude ethnologique à Minot).

Restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti

Promouvoir l'aménagement durable des villages du Parc national

Cet axe a pour objectif d'accompagner les communes dans l'aménagement de leur cœur de village : entrées de village, place centrale, réseaux aériens et voirie, habitats privés et bâtiments communaux.

Pour cela un appui fort (choix du bureau d'étude, réalisation de diagnostic et conseil) à la création de documents de planification et d'urbanisme adaptés aux spécificités rurales et cohérents à l'échelle du territoire du parc national sera structuré.

Des volets spécifiques seront mis en place afin de densifier les centres des villages et lutter contre la vacance et les phénomènes de dents creuses et de ruines. Une réflexion prospective sur la création et le développement d'activités économiques (agricoles, commerciales et industrielles) ainsi que de nouveaux quartiers d'habitation permettra également une meilleure intégration et leur valorisation.

Des programmes partenariaux seront capitalisés sur le territoire du Parc national pour lutter contre la vacance et la vétusté et pour accompagner les communes dans leur projet.

Concilier confort de vie moderne et préservation du patrimoine bâti ancien

Restaurer et rénover le bâti ancien en l'adaptant aux modes de vie contemporains est une des ambitions fortes du futur Parc national. Cet axe a pour objectif de promouvoir une architecture moderne, fonctionnelle, de qualité et emblématique des formes et des savoir-faire locaux.

Guides de recommandations, campagnes de sensibilisation, permanence et partenariats permettront aux communes comme aux propriétaires privés de bénéficier de conseils et d'appui technique sur le territoire du parc national grâce à un réseau d'opérateurs partenaires (STAP, CAUE, Fondation du patrimoine, associations, établissement public du Parc national, ...).

Avec celui-ci, des programmes spécifiques d'aménagement et de valorisation culturelle et touristique tels que des Aires de Valorisation d'Architecture et du Patrimoine (AVAP), des opérations « Cœur de village » ou des labels « Petite Cité de caractère » pourront être harmonisés et développés à l'échelle du territoire. Le territoire du Parc national a, de plus, vocation à devenir un territoire pilote en matière de réhabilitation énergétique du bâti ancien et de construction neuve de haute qualité environnementale et architecturale.

Développer une filière économique de réhabilitation du bâti ancien et de construction moderne de qualité

Cet axe a pour objectif de fédérer un réseau d'artisans et d'opérateurs spécialisés dans la restauration du bâti ancien et la construction moderne de qualité. Un volet formation jeunesse, amènerait à la consolidation des organismes existants et à la création de chantiers écoles, de centre de formation diplômante et de centre d'insertion...

La création d'une charte de bonnes pratiques et de reconnaissance des savoir-faire permettra également la valorisation d'artisans et d'entreprises du futur parc national.

La structuration d'une filière matériaux permettant la récupération et l'approvisionnement local s'inscrit dans le projet global de développement de filière économique basé sur les ressources naturelles du territoire. Elle passe notamment par l'extraction de pierre, laves et sable dans de petites carrières locales de proximité.

Des partenariats de recherche avec des laboratoires universitaires et des pépinières d'entreprises auront vocation à développer des solutions innovantes basées sur l'usage des ressources naturelles et les compétences des acteurs du territoire notamment pour la rénovation énergétique du bâti ancien ou la construction de bâtiments modernes à usage économique, publique ou privé. Ils pourraient s'appuyer sur des programmes d'intérêt général « habiter mieux », ainsi que sur des démarches de lutte contre la précarité énergétique (ex : partenariat ANAH – EDF « En Meuse et en Haute-Marne, ensemble, économisons l'énergie », territoire à énergie positive, ..).

Préserver et valoriser le patrimoine bâti du cœur du Parc national

Des programmes particuliers d'accompagnement techniques et financiers (conseil technique à l'élaboration de projet de travaux ou de constructions, mise en réseau, label touristique ...) pourront être mis en place afin de renforcer la qualité architecturale et paysagère, du bâti isolé situé en cœur de Parc national dans le respect des équilibres économiques.

Des itinéraires et des produits touristiques spécifiques pourraient être créés pour faire connaître les différents éléments constituant le cœur bâti du Parc national : abbayes, chapelles, fermes fortifiées, moulin, forges et fourneaux, ponts, cabotes... mais également les activités économiques représentatives des savoir-faire et de l'identité du territoire : exploitation agricole, scierie...

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

- Des actions de partenariat sur la recherche : accueil de classes ou d'étudiants individuels.
- Des opérations de sensibilisation au patrimoine bâti : événements thématiques, initiation à la réhabilitation...
- Un soutien aux filières qui souhaitent se structurer et innover (type Carbone édition – en cours).

Le projet pour l'eau et les milieux aquatiques

L'eau apparaît à la fois comme un patrimoine et une ressource. Elle est à l'interface de nombreux enjeux, ce qui nécessite une appréhension transversale. Sur le territoire, elle joue un rôle important de fait de son omniprésence, qui ne l'empêche cependant pas d'être ponctuellement rare. Cependant, c'est en grande partie la fragilité de la ressource et des patrimoines liés à l'eau, en particulier les risques de pollution et de drainage en plus des phénomènes de changements climatiques ou d'invasion d'espèces exotiques envahissantes, qui fonde la responsabilité du Parc national

3 axes stratégiques pourraient être retenus :

Restaurer et maintenir le bon état des masses d'eau et de l'eau en général

Poursuivre les engagements européens de la France pour atteindre et maintenir le bon état des masses d'eau et de l'eau en général, que ce soit sur un plan qualitatif ou quantitatif constituerait un objectif prioritaire de ce projet thématique. S'il peut déjà s'appuyer sur des acteurs et des outils déjà en place sur une grande part de son territoire, une partie de son périmètre comme l'Aube et l'Aujon n'est pas encore couvert par des démarches de progrès notamment pour réduire les causes d'altération de la ressource en eau. Ces outils contractuels compléteront utilement la poursuite des finalités du plan d'action identifiées dans les SDAGE. La préservation et la restauration des milieux naturels et éléments du paysage jouant le rôle de filtre ainsi que la lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses pourraient ainsi être ciblées.

Garantir la préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques de qualité

Il s'agira là-encore d'agir en complémentarité des gestionnaires d'espaces naturels et des acteurs de l'eau déjà impliqués. La réflexion autour de la restauration des continuités écologiques et plus généralement du fonctionnement naturel des cours d'eau devra être approfondie dans le contexte d'un territoire où la maîtrise hydraulique a participé au développement. Il s'agira en particulier d'être en capacité d'adapter localement les décisions relatives aux aménagements en s'appuyant sur un diagnostic de l'ensemble des enjeux relatifs à un tronçon de cours d'eau donné.

En lien avec le projet de préservation du patrimoine naturel, le bon état des milieux aquatiques et des zones humides en général, et tout particulièrement des marais tufeux, apparaît également comme un objectif prioritaire.

Accompagner une activité de pêche respectueuse des enjeux environnementaux et ouverte au plus grand nombre

En collaboration avec les fédérations de pêche et les sociétés de pêche locales, il s'agirait de pérenniser une gestion patrimoniale des ressources piscicoles en s'appuyant sur les bonnes pratiques déjà nombreuses. Une attention particulière pourrait être portée aux conséquences des changements globaux sur la qualité halieutique de nos rivières (réchauffement, pollutions génétiques, ...).

Comme la chasse, la pêche contribue à maintenir un lien social dans ce territoire rural. De plus, elle peut constituer une activité de pleine nature, attractive pour des visiteurs et porteuse de messages en faveur de la découverte et de la préservation des patrimoines du territoire.

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

- Complément d'inventaire des zones humides du territoire (Aujon, Suize notamment)
- Accompagnement d'actions de restauration des zones humides en lien avec les contrats de bassin mis en œuvre sur le périmètre
- Elaboration d'un cahier des charges concerté sur la prise en compte des patrimoines dans l'objectif de restauration des continuités écologiques aquatiques

Le projet pour le tourisme

Bien que situé sur deux régions ayant un rayonnement international et disposant d'une bonne accessibilité routière et ferroviaire, ce territoire forestier remarquable dispose d'une absence de notoriété. Cette situation fragilise une offre d'activité et d'hébergement diversifiée et globalement de qualité, s'appuyant sur son patrimoine naturel, culturel, gastronomique...

3 axes pourraient être retenus

Faire découvrir l'écosystème forestier dans toutes ses dimensions

Le Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne sera le premier Parc national français en capacité de faire découvrir l'écosystème forestier de plaine dans toute sa complexité : écologique (faune, flore, habitats...), économique (de la sylviculture aux industries de seconde transformation...), culturel (contes, légendes, archéologie forestière, land'art, actions artistiques, ...) et social (cueillette, affouage, promenade, chasse...).

Si la forêt est source de fascination pour le grand public, comprendre son fonctionnement et sa multifonctionnalité, reste complexe. Il serait donc nécessaire de la rendre accessible à travers un accompagnement adapté (visites accompagnées, sentiers pédagogiques, lieux d'interprétation...). Les technologies numériques ont un rôle à jouer dans ce sens.

La présence de la réserve intégrale (la plus grande de France), du ou des cœurs mettant en valeur les patrimoines naturels et culturels, et de l'aire d'adhésion prenant en compte la forêt et son environnement (villages, espaces agricoles...) constitueront des espaces complémentaires pour organiser une offre touristique ancrée sur le Parc national.

Enfin, si les activités touristiques liées à la forêt sont multiples et en capacité d'intéresser un public très large, l'offre pourrait être élargie alliant agritourisme, sports, visites de sites culturels, gastronomie, voire tourisme proto industriel. Ce territoire rural est également source de quiétude, d'émotion et de découverte au fil des saisons.

Structurer l'offre et accompagner la filière touristique dans une logique de développement durable

L'accueil de touristes, dans une logique de séjour, est directement en lien avec l'hébergement et la restauration. L'existant (qualité variable) correspondant aujourd'hui à la demande (faible), il sera nécessaire d'accompagner le territoire vers une augmentation de la capacité d'accueil pour tous types d'hébergement (hôtels, camping, gîtes, chambres d'hôtes, hébergements insolites...), tout en prenant en compte des questions plus spécifiques comme la mise aux normes (sécurité, handicap) ou encore la transmission des entreprises en lien avec l'âge moyen des prestataires. La logique serait la même pour la restauration en favorisant l'usage des produits du terroir.

Si l'offre d'activité présente l'avantage d'être diverse, elle nécessiterait à la fois une structuration et une professionnalisation afin de s'inscrire dans une démarche à forte valeur ajoutée. La Charte européenne du tourisme durable, outil à disposition des parcs nationaux pourrait être mise en œuvre aux bénéfices du territoire et de ses opérateurs. de même que la marque « Esprit parc national ». La formation, le tourisme social, l'accueil des visiteurs étrangers seraient des objectifs prioritaires.

Le développement des technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), de la multi-activité, la mise en réseau seraient autant de champs d'actions à développer dans une logique d'approche concertée entre les deux régions et les deux départements.

Développer l'attractivité du territoire tout en maîtrisant les flux touristiques

Si le futur Parc sera le premier parc national au nord de la France, situé à deux heures de Paris et Lyon grâce à une accessibilité aisée (autoroutes, gares) et si les caractéristiques géomorphologiques le rendent ouvert au plus grand nombre, il reste nécessaire de travailler sur la notoriété du territoire. Les visiteurs pourraient être invités à vivre une réelle expérience lors de leur séjour. Cette dynamique doit avant tout résulter d'un élan local porté par un travail en réseau des opérateurs.

Certains sites naturels ou archéologiques pourraient être sensibles à une fréquentation soutenue. Il sera alors essentiel de s'appuyer sur la définition des cibles patrimoniales pour assurer leur préservation.

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

A définir

Le projet pour la grande faune sauvage

L'activité chasse regroupe de nombreuses compétences sur le territoire. Ce sont des acteurs institutionnels (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Fédérations Départementales des Chasseurs, Office National des Forêts), des acteurs associatifs (Sociétés de chasse, chasseurs de grands gibiers, bécassiers, vénerie, ...) et des intérêts commerciaux (chasses commerciales, tour-opérateurs, ...). D'autre part, de nombreuses initiatives sont en cours sur le territoire dont il faudra tenir compte pour finaliser le projet cynégétique du Parc national. On peut citer la validation en cours des Schémas Départementaux cynégétiques, la relocation des baux de chasse domaniaux, le forum « Horizon 21 » de la fédération des chasseurs du département de la Côte d'Or.

La présence de tous les grands ongulés sur ce territoire lui confère un caractère emblématique de forêt vivante et giboyeuse, source d'attractivité.

3 axes stratégiques pourraient être retenus :

Améliorer la connaissance des espèces et de leur comportement dans le temps

La diversité des acteurs du territoire est une opportunité pour partager à la fois les connaissances et conduire des programmes d'acquisitions de données sur les espèces et leurs interactions avec les milieux naturels et les autres usages du territoire. La présence de la réserve intégrale et de stations de recherches sur le territoire (CNERA) constitueront les bases d'un observatoire de l'équilibre faune-flore à l'échelle du territoire.

Les enseignements tirés de ces programmes seraient de nature à être pris en compte dans les pratiques au bénéfice à la fois de l'attractivité de cette activité, des patrimoines et de l'équilibre milieux-espèces. Ainsi des actions de restauration de milieux favorables à la petite faune pourraient être conduites en association avec tous les acteurs locaux.

Rechercher un équilibre acceptable entre faune sauvage, forêt et agriculture

La recherche d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique est un objectif attendu par tous les opérateurs impliqués dans les territoires agricoles et forestiers. Il suppose une maîtrise des populations et non une artificialisation des milieux. Cependant, cette notion reste difficile à définir compte tenu des interactions environnementale, économique et sociale qu'elle englobe.

Le territoire du Parc national serait un espace d'expérimentation compte tenu de la nature des enjeux qu'il représente, de la diversité des milieux et de la mobilisation des acteurs. Des échanges avec d'autres territoires seraient intéressants pour analyser leurs retours d'expériences (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île de France, autres territoires européens, ..). La mise en place d'une commission cynégétique serait à étudier à l'échelle du Parc national tout en s'appuyant sur le maillage territorial existant (unités de gestion cynégétique). Elle contribuerait à développer une vision globale, à faciliter la synergie entre les outils existants ou à venir (réglementations départementales, schémas cynégétiques, ...) et à mutualiser les moyens pour répondre aux attentes de tous les acteurs.

Faire du territoire un territoire novateur et exemplaire d'application des pratiques de la chasse

A l'image de la gestion forestière, la diversité des modes de chasse pratiqués sur le territoire serait à maintenir. L'objectif serait d'inscrire la chasse dans un dispositif rigoureux et scientifiquement argumenté, pluridisciplinaire, visant à définir, atteindre et maîtriser l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du territoire en associant les différents acteurs publics et privés. Un travail spécifique serait à mener pour promouvoir des pratiques se rapprochant de la prédation naturelle et favorisant un partage de l'espace aux bénéfices de tous les usagers de la forêt.

Cet objectif viserait également à conserver le lien social maintenu au travers l'exercice de cette pratique dans le territoire rural qu'est le futur Parc national. Une dynamisation de cette activité contribuerait à soutenir voire renforcer les retombées économique qu'elle génère.

Au final, un travail sur l'image de la chasse et des chasseurs pourrait s'en trouver rénové.

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

A définir

Le projet pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

Ce projet répond à une des ambitions majeures de la politique des espaces protégés. Il a vocation à être traité transversalement.

3 axes stratégiques pourraient être retenus :

Créer une offre originale mettant notamment en lumière l'écosystème forestier

Le territoire dispose d'une offre intéressante grâce à des milieux naturels et semi-naturels de bonne qualité, divers et des aménagements pédagogiques. Toutefois, la forêt dans sa globalité est le milieu le moins investi comparativement aux marais tufeux, pelouses sèches, sources... Il serait donc intéressant d'accroître l'aspect pédagogique de cet espace qui est par ailleurs extrêmement complexe à travers sa multifonctionnalité (écologique, économique, culturelle, sociale...) et la richesse de ses interactions avec son environnement direct, notamment en terme de paysages.

Cette offre originale que ce soit en terme de médiation ou de contenus, pourrait s'appuyer sur la dynamique scientifique générée par le Parc national. L'enjeu de la médiation scientifique serait central en s'appuyant notamment sur la réserve intégrale, les sciences participatives ou encore les outils interactifs existants ou à créer.

Contribuer au projet de développement durable

La sensibilisation du grand public et des acteurs aux enjeux environnementaux et au développement durable est au centre de nombreuses politiques publiques dans lesquelles s'inscrit l'action du Parc national. Le développement de l'éco-responsabilité des collectivités et des entreprises et des particuliers, la promotion des économies d'énergie et de certaines énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la gestion des déchets en favorisant leur réduction, la collecte et le recyclage, seraient autant de pistes à étudier et à développer.

Renforcer la dynamique d'éducation à l'environnement et au développement durable

Si l'éducation à l'environnement sur le territoire présente l'avantage d'être professionnelle, bien implantée, dans une logique de réseau avec de nombreux acteurs ; les structures porteuses n'en restent pas moins fragiles. Le Parc national, de par l'image qu'il génère, pourrait contribuer à rendre le territoire plus attractif pour accroître sa fréquentation. Les acteurs du territoire pourraient alors travailler ensemble, sur des démarches collectives visant à communiquer sur leur savoir-faire, monter des programmes globaux renforçant leur capacité d'accueil à destination des locaux et des visiteurs. La mise en cohérence à l'échelle du Parc national des politiques et des moyens public serait un objectif prioritaire.

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

A définir

Le projet pour la culture

En lien avec le projet sur le patrimoine culturel, 2 axes stratégiques pourraient être retenus :

Maintenir et développer une offre culturelle de qualité

Cet objectif devait permettre de renforcer le lien intergénérationnel, essentiel dans les territoires à faible densité de population. Un autre enjeu auquel ce projet pourrait répondre, serait de mettre à disposition des habitants, une offre culturelle tout au long de l'année. Celle-ci serait de nature à compléter l'attrait touristique du territoire.

Cette filière culturelle pourrait être source de maintien voire de création d'emplois sur le territoire.

De nouveau, le Parc national aurait vocation à favoriser la cohérence entre les politiques publiques et la mutualisation des moyens.

Faire du Parc national, une source d'inspiration et de création artistique, un espace porteur d'un art de vivre en milieu rural

La richesse historique et culturelle de ce territoire est une opportunité pour développer un positionnement original, favorable au ressourcement, à l'émotion et à la création artistique. L'attachement des habitants à certaines valeurs qui forgent le caractère du Parc national, serait de nature à poser les bases d'un art de vivre une ruralité moderne et durable.

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

A définir



Le projet pour la filière pierre

A l'issue des concertations avec les acteurs concernés, les secteurs de carrière à vocation industrielle ont été exclus de la zone d'étude du cœur. Cependant, compte tenu des enjeux associés à ces activités et aux espaces impliqués, il est apparu opportun de proposer un projet spécifique.

2 axes stratégiques pourraient être retenus :

Promouvoir la pierre de Bourgogne et les savoir-faire

La filière pierre de Bourgogne est de notoriété nationale et internationale. L'extraction et la valorisation des produits sont des spécificités du territoire du Parc national. En lien avec les acteurs de la filière, des actions de promotion pourraient être conduites à destination à la fois des prescripteurs et des utilisateurs qu'ils soient publics ou particuliers. C'est également un champ d'innovation qui resterait à prospecter pour marier ce matériau avec les autres ressources naturelles et savoir-faire du territoire (le bois, le fer, ...).

Mettre en valeur la biodiversité des carrières

Les carrières accueillent une biodiversité particulière hors carreau d'exploitation et post-exploitation. Les modes de gestion et d'exploitation des carrières intègrent cette problématique et on recense différentes initiatives localement afin de favoriser certains milieux, par exemple les pelouses, ou certaines espèces. Le futur Parc national pourrait participer à la communication et à la mise en valeur de cette biodiversité particulière en lien avec les exploitants volontaires. De telles actions sont de nature à étayer l'axe précédent de promotion de la pierre de Bourgogne.

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

Action engagée : Concours de création design de mobilier extérieur.

Le projet pour répondre à des axes stratégiques transversaux

Dans le cadre de l'élaboration de la charte, divers projets seront à étudier pour tenir compte de certaines spécificités du territoire et d'attente des acteurs locaux. Celles-ci ont été formulées lors du travail des commissions thématiques ou des groupes de concertation.

Les évolutions sociale et économique qui marquent le territoire du futur Parc national rendent plus urgente la nécessité de redynamiser l'économie locale. Pour ce faire, 3 axes de travail sont identifiés :

- relancer l'innovation en s'appuyant sur les leaders présents dans les filières économiques et en développant la coopération entre les acteurs économiques (partenariats public-privé, collaboration entre acteurs économiques et acteurs de l'économie sociale et solidaire...) pour inventer un modèle de croissance verte (bio technologie, énergie , ...).
- consolider la place de l'économie sociale et solidaire, acteur-clefs dans un territoire où le maintien de services de proximité est indispensable. Dans le projet de Parc national, les principaux champs d'actions à prospecter sont la culture et le tourisme.
- accompagner la transition énergétique : cette orientation est à développer en lien avec les projets sur le patrimoine bâti, agricole et forestier. La ruralité et l'accueil de visiteurs ouvrent également un espace de travail pour la future charte, sur la problématique de la mobilité douce.

Proposition d'actions de préfiguration à mettre en œuvre

A débattre.

Annexe 5 : Enjeux thématiques et finalités des parcs nationaux

Note de lecture :

Outils de notoriété nationale et internationale, les parcs nationaux inscrivent leurs actions sur la base de fondamentaux dont les objectifs sont traduits en 5 finalités :

- *A - Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel et reconnu au niveau national voire international*
- *B - Développer la connaissance scientifique et le suivi scientifique des patrimoines.*
- *C - Promouvoir un développement durable*
- *D - Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs sur le territoire.*
- *E - Contribuer aux politiques nationales et internationales de protection des patrimoines.*

Exprimés par mots clefs, les enjeux thématiques ont été rédigés et croisés avec les finalités des parcs nationaux.

L'équilibre et le lien étroit entre préservation et développement, caractérise les attentes et les ambitions du territoire de projet du futur Parc national.



Le patrimoine naturel	A	B	C	D	E
Maintien, restauration de la diversité et du bon état fonctionnel des paysages, des écosystèmes et de leurs communautés	X	X	X		X
Préservation, restauration des paysages, milieux naturels, des populations d'espèces remarquables et des continuités écologiques	X		X		X
Suivi des changements globaux	X	X	X	X	X
Amélioration de l'expression de la naturalité dans les écosystèmes et les paysages	X	X	X		X
Mise en valeur des patrimoines géologique, naturel et paysager de façon conciliée avec leur préservation	X		X	X	
Développement et diffusion de la connaissance sur les patrimoines naturels et paysagers pour leur préservation et mise en valeur	X	X	X	X	

L'eau et les milieux aquatiques	A	B	C	D	E
Préservation et restauration de la qualité de l'eau, en atteignant les objectifs fixés par la DCE, en mettant en cohérence les politiques publiques et en mettant en œuvre des démarches territoriales	X		X		X
Préservation et restauration de la qualité de l'eau potable et de la qualité des masses d'eau, en préservant les éléments du paysage jouant un rôle de filtre et en luttant contre les pollutions ponctuelles et diffuses	X		X		X
Préservation et restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques au travers de la géomorphologie des cours d'eau et de leur continuité écologique dans la prise en compte des patrimoines	X	X			X
Maintien du débit des cours d'eau dans le temps notamment avec l'impact du changement climatique et de l'évolution des usages	X	X	X		X
Amélioration et/ou partage de la connaissance sur l'état des masses d'eau, la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides		X			X
Promotion d'une pêche qualitative intégrant un loisir pêche ouvert et accessible à tous et une gestion patrimoniale du cours d'eau			X	X	X

Le patrimoine bâti – L'archéologie	A	B	C	D	E
Approfondissement des connaissances et protection du patrimoine culturel	X	X			
Transmission et valorisation du patrimoine culturel				X	
Développement d'activités touristique et économique autour du patrimoine culturel			X	X	
Exemplarité et d'expérimentation pour la gestion/protection du patrimoine bâti et de la continuité écologique des cours d'eau	X	X	X	X	X
Structuration d'une filière économique de restauration du patrimoine culturel et de création contemporaine innovante		X	X		
Promotion d'un aménagement durable exemplaire des villages du parc national			X		X

La culture	A	B	C	D	E
Maintien et développement d'une offre culturelle de qualité : <ul style="list-style-type: none"> - intergénérationnelle, - sur toute l'année, - pour les habitants comme pour les visiteurs, - du grand événementiel aux interventions locales. 	X	X	X	X	
Maintien de la diversité culturelle et de l'équilibre entre les différentes offres	X	X	X	X	
Renforcement des liens entre le milieu culturel et les différents acteurs du territoire.		X	X	X	
Développement de la filière culturelle : maintien et création d'emploi			X		
Reconnaissance du territoire comme source d'inspiration et de création Promouvoir un art de vivre, une manière d'habiter sur le territoire du PN	X		X	X	

La forêt et la filière bois	A	B	C	D	E
Conciliation des fonctions de production, de protection et sociale en forêt en conservant la diversité des modes de gestion forestière valorisant les cycles naturels	X	X	X	X	X
Promotion des démarches collectives à l'échelle du Parc national			X		X
Soutien de la filière bois et des pratiques favorables au respect des patrimoines et valorisant les ressources locales	X	X	X		X
Valorisation touristique du patrimoine forestier (y compris les savoir-faire), éducation à l'environnement (échanges entre acteurs et partage d'expériences), sensibilisation au respect des milieux et communication (vulgarisation scientifique)			X	X	
Restauration et maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique	X	X	X		X
Veille et garantie d'un partage de l'espace entre usagers			X	X	

L'agriculture	A	B	C	D	E
Confortement des systèmes de polyculture-élevage bénéfiques au maintien de la population locale à la préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers	X		X		X
Evolution des pratiques agricoles dans le cadre d'un territoire pilote (notion d'expérimentation) pour la protection de la qualité de l'eau, du paysage et de la biodiversité (milieux prairiaux exceptionnels, interfaces forêt – agriculture et leurs milieux intermédiaires)	X	X	X		X
Maîtrise des pollutions diffuses					
Gestion de la faune sauvage pour l'atteinte d'un équilibre socialement et économiquement acceptable entre chasseurs, agriculteurs, propriétaires et gestionnaires forestiers	X	X	X		X
Valorisation du patrimoine culturel agricole (savoir-faire, produits d'excellence, bâti agricole, traditions / art de vivre) pour l'accueil de visiteurs	X	X	X	X	X
Accompagnement des transmissions – reprises et installations			X		X

Le tourisme et les activités de pleine nature	A	B	C	D	E
Structuration et développement d'une offre d'activité touristique et pédagogique s'appuyant sur le patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire, notamment autour de l'écosystème forestier				X	
Structuration d'une offre d'accueil attractive en cohérence avec la création d'un parc national (infrastructure d'accueil et d'hébergement, tourisme durable, activités de pleine nature)			X		X
Coordination des politiques touristiques, locales, départementales, régionales et nationales			X		X
La mise en réseau du futur parc national dans son environnement général et notamment, les espaces urbains alentours			X	X	
Développement de la notoriété et de l'attractivité du territoire			X		
La création d'un marché touristique attractif et créateur d'emplois (mise en réseau des professionnels, formation) en lien avec les autres filières du territoire (agritourisme, ...)			X		
L'accessibilité du territoire au numérique (infrastructure et services)			X	X	

La chasse	A	B	C	D	E
Maintien de la diversité des modes de chasse et promotion des bonnes pratiques		X	X		
Restauration de la qualité des milieux favorables à la petite faune	X	X			
Recherche des équilibres milieux-gibier et maîtrise des espèces classées « nuisibles »	X	X	X		X
Maintien, soutien d'une filière économique « chasse » générant des retombées pour le territoire et ses acteurs			X		
Organisation de la cohabitation des usages sur le territoire			X	X	

L'économie – L'emploi – La formation	A	B	C	D	E
Confortement des activités économiques existantes en faveur du maintien de la population active du territoire tout en accompagnant les transmissions – reprises - installation face à la situation de déprise économique et sociale du territoire			X	X	X
Développement des filières, notamment par l'innovation et la coopération entre acteurs, dans le respect et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers	X	X	X		
Valorisation des domaines d'excellence du territoire pour l'accueil de formations - Accompagnement par la formation des mutations futures des activités et des filières			X		X
Une valorisation des ressources naturelles combinant efficacité économique et sociale et respect des patrimoines naturels, culturels et paysagers			X		X
Transformation et valorisation locale des produits (agriculture, forêt, pierre, chasse...) et des savoir-faire dans le respect des patrimoines naturel, culturel et paysager			X	X	
Maintien des services de proximité			X	X	

L'éducation à l'environnement	A	B	C	D	E
Mise en réseau des acteurs de l'éducation, de la connaissance et de la culture	X	X		X	
Structuration d'une offre pédagogique de qualité s'appuyant sur la notoriété du Parc national et porteuse d'emplois locaux			X	X	
Développement d'outils pédagogiques innovants concourant à la prise de conscience des enjeux de préservation des patrimoines.	X	X	X	X	X
Renforcement du « vivre ensemble ».			X	X	X

Annexe 6 : Liste des membres du GIP au 30 septembre 2014

Collège 1 : représentants de l'État et de ses établissements publics

- l'État, représenté par le Préfet de la Côte-d'Or
- un représentant du Centre national de la propriété forestière
- un représentant de Parcs nationaux de France
- un représentant de l'Office national des forêts
- un représentant de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- un représentant du Muséum national d'histoire naturelle

Collège 2 : collectivités territoriales

- Région de Bourgogne
- Région de Champagne-Ardenne
- Département de Côte-d'Or
- Département de Haute-Marne
- Adcofor de Côte-d'Or
- Adcofor de Haute-Marne
- 103 communes
- 7 intercommunalités : *Communauté de communes du Pays Chatillonnais, Communauté de communes des sources de la Tille, Communauté de communes des Trois forêts, Communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais, Communauté de communes Seine et Suzon, Communauté de communes du Grand Langres, Communauté d'agglomération du Pays chaumontais*
- 2 syndicats intercommunaux : SICEC et SIGFRA
- 3 Pays : Pays chaumontais, Pays de Langres, Pays de Seine et Tille

Collège 3 : société civile

« Filière forestière »

- ADECAPLAN
- APROVALBOIS
- CIPREF
- CPF de Haute-Marne
- Syndicat des propriétaires forestiers de Haute-Marne
- Syndicat des forestiers privés de Côte-d'Or
- Valeur Bois
- UEBS

« Chasse »

- Association des Chasseurs de Grand Gibier en Côte-d'Or
- Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de Haute-Marne
- Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or
- Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne

« Acteurs économiques et touristiques »

- Association ACTEON
- Association Aventure Quad 52
- Association des entreprises du Châtillonnais
- Association Pierre de Bourgogne
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Marne
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Côte-d'Or
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne
- Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute-Marne
- Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte-d'Or
- Comité Départemental du Tourisme Équestre de Haute-Marne
- Conseil de développement du Pays Châtillonnais
- Conseil de développement du Pays de Langres
- Conseil de développement local du Pays de Chaumont
- Comité départemental de cyclotourisme 52
- Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne
- Office de tourisme du Pays Châtillonnais
- Office de tourisme du Pays de Langres



- Office de tourisme du Pays de Chaumont en Champagne
- Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction
- Rouvres-Sport-Loisirs-Vacances
- La Truffe Côte d’Or
- Maison d’animation et de formation de Courcelles

« Culture et patrimoine »

- Abbaye d’Auberive
- Association de Sauvegarde de l’Abbaye du Val des Choues
- Association Connaissance et Défense du Milieu Rural
- Association Villages anciens, villages d’avenir
- Association animation du milieu rural, culture et environnement (ARCE)
- Association Arc – Patrimoine Culture
- Association Autour de la Terre
- Association La clef des champs
- Association Vals-des-Tilles Patrimoine
- Châtillon-Scènes
- Maison des Jeunes et de la Culture de Châtillon sur Seine
- Maison Laurentine
- Société Archéologique et Historique du Châtillonnais
- Association pour le patrimoine haut-marnais

« Associations de protection de l’environnement »

- Comité de vigilance Écologique
- Conservatoire d’espaces naturels de Bourgogne
- Conservatoire d’espaces naturels de Champagne-Ardenne
- Étude pour la protection des oiseaux en Bourgogne
- Fédération départementale de Côte d’Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Fédération départementale de la Haute-Marne des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Groupe régional d’étude de la faune, de la flore et des écosystèmes
- Ligue pour la protection des oiseaux de Champagne-Ardenne
- Ligue pour la protection des oiseaux de Côte-d’Or
- Maison de la Forêt
- Naturalistes de Champagne-Ardenne
- Nature Haute-Marne
- Société des sciences naturelles de Bourgogne
- Société des sciences naturelles et d’archéologie de Haute-Marne
- Société mycologique du Châtillonnais
- Bourgogne Environnement Nature

« Agriculture »

- Chambre d’agriculture de Côte-d’Or
- Chambre d’agriculture de Haute-Marne
- FDSEA de Côte-d’Or
- FDSEA de Haute-Marne
- Jeunes agriculteurs de Haute-Marne
- Jeunes agriculteurs de Côte d’Or
- SAFER de Champagne-Ardenne
- GAB 52 – Groupement des agrobiologistes 52
- ARDEAR – Confédération paysanne 52

« Propriétaires et habitants »

- Association des amis du Châtillonnais
- Association OUI au parc
- Maison familiale rurale de Buxières les Villiers



Annexe 7 : Liste des membres des instances consultatives du GIP

Membres du Conseil scientifique

Domaine d'activités	Personne membre	Titre ou Spécialités	
Membres de droit	Bernard FROCHOT	Président du CSRPN de Bourgogne	
	Daniel YON	Président du CSRPN de Champagne – Ardenne	
	Jean-Philippe SIBLET	Directeur du Service du Patrimoine Naturel au MNHN	
EAU - GEOLOGIE	Olivier MILLEY	Biologie aquatique	
	Philippe JACQUEMIN	Hydrogéologie	
	Christophe DURLET	Sciences de la Terre	Environnement
FLORE - FONGE	Bernard DIDIER	Botanique	Phytosociologie
	Serge MULLER	Botanique	Phytosociologie
	Jean-Marie ROYER	Phytosociologie	Botanique
	Marie Geneviève POILLOTTE	Mycologie	Botanique
FORET	Jean-Luc DUPOUEY	Écologie forestière	Changements globaux
	Vincent GODREAU	Écologie forestière	Ornithologie
	Jean-Claude GEGOUT	Écologie forestière	Phytoécologie
	Roland SUSSE	Gestion forestière	Président AFI
FAUNE	Bruno FAUVEL	Ornithologie	Chiroptères / Forêt
	François KLEIN	Grands ongulés	
	André GIOVANELLI	Grands ongulés	Expert sur tuberculose
	Daniel SIRUGUE	Mammalogie	Herpétologie
	David BECU	Autres Mammifères	Habitats / Phytosociologie
	Philippe DARGE	Entomologie	Écologie
	Jean BEGUINOT	Entomologie	Malacologie / Lichénologie
Pascal LEBLANC	Entomologie	Coléoptères du bois mort	
ÉCOLOGIE	Bruno FAIVRE	Écologie générale	Écologie / Biologie des populations
GEOGRAPHIE- PAYSAGE	Jean-Louis MAIGROT	Géographie – Paysage	Archéogéographie
	Marc BENOIT	Agronomie, Histoire des systèmes agraires	Eau et agriculture
CULTURE ET PATRIMOINE	Yves PAUTRAT	Archéologie	
	Xavier de MASSARY	Histoire	Patrimoine culturel
AUTRES SCIENCES HUMAINES	Elsa MARTIN	Économie de l'environnement	
	Gilles LAFERTE	Sociologie	



Membres du Conseil Economique Social et Culturel

Domaine d'activité	Personne membre	Organisme / secteur représenté
POLITIQUE REGIONALE	Elise MAILLOT	CESER BOURGOGNE
	Bruno GERBET	CESER CHAMPAGNE-ARDENNE
GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS	Jean-Claude NOUALLET	PNR DU MORVAN
	Meïssa DIALLO	PNR DE LA FORET D'ORIENT
	Dominique LAGOUTTE	Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
	Romarc LECONTE	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
	Jean-Marie PETIT	EXPERT PARCS NATIONAUX
AGRICULTURE	Thierry RONOT	CHAMBRE D'AGRICULTURE COTE D'OR
	Alexandra JACQUOT	CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-MARNE
	Pierre DENIS	Groupement des agriculteurs biologiques 52
	Philippe COMMUN	LYCEE AGRICOLE DE LA BAROTTE
FILIERE FORET-BOIS	Jean-Claude TISSAUX	ONF BOURGOGNE CHAMPAGNE ARDENNE
	Pierre HENRY	SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DE HAUTE-MARNE
	Vincent NAUDET	SYNDICAT NATIONAL DES PEPINIERISTES FORESTIERS
	Fabrice PARTHIOT	CIPREF BOURGOGNE (entrepreneurs de travaux forestiers)
	André VACHEYROUT	SOCIETE BRUGERE
TOURISME / ACTIVITES ECONOMIQUES	Michel GUERIN	MAISON DU TOURISME DE LA HAUTE MARNE
	Jean-Pierre CARDINAL	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LANGRES
	Michèle PIELIN	OFFICE DE TOURISME DU CHATILLONNAIS
	Claude LIVENNAIS	Comité départemental de la randonnée pédestre 52
	Jean-Marie BOUCHOT	AVENTURE QUAD 52
	Elisabeth BARBIER	CLUB DES ENTREPRISES DU CHATILLONNAIS
	Patrick VIARD	CHAMBRE DE METIERS ET D'ARTISANAT 52
	Marc RICHOMME	Ets BORDET FRERES
	Jean-Claude VOLOT	Agence nationale de la création d'entreprises
	Marie-Solange DUBES	AGENCE VIGEO
CHASSE	Christian BOLMONT	Fédération des chasseurs 52
	Michel MONOT	Association nationale des chasseurs de grand gibier
	Christophe URBANIAK	Fédération régionale des chasseurs de Champagne-Ardenne
CARRIERES ET PIERRE	<i>Membre à nommer</i>	
	Philippe RIVA	UNICEM (Granulats)
	Guillaume LIPPIELLO	SARL LIPPIELLO
CULTURE ET PATRIMOINE	Jean-Louis COUDROT	Musée Du Pays Châtillonnais Tresor De Vix
	Mireille LEBLOND	ARC PATRIMOINE ET CULTURE
	Ermeline LE MEZO	AUTOUR DE LA TERRE
	Dominique MASSON	ASSOCIATION DES AMIS DU CHATILLONNAIS
	Yves SIMON	Villages anciens villages d'avenir
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	Raoul DU PARC	Maison de la forêt
	Jean-Yves GOUSTIAUX	CIN AUBERIVE
	Evelyne GRANDCHAMP DARAGON	Retraitée MDPH 52
	Sylvain BOULANGEOT	Expert en animation nature
GESTION DE L'EAU	Olivier FAURIEL	Agence de l'eau Seine-Normandie
	Thierry NAUDINOT	SICEC
	Eric GRUER	FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE 21
DEVELOPPEMENT LOCAL	Jean-Claude AMIZET	Conseil de developpement du pays chatillonnais



Annexe 8 : Liste et présidence des commissions thématiques

COMMISSIONS	PRESIDENTS DE COMMISSIONS
Forêt – filière bois	Représentants issus des COFOR 52 et du Syndicat des propriétaires forestiers 52
Eau	Représentants issus du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et de la communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais (52)
Paysage et patrimoine naturel	Représentants issus des COFOR 21 et du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Patrimoine culturel et archéologie	Représentants issus de la commune de Recey sur Ource (21) et de l'association « Oui au Parc »
Economie, emploi formation	Représentants issus de la CCI 21 et du Conseil régional de Champagne-Ardenne
Agriculture	Représentants issus de la Chambre d'agriculture 52 et de la commune de Les Goulles (21)
Tourisme	Représentants issus de la CCI 52 et de la commune de Giey sur Aujon (52)
Chasse	Représentants issus de la Fédération de chasse 21 et de la Communauté de communes des trois forêts (52)
Culture et éducation à l'environnement	Représentants issus d'une association culturelle et de la commune de Voulaines les Templiers (21)



Annexe 9 : Liste des acronymes

AOC/AOP : Appellation d'Origine Contrôlée / Appellation d'Origine Protégée

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ARS : Agence Régionale de la Santé

AZI : Atlas des Zones Inondables

ANAH : Agence nationale de l'habitat

AVAP : Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine

ACCA et AICA : Association Communale de Chasse Agréée et Association Intercommunale de Chasse Agréée. Ce type d'association permet la mise en commun de territoire de chasse à l'échelle d'une commune et l'organisation commune de la gestion cynégétique sur l'ensemble du territoire communal. La création d'une ACCA repose sur l'accord préalable de 60% des propriétaires représentant au moins 60% de la superficie du territoire de la commune. Il ne peut y avoir qu'une seule ACCA par commune. Pour assurer une bonne gestion cynégétique, le territoire de l'ACCA recouvre par principe la totalité des territoires de la commune. Le regroupement des territoires est un impératif de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats. Pour favoriser le développement de la faune sauvage, chaque ACCA doit mettre au moins 10% de son territoire en réserve de chasse. Tout acte de chasse y est en principe interdit, des mesures complémentaires en faveur de la faune y sont prises.

BEP : Brevet d'études professionnelles

BTS : Brevet de technicien supérieur

BEPC : Brevet d'étude du premier Cycle

BEP : Brevet d'étude professionnelle

CAUE : Conseil en architecture, urbanisme et environnement

COFOR : Association des Communes forestières

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CEP : Certificat d'étude primaire

CLAP : Connaissance locale de l'appareil productif – (source des données INSEE)

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

CDRP : Comité départemental de randonnée pédestre

CRT : Comité régional du tourisme

CFA : Centre de formation d'apprentis

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CC : Carte communale

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

ETP : Equivalent Temps Plein

EMVOL : Formation au management du tourisme, voyages, loisirs et évènementiel

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

EDE : Etablissement De l'Elevage

Etb : Etablissement

Etp : Entreprise

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FDPPMA : Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

FFE : Fédération française d'équitation

FFC : Fédération française de cyclisme

FFCT : Fédération française de cyclotourisme

FFRP : Fédération française de randonnée pédestre

FDC : Fédération Départementale des Chasseurs

GIP : Groupement d'intérêt public

GPS : Global Positioning System

GR : Grande Randonnée

GAEC : Groupe Agricole d'Exploitation en Commun



GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique. Un GIC est une structure associative qui a pour but de rassembler des territoires de chasse autour de la gestion commune d'une ou plusieurs espèces de gibier.

HAP : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique

IUT : Institut universitaire technologique

IGP : Indication Géographique Protégée

INSEE : Institut national de la statistique économique

IKA : Indice Kilométrique d'Abondance. Il s'agit d'une méthode permettant de mesurer l'abondance relative d'une population le long d'un trajet. Le nombre d'individus observés est alors ramené à l'unité de distance (nombre d'individus/km).

IC : Indice de Consommation. Cet indice traduit la pression des chevreuils sur la flore forestière. La méthode consiste à observer sur des placettes d'un mètre carré, à intervalle régulier, le nombre et les espèces de plantes consommés.

LIDAR : Light Detection And Ranging

MESO / MESU : Masse d'Eau SOuterraine / Masse d'Eau SUpficielle

ONF : Office national des forêts

OT : Office de Tourisme

OTSI : Office de Tourisme Syndicat d'Initiative

OTEX : Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles, permet d'apprécier la spécialisation de l'exploitation en fonction de la Marge Brute Standard de son atelier majoritaire

ONCFS : Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières

PNF : Parc nationaux de France

PNR : Parc naturel régional

PDESI : Plan départemental des espaces, sites et itinéraires

PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

PAC : Politique Agricole Commune

PBS : Production Brute Standard, ce coefficient décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique. Les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés mais doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. Source : service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère chargé de l'agriculture (site : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>)

PIG : Programme d'intérêt Général

PLU : Plan local d'urbanisme

PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

PPRI : Plan de Prévention du Risque d'Inondation

POS : Plan d'occupation des sols

RBD : Réserve biologique dirigée

RBI : Réserve biologique intégrale

RGA : Recensement Général Agricole

RPG : Registre Parcellaire Graphique

REE : Répertoire des entreprises et des établissements – (source des données INSEE)

RP : Recensement principal

ROE : Référentiel des Obstacles à l'Écoulement

SIGFRA : Syndicat intercommunal de gestion forestière d'Auberive

SIGFREL : Syndicat intercommunal de gestion forestière de l'Etoile de Langres

SRA : Service régional de l'archéologie

SAU : Surface Agricole Utile

STH : Surface Toujours en Herbe

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIAH : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique

SICEC : Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais



SITIV : Syndicat Intercommunal Tille, Ignon et Venelle
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SPANC : Service Public d'Assainissement Non-Collectif
STEP : STation d'EPuration

Taux de primovisiteurs : taux de visiteurs séjournant pour la première fois dans une destination donnée
TCS : Techniques Culturelles Simplifiées ou Techniques de Conservation des Sol. Il s'agit de méthodes culturales limitant le travail du sol et favorisant une meilleure activité biologique du sol. Ces techniques reposent surtout sur l'absence de labour et des rotations culturales plus performantes.

UFR : Unité de formation et de recherche

UTA : Unité de Travail Annuel

UG : Unité de Gestion. Il s'agit d'un ensemble de territoires de chasse, délimité en cohérence avec la zone biologique du sanglier, afin d'assurer une gestion optimale des populations de grands gibiers. Les Unités de Gestion sont définies par les forestiers, au regard des orientations régionales forestières, dans le but d'assurer un équilibre sylvo-cynégétique. Pour chacune des espèces de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse, une UG est ainsi délimitée.

UICN : union internationale pour la conservation de la nature

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique

ZNIEFF : les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique sont des espaces identifiés et reconnus pour leur intérêt écologique, comprenant des espèces et des milieux naturels remarquables, rares ou menacés. Les ZNIEFF 2 désignent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes, et les ZNIEFF1 des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.

ZPS : Zone de protection spéciale reconnue dans le réseau Natura 2000 au titre de la directive communautaire « Oiseaux ».

ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

